

DOMINION DU CANADA

SOIXANTE ET UNIÈME

RAPPORT ANNUEL

DE LA

DIRECTION DES PÊCHERIES

Ministère de la Marine et des Pêcheries

ANNÉE

1927-28



OTTAWA
F. A. AGLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1928

Prix, 40 cents

DOMINION DU CANADA

SOIXANTE ET UNIÈME
RAPPORT ANNUEL

DE LA

DIRECTION DES PÊCHERIES

Ministère de la Marine et des Pêcheries

ANNÉE

1927-28



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1929

*A Son Excellence le Très Honorable Vicomte Willingdon, G.C.S.I., G.C.M.G.,
G.C.I.E., G.B.E., Gouverneur général et commandant en chef du Canada.*

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Que j'aie l'honneur de lui soumettre, pour sa gouverne et celle du Parlement du Canada, le soixante et unième rapport annuel de la direction des Pêcheries du ministère de la Marine et des Pêcheries.

J'ai l'honneur d'être, de votre Excellence

Le très obéissant serviteur,

P. J. ARTHUR CARDIN,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
Ottawa, juillet 1928.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Rapport du sous-ministre:—	
Sommaire des pêches de 1927.....	5
Mise en application de la Loi relative à l'Inspection des Poissons.....	10
Inspection des Fabriques de conserves et des conserves de poissons, mollusques et crustacés.....	11
Rapport du Comité économique impérial sur l'Ecoulement des Poissons canadiens sur les marchés.....	11
Service des renseignements relatifs aux pêches.....	14
Service de la prime à la pêche.....	14
Pisciculture.....	16
Comité nord-américain pour l'exploration de la mer.....	19
Commission internationale des pêches.....	20
Office de Biologie marine.....	22
Poursuites judiciaires.....	23
Observations relatives aux huîtres et aux pétoncles.....	23

APPENDICES

1. Rapports émanant des inspecteurs de pêche.....	24
2. Rapport relatif aux travaux de l'Office de Biologie marine.....	112
3. Rapport relatif aux recherches sur les huîtres et les pétoncles.....	133
4. Rapport de l'ingénieur des pêches relativement aux échelles à poissons, etc.....	159
5. Dépenses et recettes afférentes à l'administration des pêcheries.....	170
6. Entrées des navires de pêche américains.....	182
7. Sommaire des licences délivrées.....	188
8. Relevé relatif aux poursuites judiciaires.....	191
9. Dépenses et recettes par province 1867-1927.....	214
10. Rapport de MM. J. J. Cowie et G. R. Earl sur leurs travaux à la Conférence économiques impériale.....	226
11. Rapport sur les pêcheries propres au delta du fleuve MacKenzie.....	232

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE

A l'honorable P. J. A. CARDIN,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le soixante et unième rapport annuel de la direction des Pêcheries de ce département pour l'année financière close le 31 mars 1928.

Le rapport comporte les sujets suivants:—

Sommaire des pêches de 1927.

Mise en application de la Loi relative à l'Inspection des Poissons.

Inspection des Fabriques de conserves et des Conserves de poissons, mollusques et crustacés.

Rapport du Comité économique impérial sur l'Ecoulement des Poissons canadiens sur les Marchés.

Service des renseignements relatifs aux pêches.

Service de prime à la pêche.

Pisciculture.

Comité nord-américain pour l'exploration de la mer.

Commission internationale des pêches.

Office de Biologie marine.

Poursuites judiciaires.

Observations relatives aux huîtres et aux pétoncles.

Les appendices au rapport sont les suivants:—

Rapports émanant des inspecteurs de pêche.

Rapport relatif aux travaux de l'Office de Biologie marine.

Rapport relatif aux recherches sur les huîtres et les pétoncles.

Rapport de l'ingénieur des pêches relativement aux échelles à poissons, etc.

Dépenses et recettes afférentes à l'Administration des pêcheries.

Entrées des navires de pêche américains.

Sommaire des licences délivrées.

Relevé relatif aux poursuites judiciaires.

Dépenses et recettes par province—1867-1927.

Rapport de MM. J. J. Cowie et G. R. Earl sur leurs travaux à la Conférence économique impériale.

Rapport sur les pêcheries propres au delta du fleuve MacKenzie.

SOMMAIRE DES PÊCHES DE 1927

Au cours de l'année sous-revue, les déchargements de poissons marins, fluviaux et lacustres furent de beaucoup inférieurs à ceux propres à 1926, avec décroissement très accentué dans leur valeur industrielle ou marchande. Pour l'ensemble du Canada, la valeur des produits de pêche s'est chiffrée, en effet, à \$49,497,038 en 1927 par comparaison à \$56,360,633 en 1926.

Le tableau suivant donne la valeur marchande par province pour l'ensemble du Canada par comparaison aux deux années antécédentes.

	1927	1926	1925
	\$	\$	\$
Nouvelle-Ecosse.....	10,783,631	12,505,922	10,213,779
Nouveau-Brunswick.....	4,406,673	5,325,478	4,798,589
Ile du Prince-Edouard.....	1,367,807	1,358,934	1,598,119
Québec.....	2,736,450	3,110,964	3,044,919
Ontario.....	3,670,229	3,152,193	3,436,412
Manitoba.....	2,039,738	2,328,803	1,466,939
Alberta.....	503,609	444,288	494,882
Colombie-Britannique.....	712,469	749,076	458,504
Saskatchewan.....	23,264,342	27,367,109	22,414,618
Territoire du Yukon.....	12,090	17,866	15,370
Total.....	49,497,038	56,360,633	47,942,131

La province de Nouvelle-Ecosse se signale par un décroissement en valeur d'un million et demi de dollars par comparaison à 1926 mais surpasse d'un demi-million de dollars la valeur des pêches attribuée à 1925. A l'existence de conditions climatiques défavorables en 1927 remonte pour une large part le décroissement des prises enregistré dans cette province, facteur auquel est venue s'ajouter la surproduction signalée pendant les mois de novembre et de décembre 1926, alors que la clémence de la température a fourni aux pêcheurs l'occasion de débarquer de fortes quantités de poisson. Les prises de morue et d'aiglefin se sont révélées de beaucoup inférieures et se sont caractérisées par une diminution en valeur commerciale de \$1,200,000 et de \$270,000 respectivement.

Dans la province du Nouveau-Brunswick, où le fléchissement en valeur fut près de un million de valeur, on a signalé un décroissement dans les prises de morue, de lieu, de colin, de merlan, de hareng et de homards. En dépit de plus forts débarquements de sardines, la valeur des pêches y est tombée de quelque \$170,000 par comparaison à l'exercice antécédent.

La valeur marchande et industrielle des pêches propres à l'Ile-du-Prince-Edouard se distingue par un léger accroissement par rapport à l'exercice précédent en raison de l'élévation des cours pratiqués pour certaines espèces de poisson car d'une façon générale, les prises ont peu varié par rapport à 1926; peut-être même y furent-elles tant soit peu inférieures.

Pour la province de Québec, on signale, dans le domaine des pêcheries maritimes, des décroissements à l'égard de trois des principales exploitations: pêches de morue, de hareng, et de homard. Les déchargements de saumon furent légèrement moindres, cependant qu'on y enregistre d'importantes prises de maquereau.

Le relèvement des valeurs marchandes et industrielles propres à l'Ontario est attribuable aux fortes prises de hareng, de truite et de tulipi qui y furent effectuées. Bien que les déchargements de poisson blanc aient quelque peu fléchi par rapport à 1926 leur valeur n'en est pas moins plus élevée par suite de la hausse des cours.

Malgré que les débarquements de certains des principaux poissons se soient révélés plus élevés, leur valeur n'en accuse pas moins un décroissement. Cette condition est attribuable à l'inactivité et à la stagnation des marchés aussi bien qu'à l'abaissement des cours pratiqués pour ces poissons, surtout en ce qui a trait au sandre ou doré et au tulipi qui tous deux constituent une large part du rendement global.

En Saskatchewan, on dénote une augmentation des prises de poisson blanc de même qu'un accroissement supérieur à \$60,000 en leur valeur marchande. On signale aussi un accroissement dans les prises du sandre ou doré.

Dans l'Alberta on dénote un fort décroissement dans les prises et la valeur marchande du sandre ou doré, un accroissement dans les prises du brochet mais

avec fléchissement en leur valeur marchande, plus du double des prises de truite et un léger décroissement dans les déchargements de poisson blanc.

La province de la Saskatchewan est la seule des trois provinces centrales à dénoter un accroissement en valeur marchande et industrielle. Cette heureuse condition est attribuable à l'augmentation des déchargements de sandre ou doré et de poisson blanc. Dans la province du Manitoba on a enregistré un relèvement dans les prises de sandre ou doré et de tulipi, mais en raison de l'abaissement des cours, on signale pour ces deux poissons un fléchissement dans la valeur marchande. Les quantités de poisson blanc y furent moindres qu'en 1926. La province de l'Alberta se caractérise par un décroissement dans la valeur marchande globale en dépit du fait que certains poissons se sont signalés par d'importants accroissements dans les débarquements. La truite dénote une augmentation variant de 3,907 quintaux à 10,882 quintaux avec accroissement correspondant en valeur commerciale, cependant que le tulipi a fourni aussi un accroissement tant en quantité qu'en valeur. Les prises du brochet furent considérablement plus élevées mais d'une valeur marchande quelque peu moindre.

La province de la Colombie britannique accuse un fléchissement prononcé dont la cause remonte surtout à un décroissement considérable des prises de saumon et à une diminution sensible des déchargements de flétan. On y a pêché en 1927 des quantités beaucoup plus importantes de hareng et de pilchard que l'année précédente.

CÔTE ORIENTALE

Morue, aiglefin, merluche, lieu, colin, merlan.—Les déchargements de ces poissons se sont totalisés à 2,612,743 quintaux par comparaison à 3,429,024 quintaux en 1926. Chacune de ces espèces de poisson et chacune des provinces, à une ou deux exceptions, dénotent un décroissement dans les prises. Le fléchissement le plus accentué s'est fait sentir à l'égard de la pêche des morues en Nouvelle-Ecosse, pêche qui est passée de 1,858,944 quintaux en 1926 à 1,331,873 quintaux en 1927. La diminution des débarquements de lieu, colin, merlan au Nouveau-Brunswick est notoire: par rapport à l'exercice antécédent, en effet, la pêche de ces poissons est tombée de 38,271 quintaux à 7,693 quintaux. En Nouvelle-Ecosse, on enregistre une augmentation de 27,000 quintaux dans les prises de merluche, les déchargements s'y étant totalisés à 119,431 quintaux. Sur l'ensemble des déchargements de ces divers poissons, 334,175 quintaux furent vendus à l'état frais et de filet frais, soit un décroissement de 105,106 quintaux. La production des poissons fumés et des filets fumés s'est chiffrée à 111,431 quintaux par comparaison à 151,357 quintaux en 1926.

Les prises, opérées par la flotte de Lunenburg, se sont totalisées à 227,590 quintaux soit 115,140 quintaux de moins que l'exercice antécédent. Au cours de l'ouragan survenu le 24 août, cette flotte a éprouvé la perte de quatre navires avec leurs équipages au complet. Le nombre total des navires qui se sont adonnés à la pêche en 1927 s'est élevé à 83 unités, soit 9 de moins qu'en 1926. Les prix en cours pour les produits séchés, tout en étant quelque peu plus avantageux que lors de l'année précédente, n'en furent pas moins très faibles.

On a compté quatorze chalutiers à vapeur avec ports d'armement ou d'attache en Nouvelle-Ecosse: sept à Canseau et sept à Halifax, soit un accroissement de deux unités.

Maquereau, hareng et sardines.—On a déchargé quelque 1,270,158 quintaux de ces poissons. Lors de l'exercice antécédent, il en avait été débarqué 1,531,399 quintaux, soit un décroissement de 261,240 quintaux en 1927. En Nouvelle-Ecosse, la pêche des harengs accuse un fléchissement de 50,000 quintaux, cependant que les déchargements de maquereau ont surpassé de près de 5,000 quintaux ceux de l'exercice antérieur. Au Nouveau-Brunswick, on signale un fléchissement de quelque 10,000 quintaux de hareng, une diminution de moitié dans les quantités de maquereau et une augmentation de 6,000 quintaux de sardines. L'écoule-

ment des sardines, par suite de l'activité des fabricants de conserves américains, s'est opéré avec facilité et avantage, mais ces poissons n'apparurent pas en grandes quantités. Dans l'Ile-du-Prince-Edouard, les débarquements de hareng dénotent un fléchissement de quelque 12,000 quintaux; toutefois, grâce au relèvement des cours, le décroissement de la valeur marchande fut peu sensible. Les déchargements de maquereau furent tant soit peu plus élevés. Les prises de hareng dans Québec accusent un fort décroissement, cependant que d'autre part on y signale un accroissement de 48,000 quintaux dans les débarquements du maquereau.

Autres poissons de mer.—Les prises de flétan se sont accrues de plus de 3,500 quintaux, cependant que les déchargements d'espardon accusent un fléchissement de plus de 5,700 quintaux. Les prises de petite morue se sont chiffrées à 22,744 quintaux et celles du flétan à 9,383 quintaux, soit un accroissement pour le premier de ces poissons et un décroissement pour le dernier.

Crustacés et mollusques.—Les prises de homards se sont chiffrées à 316,831 quintaux soit un décroissement de 12,751 quintaux par rapport aux prises de 1926 et de 24,007 quintaux par rapport à 1925. Le tableau suivant fournit, par province, et par comparaison à 1926, les diverses prises de homard et leur mode d'écoulement sur les marchés:

	Prises	*Vendu dans le test	Conserves
	qtx	qtx	caisses
1927			
Nouvelle-Ecosse.....	179,673	68,021	55,771
Nouveau-Brunswick.....	49,752	16,162	18,866
Ile-du-Prince-Edouard.....	62,800	2,097	27,896
Québec.....	24,606	1,197	11,404
Total.....	316,831	87,477	113,937
1926			
Nouvelle-Ecosse.....	184,316	71,688	56,277
Nouveau-Brunswick.....	59,611	15,861	24,041
Ile-du-Prince-Edouard.....	66,298	3,153	29,442
Québec.....	29,358	847	13,759
Total.....	339,583	91,549	123,519

*Y compris chair de homard.

On a enregistré des prises de 19,462 barils d'huîtres, soit un léger déclin par rapport à 1926. On a extrait des gisements de mactres quelque 43,293 barils de ces mollusques soit une augmentation de plus de 1,500 barils. Les quantités de pétoncles pêchées dénotent un fort accroissement: 38,635 barils par comparaison à 23,000 barils en 1926. Aucun déchargement de ces mollusques n'a été enregistré au Nouveau-Brunswick pendant l'année, cependant que les prises opérées dans Québec ne s'élevèrent qu'à un tiers de celles effectués en 1926 dans cette province. Par contre en Nouvelle-Ecosse, les quantités de ces mollusques furent en 1927 environ deux fois celles signalées l'année précédente.

Poissons anadromes.—Les déchargements de saumons se sont chiffrés à 49,113 quintaux, soit 3,682 quintaux de moins que l'exercice antérieur. On a enregistré un décroissement des prises pour chacune des provinces atlantiques. On signale un déclin de 17,962 quintaux dans les prises d'éperlan dont l'ensemble ne s'est élevé qu'à 72,519 quintaux.

Au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse, il a été débarqué quelque 54,115 quintaux de gasparot, soit un décroissement de plus de 17,000 quintaux par rapport à l'année antérieure. Les produits de cette pêche s'écoulent surtout

à l'état salé. Comme le marché des articles de poisson salé s'est révélé inactif pendant l'année, les pêcheurs n'ont pris que peu d'intérêt dans l'exercice de cette branche de l'industrie.

PÊCHES FLUVIALES ET LACUSTRES

Les prises de poisson blanc se sont chiffrées à 185,664 quintaux par comparaison à 190,604 quintaux en 1926. La province d'Ontario où se sont effectuées les plus fortes prises de poisson blanc a enregistré des débarquements de 61,658 quintaux, soit une diminution de 2,391 quintaux. Le Manitoba a pris le second rang avec 49,114 quintaux, soit un décroissement de 5,008 quintaux. La Saskatchewan vient en troisième lieu avec 41,323 quintaux, soit un accroissement de 3,656 quintaux.

On a déchargé 140,019 quintaux de sandre ou doré, soit un accroissement de 13,933 quintaux. Dans l'ensemble des prises, le Manitoba a contribué 99,813 quintaux, soit un accroissement de 12,562 quintaux.

La province de l'Ontario dénote des prises de 31,173 quintaux de sandre ou doré bleu, soit un léger accroissement par rapport aux prises de la même variété en 1926.

Les prises de brochet se sont totalisées à 70,473 quintaux soit un décroissement de plus de 2,000 quintaux par rapport à l'année antécédente. Dans l'ensemble des prises le Manitoba a contribué quelque 40,166 quintaux.

Dans la province d'Ontario, on a extrait de la région des Grands Lacs quelque 58,099 quintaux de hareng d'eau douce ou cisco. Ce chiffre représente un accroissement de plus de 14,000 quintaux par comparaison avec 1926.

CÔTE OCCIDENTALE

La valeur marchande et industrielle des pêches propres à la côte du Pacifique accuse un décroissement de \$4,139,205. Cette condition est imputable à la diminution des déchargements de saumon et de flétan. On signale un accroissement tant dans les prises de hareng que dans celles du pilchard.

Saumon.—Les débarquements de saumon se sont chiffrés à 1,490,395 quintaux, soit un décroissement de 536,160 quintaux. Le rendement en conserves a beaucoup fléchi par rapport à l'exercice antérieur: 1,361,977 caisses par rapport à 2,065,190 en 1926. Ces diminutions sont dans une large mesure imputables à la prolongation de la saison prohibée et à d'autres mesures restrictives adoptées pour la sauvegarde des saumons. Les prises de saumon sockeye, bien qu'inférieures à la moyenne, furent jugées cependant assez satisfaisantes. Pendant l'automne, il est survenu dans le fleuve Fraser une importante montée de saumons sockeye tardifs assimilable à celle qui s'était produite en 1926. Les prises de saumons roses accusent un décroissement marqué. En raison des exploitations intensives dont cette espèce est l'objet, il fut jugé nécessaire de prendre des précautions supplémentaires, telles que la prolongation de la saison prohibée hebdomadaire, la fermeture hâtive de la saison, et autres, en vue de permettre à un nombre suffisant de poissons-reproducteurs d'atteindre les frayères. Les exploitants ont réalisé des prises moyennes de coho mais ont opéré des déchargements moindres de saumon chum.

Flétan.—Les prises de flétan se sont chiffrées à 300,532 quintaux, soit une diminution de 14,563 quintaux. Il n'apparaît pas que la saison prohibée actuellement en vigueur ait sensiblement contribué à relever les pêcheries de flétan et il semble être devenu nécessaire soit de la prolonger, soit de recourir à quelque autre moyen d'action si l'on veut parer au dépeuplement de ces pêcheries.

Hareng.—Les prises de hareng se sont élevées à 1,724,246 quintaux par comparaison à 1,301,269 quintaux en 1926. De l'ensemble des déchargements

il est résulté plus d'un million de quintaux de hareng salé au sel sec à destination de l'Orient. Les fabriques d'engrais et d'huiles ont produit 170,450 gallons d'huile de hareng et 1,838 tonnes de farines de hareng.

Pilchard.—On a déchargé quelque 1,368,582 quintaux de ce poisson, soit un accroissement de cinquante pour cent par rapport à l'année antérieure. On se livre sur une faible échelle à la mise en conserve des pilchards. L'année dernière il en fut traité 58,000 caisses de cette façon, soit plus que le double du rendement en conserves de l'année précédente. C'est cependant à la fabrication des engrais, des farines et des huiles qu'on utilise la majeure part des prises de ce poisson. On en a extrait, en effet, l'année dernière 2,673,876 gallons d'huile et retiré 12,169 tonnes de farines, de poudres et d'engrais. Le nombre des fabriques productrices de farines et d'huile de pilchard, de hareng et de baleine s'est élevé en 1927 à vingt-deux cependant que la valeur de leurs produits (y compris ceux des usines de traitement de la baleine) s'est chiffrée à \$2,289,952 soit près du double des recettes de 1926.

Baleines et phoques.—Il y eut durant l'année deux postes baleiniers en exploitation. Le nombre des baleines capturées s'est élevé à 258 et la valeur de leurs produits à \$241,488. Ces chiffres représentent un décroissement par rapport à 1926.

Il y eut 1,476 phoques à fourrure de pris par les Indiens en vertu du Traité relatif à la chasse pélagique des phoques, par comparaison à 2,824 l'année précédente.

INSPECTION DES POISSONS

L'inspection de certaines espèces de poissons salés s'est exécutée comme d'habitude sous l'empire de la Loi relative à l'Inspection des Poissons. La loi exige que les paqueurs rendent leurs barils et leur poisson conformes aux dispositions qu'elle prescrit et revêt les inspecteurs du pouvoir d'examiner les poissons et les barils chaque fois et partout où ils le jugent nécessaire et même utile.

Pendant l'année on a inspecté sur la côte atlantique 38,058 récipients de divers sortes contenant du hareng, du maquereau, du gasparot et du saumon salés. On a aussi inspecté 33,598 caisses de hareng fumé. De plus, on a examiné 61,400 barils vides avant leur livraison aux paqueurs.

Sur la côte occidentale, on a inspecté 243,732 caisses de hareng salé au sel sec, d'une contenance de 400 livres chacune, antérieurement à leur expédition en Orient.

NORMALISATION DE LA TAILLE ET DE LA QUALITÉ DE LA MORUE SALÉE, ETC.

Dans le cours de l'année, le département, après consultation avec les industriels et les négociants, résolut d'établir par législation certaines normalisations relatives à la taille et à la qualité des morue, aiglefin, merluce, lingue, lieu, colin et merlan.

Cette mesure résulte de certaines représentations, émanant tant des vendeurs que des acheteurs et tendant à signaler l'inexistence de règles ou normalisations nettement définies et susceptibles de servir de base à la fixation de cours justes et raisonnables. Les pêcheurs reçoivent ordinairement le même prix pour les poissons bien ou mal traités, de sorte qu'ils n'ont aucun intérêt à parfaire la qualité de leurs produits.

Les règles ou normalisations ainsi établies ont été incorporées au Règlement relatif à l'Inspection des Poissons. Les inspecteurs officiels des poissons saumurés et paqués ont la faculté d'exécuter tout examen jugé par eux nécessaire. L'inspection n'est pas obligatoire. Pour le moment, l'objet de cette réglementation n'est que d'assurer un moyen de sauvegarder tant l'intérêt des pêcheurs que celui des négociants quand les premiers consentent à vendre et les derniers à acheter des

poissons verts-salés conformément aux règles établies et à un prix subordonné à la qualité des poissons au moment de leur livraison, qualité qui doit répondre aux exigences prescrites. Dans ce cas, le vendeur et l'acheteur ont la faculté de recourir aux services de l'inspecteur le plus proche en vue de faire examiner leur poisson et de s'assurer s'il est conforme au Règlement.

INSPECTION DES FABRIQUES DE CONSERVES ET DES CONSERVES DE POISSONS, MOLLUSQUES ET CRUSTACÉS

L'inspection des fabriques de conserves de poissons, de mollusques et de crustacés, de la substance alimentaire brute destinée à y être traitée, des procédés de mise en conserve, des conserves alimentaires elles-mêmes, des marques ou estampilles apposées sur les boîtes métalliques ou les bocaux de verre s'est exécutée cette année comme par le passé par le personnel des employés du département.

Sur la côte orientale, 438 fabriques de conserves de homard, 15 fabriques de conserves de mactres et 10 autres fabriques de conserves de poissons se sont livrées à des exploitations au cours de l'année passée. A ces dernières fabriques on a traité, pour la mise en conserve, la chair des sardines, des saumons, des aiglefin, des morues et des maquereaux.

Sur la côte occidentale, on a compté 77 fabriques de conserves de saumons en activité et dans quelques-unes d'entre elles on a aussi mis des mactres et des pilchards en conserve.

Grâce aux efforts des inspecteurs, les fabricants de conserves consacrent chaque année plus d'attention à l'observance des règles de la salubrité aux établissements de mise en conserve, de la Loi relative aux Viandes et Conserves alimentaires et du Règlement, en vue d'assurer la préparation de produits de première qualité comestible.

COMITÉ ÉCONOMIQUE IMPÉRIAL SUR L'ÉCOULEMENT DES POISSONS CANADIENS SUR LES MARCHÉS

Le Comité économique impérial constitué par les gouvernements du Royaume-Uni, des Dominions, de l'Inde, des Colonies et des Protectorats, et opérant en vertu du mandat émané de la dernière conférence impériale, vient de parachever une investigation étendue en ce qui a trait aux modes d'écoulement et de traitement, pour les marchés en Grande-Bretagne, des poissons comestibles produits dans les limites de l'Empire.

Le Canada était représenté au Comité par M. J. J. Cowie, du ministère de la Marine et des Pêcheries; M. G. R. Earl, de Yarmouth, N.-E., lui fut adjoint à titre de conseiller-expert de la Nouvelle-Ecosse.

Le passage suivant est extrait du rapport du Comité:

Le comité a borné son attention aux pêches maritimes dont les produits jouent un grand rôle dans l'alimentation de la population de la Grande-Bretagne. On a examiné un certain nombre de personnes intéressées à la production et à la vente des produits de mer, cependant que le Comité eut l'avantage d'entrer en rapport avec certains fonctionnaires expérimentés des gouvernements britanniques et d'outre-mer aussi bien qu'avec des scientifiques éminents.

Pour s'approvisionner de poisson, la Grande-Bretagne ne compte pas uniquement sur les prises opérées par les pêcheurs anglais. Elle a, à sa disposition, trois sources d'approvisionnement:

1. Les déchargements opérés par les navires de pêche britanniques.
2. Les déchargements opérés par les navires étrangers arrivant directement des lieux de pêche.
3. Les expéditions en provenance des ports coloniaux et étrangers.

Les débarquements de hareng et de maquereau sont plus que suffisants aux besoins de la consommation. D'un autre côté, les déchargements britanniques de morue, d'aiglefin et d'autres poissons de cette catégorie, désignés au rapport sous l'appellation générale de poisson-blanc, ne suffisent pas toujours aux exigences du marché.

Depuis la guerre les quantités totales de poisson-blanc vendues par année en Grande-Bretagne se sont accrues de 500,000 quintaux. D'autre part, les déchargements anglais ont décréu de 750,000 quintaux cependant que les importations surtout d'origine étrangère, se sont accrues de 1,300,000 quintaux. L'industrie anglaise s'irrite de cette concurrence étrangère sans cesse grandissante.

Il est dit dans le rapport que si les prix de détail du poisson étaient en plus étroit rapport avec ceux des autres articles comestibles et que si l'écoulement des approvisionnements de poisson-blanc s'opérait sur les marchés avec abondance, régularité et qualité, la consommation en serait énormément accrue. Un accroissement de dix pour cent dans la consommation individuelle concordant avec une diminution de moitié dans les importations étrangères, rendrait nécessaire des déchargements britanniques bien en excès de ceux réalisés jusqu'ici et c'est pour maintenir les approvisionnements de poisson au niveau des exigences de la consommation que pourraient intervenir utilement les pays de l'Empire, exportateurs de produits de mer.

Le rapport signale que les délégués canadiens se défendent de toute tendance à créer des difficultés ou des embarras à l'industrie anglaise, n'ayant en vue que de supplanter les importateurs étrangers et de participer à l'agrandissement futur du marché dans la mesure du possible.

Il est généralement reconnu que les pêcheries de la Mer du Nord sont sur-exploitées et c'est pourquoi depuis quelques années les chalutiers anglais accusent une tendance à fréquenter des pêcheries plus éloignées de leurs ports d'armement; il en résulte nécessairement que le poisson n'est plus déchargé dans les meilleures conditions alimentaires possibles.

On est d'avis que la stabilisation des prix du gros amènerait par le fait même un abaissement des prix de détail et un accroissement dans la consommation. Dans les conditions actuelles du marché le poisson doit être vendu immédiatement après son débarquement; cet état de choses donne lieu à une alternance de surabondance et de pénurie de produits. Si les approvisionnements pouvaient être entreposés pendant quelques jours sans crainte de détérioration, on ne tarderait pas à constater la survenance de profondes transformations dans le régime de négoce de poisson.

D'autre part, les expéditeurs canadiens de poissons frais ne peuvent pas prévoir les cours du marché de gros britannique. Il leur est inutile de tenter l'exportation d'approvisionnements importants et irréguliers puis d'essayer d'en disposer rapidement dans la glace selon le mode d'écoulement familier à l'industrie britannique. Cette manière d'agir n'aurait d'autres résultats que de causer sur le marché des fluctuations et des perturbations aussi préjudiciables à eux-mêmes qu'au trafic anglais. Les expéditeurs canadiens recherchent la régularité des cours et la stabilité du marché, toutes choses qui ne peuvent être réalisées que par l'exportation des meilleures qualités de poisson, et leur écoulement graduel.

En s'exprimant ainsi le Comité n'entend pas fournir l'impression qu'il est impossible de décharger en bonne condition alimentaire sur les marchés anglais des poissons frais d'origine canadienne, emballés dans la glace et expédiés dans les frigorifiques. Mais son devoir est de prémunir le négoce contre les hasards que comporte ce mode d'expédition.

Il convient de faire observer que l'expansion de la pêche maritime du poisson-blanc en Grande-Bretagne a marché de pair avec la multiplication des chalutiers à vapeur, tandis qu'au Canada c'est la pêche à la palangre qui est la plus pratiquée. On constate de plus que les poissons pêchés à la ligne sont moins susceptibles de détérioration que ceux pris au chalutier à vapeur, et comme plusieurs des navires et barques faisant usage de la palangre déchargent leur poisson le jour même de la capture, ce produit ne peut être qu'en parfaite condition comestible lorsqu'améné

à terre. Les conclusions et les propositions du comité, autant qu'il s'agit du Canada, peuvent être résumées comme suit:—

1. En Grande-Bretagne, les consommateurs réclament surtout du poisson frais.

2. La consommation du poisson-blanc a augmenté tandis que celle du hareng a déchu.

3. A l'exception des approvisionnements nécessaires à l'alimentation d'un faible commerce d'exportation en morue salée, tout le poisson-blanc déchargé en Grande-Bretagne est consommé sur place. La consommation tend à s'en accroître et par l'abaissement des prix de détail, l'amélioration de la qualité et la régularisation des arrivages, elle est destinée sans doute à augmenter davantage.

4. Jusqu'ici l'accroissement de la consommation a été équilibré par une augmentation des importations étrangères.

5. Les navires britanniques jugent nécessaire d'exercer leurs exploitations sur des lieux de pêche plus éloignés de leurs bases. Le poisson, en provenance de ces lieux, varie en qualité, au débarquement, avec la longueur de temps depuis sa capture, attendu que les procédés actuels de conservation sont inefficaces.

6. Pour parer aux grandes fluctuations des cours attribuables à l'excès et à l'insuffisance des approvisionnements, de meilleures procédés de conservation s'imposent avant et après le débarquement.

7. Les fluctuations actuelles des cours sont de nature à multiplier les risques relatifs à l'expédition du Canada des poissons frais mis en glace et tendent à contrecarrer l'exercice de cette branche du commerce interimpérial.

8. Convaincu que la condition essentielle de toute amélioration dans le négoce des poissons consiste dans l'application de nouveaux procédés de conservation, à un coût raisonnable, le comité insiste pour qu'on s'efforce de découvrir une méthode susceptible d'assurer la préservation du poisson, à partir de l'instant de sa capture jusqu'à son achat par le consommateur.

9. Les recherches devraient être effectuées à une station centrale sise dans un des ports de pêche de la Grande-Bretagne aussi bien qu'à une station sise dans les provinces maritimes du Canada.

10. Les gouvernements de la Grande-Bretagne et du Canada devraient se faire un devoir de mettre ces deux stations de recherches en contact étroit l'une avec l'autre, en vue de réduire au minimum les frais d'expérimentation et de hâter les résultats des observations.

Il est signalé dans le rapport que le gouvernement canadien, se rendant compte que l'expansion du commerce d'exportation des poissons en parfaite condition comestible, est subordonnée à la solution satisfaisante du problème de conservation, a déjà réalisé la création d'une station de ce genre à Halifax, Nouvelle-Ecosse, où les procédés de congélation du poisson à la saumure sont expérimentés et éprouvés. Certains travaux de ce genre ont déjà été effectués en Grande-Bretagne à l'Institut des Recherches relatives aux Basses Températures à Cambridge. Malheureusement cette institution se ressent des désavantages résultant du fait d'être située à l'intérieur du pays.

11. Certaines découvertes récentes sont de nature à rehausser la valeur de l'huile de foie de morue comme source de vitamines, non seulement pour des fins médicinales mais comme adjuvant à d'autres aliments peu riches en cette substance. On préconise l'institution de recherches dans la cause des variations en teneur-vitamine de l'huile de foie de morue et dans les procédés de raffinage de cette substance de façon à pouvoir lui assurer la plus forte teneur possible en vitamines et à éliminer tout goût ou odeur détestables.

12. Il est nécessaire pour l'expansion économique de l'industrie, de multiplier les sous-produits. Les farines et les poudres de poisson-blanc ont une valeur toute spéciale pour l'alimentation des animaux et des volailles. S'il est vrai qu'il existe en Allemagne un grand marché pour les farines et les poudres de poisson, il n'en

reste pas moins que certaines des branches du négoce des viandes de boucherie se sont objectées à leur usage sous prétexte qu'elles causeraient l'altération de la substance alimentaire des animaux. Toutefois les essais et expérimentations effectuées aux stations de recherches ont servi à établir qu'il n'y a aucun danger d'altération, si les farines et les poudres sont servies dans les proportions et selon les méthodes prescrites par le ministère anglais de l'Agriculture et des Pêcheries. Les possibilités de consommation des poudres et farines de poisson en Grande-Bretagne sont illimitées et la généralisation de leur usage serait avantageuse tant à l'industrie des bestiaux qu'à celle des pêches.

Le Comité est d'avis que le développement dans les ports de pêche d'un négoce en filets de poisson au lieu de poissons entiers constituerait une sage mesure économique et contribuerait à l'expansion de l'industrie des sous-produits.

En ce qui a trait aux poissons salés et séchés, le rapport signale qu'il existe un marché pour la morue traitée ou salée dans les colonies de l'Afrique occidentale britannique, probablement susceptible d'agrandissement, si les exploitants veulent se donner la peine d'en rechercher avec soin les besoins. Il est présentement en grande partie alimenté par la Norvège.

Pour ce qui est des conserves de saumon, le Comité déclare que dans son rapport sur les aliments carnés, paru il y a deux ans, il est dit que l'apposition obligatoire des marques ou estampilles du pays d'origine sur les boîtes de saumon permettrait au consommateur anglais de distinguer entre les conserves de saumon produites dans l'Empire et celle de provenance étrangère. Il est résulté de cette recommandation que la Loi britannique relative au Marquage ou à l'Estampillage des Marchandises fut amendée en 1926 de façon à y donner suite. Les producteurs de la Colombie britannique suivent présentement avec attention les effets de la mise en application de cette disposition législative. Au demeurant, il s'agit de maintenir sur le marché une qualité de produits de premier ordre.

Tout en prenant part aux investigations officielles du comité et en prêtant main-forte à la rédaction du rapport, les délégués canadiens se livrèrent à des études personnelles étendues sur la condition du commerce en Grande-Bretagne. Leurs constatations à cet égard seront sous peu rendues publiques sous forme de rapport.

SERVICE DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PÊCHES

En 1927, l'administration de ce service a comporté les œuvres suivantes:

1. Recherches des éléments de statistique mensuelle relatifs aux pêches maritimes et compilation de toutes ces données sous une forme abrégée pour leur mise en circulation chaque mois par voie de la presse.

2. Publication d'un bulletin trimestriel renfermant la statistique détaillée. Le bulletin est distribué aux négociants, industriels et commerçants et à tous ceux qui sont directement intéressés dans l'industrie des pêches. Données et chiffres sont pratiquement tous recueillis par les surveillants de pêche dans l'accomplissement des autres devoirs inhérents à leur charge et sans majoration appréciable des frais d'administration.

3. Recherche de renseignements relatifs aux réserves de boitte, jour par jour, sur certaines étendues de la côte pendant les mois de printemps et d'été. Ces renseignements sont communiqués aux fonctionnaires du département qui les transmettent quotidiennement par dépêche télégraphique à certains ports ou havres où ils sont affichés pour la gouverne des capitaines de navires de pêche et de ceux qui cherchent à se procurer de la boitte.

SERVICE DE LA PRIME À LA PÊCHE

Sous l'empire de la "Loi relative à l'Avancement des Pêches maritimes et à la Construction et à l'Armement des Navires de pêche", la gouverneur général affecte chaque année à la pêche la somme de \$160,000. Ce montant est réparti sous forme de primes à la pêche par le ministère de la Marine et des Pêcheries

parmi les pêcheurs et les propriétaires de navires et de barques de pêche de la côte orientale, en vertu de règlements établis par intervalles par le Gouverneur en Conseil.

En l'année 1927, les versements se sont effectués sur la base suivante:

Aux propriétaires de navires ayant droit à la prime, \$1.00 par tonneau de registre, la prime versée à l'armateur ne devant pas excéder pour chaque navire, \$80.00.

Aux pêcheurs sur navire ayant droit à la prime, \$8.00 chacun.

Aux propriétaires de barques d'une mensuration non inférieure à 13 pieds de quille, \$1.00 par barque.

Aux pêcheurs en barque ayant droit à la prime, \$6.60 chacun.

On a liquidé 9,609 réclamations. L'année précédente, on en avait liquidé 11,036.

Le montant total versé s'est élevé à \$158,375.80 et se décompose comme suit:—

A 543 navires et à leurs équipages.. . . .	\$ 44,462 50
A 9,066 barques et leurs équipages.. . . .	113,913 30

DÉPENSES AFFÉRENTES À LA PRIME À LA PÊCHE—ANNÉE 1927-28

Comtés	Barques	Hommes	Montants	Navires	Tonnes	Tonnage moyen	Hommes	Montants	Totaux des montants
<i>Nouvelle-Ecosse</i>			\$ c.					\$ c.	
Annapolis.....	141	225	1,626 00	1	15	15	5	55 00	1,681 00
Antigonish.....	130	171	1,254 00						1,254 60
Cap Breton.....	298	542	3,874 20	27	430	16	108	1,294 00	5,168 20
Cumberland.....	2	3	21 80						21 80
Digby.....	314	518	3,729 80						3,729 80
Guysboro.....	535	852	6,158 20	23	382	17	114	1,294 00	7,452 20
Halifax.....	855	1,117	8,225 20	68	1,036	15	284	3,308 00	11,533 20
Inverness.....	223	463	3,195 80	4	47	11	19	199 00	3,394 80
Kings.....	37	53	396 80						386 80
Lunenburg.....	426	513	3,810 80	136	7,454	55	1,881	22,501 50	26,312 30
Pictou.....	13	19	138 40						138 40
Queens.....	138	244	1,748 40	14	220	15	72	796 00	2,544 40
Richmond.....	336	583	4,180 80	13	182	14	41	505 00	4,685 80
Shelburne.....	444	819	5,848 40	20	553	28	163	1,857 00	7,705 40
Victoria.....	218	328	2,401 00	8	115	14	35	393 50	2,794 50
Yarmouth.....	122	273	1,923 80	8	428	53	119	1,380 00	3,303 80
Total.....	4,232	6,723	48,524 00	322	10,862	34	2,841	33,583 00	82,107 00
<i>Nouv.-Brunswick</i>									
Charlotte.....	233	397	2,849 20	1	12	12	2	27 00	2,876 20
Gloucester.....	312	767	5,366 20	198	3,256	16	853	10,079 00	15,445 20
Kent.....	82	144	1,031 40	4	42	10	9	114 00	1,145 40
Northumberland.....		1	5 60	5	51	10	13	153 00	158 60
Restigouche.....	5	8	57 80	1	10	10	3	34 00	91 80
St. John.....	18	26	189 60						189 60
Total.....	650	1,343	9,499 50	209	3,371	16	880	10,407 00	19,906 80
<i>Ile du P.-Edouard</i>									
Kings.....	257	347	2,537 20				1	7 50	2,544 70
Prince.....	574	1,091	7,585 35	1	12	12	1	20 00	7,605 35
Queens.....	133	269	1,889 40	2	24	12	4	56 00	1,945 40
Total.....	964	1,707	12,011 95	3	36	12	6	83 50	12,095 45
<i>Québec</i>									
Bonaventure.....	484	842	5,985 20	3	33	11	8	97 00	6,082 20
Gaspé.....	2,106	4,212	29,846 85	6	84	14	26	292 00	30,138 85
Matane.....	90	130	944 00						944 00
Saguenay.....	540	1,004	7,101 50						7,101 50
Total.....	3,220	6,188	43,877 55	9	117	13	34	389 00	44,266 55
Total général.....	9,066	15,961	113,913 30	543	14,386	26	3,761	44,462 50	158,375 80

PISCICULTURE

Pendant l'année civile 1927, le service de pisciculture du département a surtout consacré son attention à l'alevinage des principaux poissons comestibles fluviaux et anadromes, tels que le saumon atlantique et la truite mouchetée dans les provinces maritimes, le poisson blanc et le sandre ou doré dans les provinces centrales et le saumon du Pacifique et la truite dans la Colombie britannique. Cependant pour répondre aux demandes toujours plus pressantes des intéressés, force lui fut de s'adonner davantage à l'élevage des poissons sportifs ou de luxe, de sorte que les expéditions d'alevins de truite furent légèrement plus importantes qu'auparavant.

On a réalisé certains progrès dans la création d'une colonie de truites reproductrices à la pisciculture de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick où près de deux millions sept cent soixante-quinze mille œufs furent produits pendant l'année. Certains viviers et étangs d'alevinage ont été aménagés de façon à y prolonger le séjour des alevins et à y faciliter l'alimentation de ces derniers. Ces travaux furent opérés en vue d'étendre la saison des expéditions et ils furent exécutés à des établissements où les conditions et les avantages naturels s'y prêtaient. L'entreprise de pareilles œuvres s'imposait par suite de l'insistance que mettent les intéressés à faire repeupler les eaux où la multiplication des poissons tend à décroître.

Les expéditions d'alevins furent sensiblement moindres en 1927 qu'elles ne l'avaient été l'année précédente, en raison du fait que huit piscicultures d'Ontario furent cédées au ministère provincial des Chasses et des Pêches en 1926, après qu'on eut disposé des alevins que renfermaient ces stations. Les expéditions effectuées en 1926 de ces huit établissements se sont chiffrées à environ quatre cent cinquante-quatre millions cinq cent mille alevins. En mettant de côté les envois provenant des établissements cédés, le rendement global de 1927 fut supérieur à celui de 1926 de plus de vingt-sept millions.

En sus des expéditions en provenance des piscicultures, trente-quatre lacs et cours d'eau furent fertilisés au moyen d'alevins ou de poissons plus âgés originaires de certaines autres nappes d'eau. Ce genre de travail fut surtout pratiqué dans les provinces où il existe maintes régions non facilement accessibles aux piscicultures en activité. Cette opération impliqua la capture et le transport, sur une distance considérable en certains cas, de trente-quatre mille neuf cent vingt-six poissons de diverses espèces.

La fertilisation des nappes ou cours d'eau éloignées et isolées qu'il n'est pas possible d'empoissonner au moyen d'alevins originaires des piscicultures existantes, fut poursuivie en Colombie britannique et neuf millions sept cent quarante-six mille œufs de saumon sockeye, recueillis dans l'arrondissement de Pemberton, en aval de Hell's Gate dans le fleuve Fraser et dans l'arrondissement de Babine dans le bassin de la Skeena, furent déposés dans les frayères importantes propres aux lacs Stuart, François, et Quesnel dans le fleuve Fraser supérieur, en amont de Hell's Gate.

On a poursuivi le travail d'exploration dans les diverses provinces en vue de localiser les eaux où les truites sont susceptibles d'être recueillies pour des fins d'alevinage aussi bien qu'en vue de découvrir des emplacements propices à l'exercice de la pisciculture dans des régions difficiles d'accès à partir des stations en existence.

Au hasard des circonstances, l'exploration des eaux fut effectuée tant par les surintendants du service de pisciculture que par leurs employés.

Les Chemins de Fer de l'Etat, le Pacifique-Canadien, le Dominion Atlantic Railway, la Fredericton and Grand Lake Coal and Railway Company, le New Brunswick Coal and Railway, l'Esquimalt and Nanaimo Railway, le Kettle Valley Railway, et la Cumberland Railway and Coal Company continuèrent de nous prêter leur concours en transportant gratuitement les caisses ou bidons contenant des poissons sportifs et des œufs de poissons de luxe aussi bien que les surveillants chargés de ces expéditions. Le tableau suivant fournit un aperçu des services rendus en l'occurrence par ces sociétés:—

Désignations des voies ferrées	Itinéraire total aux livrets de passage	Nombre de passages	Itinéraire, permis de fourgon à bagages			Nombre de caisses ou de bidons			Nom- bre de permis
			Plein	Vide	Total	Plein	Vide	Total	
C.N.R.....	25,317	235	12,473	11,624	24,097	991	974	1,965	213
C.P.R.....	14,219	95	8,253	7,388	15,641	393	393	786	103
D.A.R.....	2,740	26	1,370	1,370	2,740	136	136	272	26
F. & G.L.C. & R. Co. & N.B.C. & R.....	180	4	90	90	180	16	16	32	4
E. & N. Ry.....	1,186	21	666	605	1,271	76	69	145	24
K.V. Ry.....	408	2	270	270	540	2	2	4	4
	44,050	383	23,122	21,347	44,469	1,614	1,590	3,204	374

N.B.—Le nombre des passages comporte transport en une direction. Un voyage aller-retour compte pour deux passages. Le nombre de permis comporte transport en une direction pour les caisses ou les bidons, soit en vertu d'un permis, soit par autorisation spéciale, ou par transport gratuit sans formule de permis.

Le département a aussi participé à maintes expositions, destinées à révéler au public les ressources naturelles du pays, en exhibant des produits de pisciculture et divers objets du matériel d'exploitation propre aux stations d'alevinage. Ces exhibits se sont révélés très instructifs et ont suscité beaucoup d'intérêt.

Les comptes rendus les plus rassurants continuent de nous parvenir de toutes les régions où se pratiquent méthodiquement les opérations alevinales.

Les œuvres de la pisciculture tendent à se disséminer rapidement dans les provinces où l'administration des pêcheries ressortit au gouvernement central. On y a fait le choix d'emplacements pour la fondation de stations d'alevinage de saumon et de truite dans les comtés d'Antigonish et de Yarmouth; à la pisciculture de Saint-Jean on a aménagé l'étang de façon à y accroître les opérations d'alevinage, et une nouvelle pisciculture pour le saumon et la truite fut construite à la crique White-Marsh à un mille de Florenceville, N.-B. On a résolu d'ériger une pisciculture pour poisson blanc au Petit-Lac-des-Esclaves, une pisciculture pour truite dans le parc Waterton Lakes, Alberta, et une station subsidiaire dans le parc Jasper, Alberta. Le matériel d'exploitation de la station d'alevinage de Nelson fut transporté dans un local plus avantageux et plus spacieux au sous-sol de l'Armory et on a établi une pisciculture auxiliaire à Summerland, C.-B. Une description détaillée de ces bâtiments est fournie dans le rapport de l'ingénieur.

A l'expiration de 1927, on comptait, en exploitation active, en sus des nouveaux établissements ci-haut désignés, vingt-quatre piscicultures principales, sept piscicultures subsidiaires, quatre étangs d'alevinage pour saumon et plusieurs postes pour la récolte ou cueillette des œufs. Le rendement de ces établissements pour l'année civile 1927 s'est chiffré à deux cent quatre-vingt-quinze millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt deux alevins et œufs tel qu'indiqué, par espèce, dans le tableau suivant:—

RELEVÉ DONNANT, PAR ESPÈCE, LE NOMBRE DE POISSONS ET D'ŒUFS DE POISSON EXPÉDIÉS
DES PISCIFACTURES PENDANT L'ANNÉE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 1927

Désignations des espèces	Œufs verts	Œufs ocellés	Alevins	Alevins avancés	Digitales	Alevins d'un an et plus	Total des expé- ditions
<i>Salmo salar</i> —Saumon atlantique		503,320	5,916,403	5,652,000	8,199,970		20,271,693
<i>Salmo salar sebago</i> —Saumon des lacs		3,400		50,000	93,680	200	147,280
<i>Salmo trideus</i> —Truite arc-en-ciel		205,700	160,000	32,000	83,259	209	481,168
<i>Salmo clarkii</i> —Truite coupe- gorge		151,840	1,153,310				1,305,150
<i>Salmo gairdneri</i> —Saumon steel- head		96,505	140,769	4,000	8,007		249,281
<i>Salmo gairdneri kamloops</i> —Trui- te kamloops		1,684,000	920,520				2,604,520
<i>Salmo trutta leucenis</i> —Truite Lochleven		3,132				10	3,142
<i>Salmo fario</i> —Truite brune		18,684	621,935		38,932	11	673,682
<i>Oncorhynchus nerka</i> —Saumon sockeye		29,197,000	65,729,113	608,000	4,658,665	188	100,192,966
<i>Oncorhynchus tshawytscha</i> —Sau- mon de printemps		755,000	563,448		217,254		1,535,702
<i>Salvelinus fontinalis</i> —Truite mou- chetée		221,450	697,025	965,675	1,931,177	6,023	3,821,350
<i>Coregonus clupeaformis</i> —Poisson blanc	2,290,000		143,735,000				146,025,000
<i>Cristiomer namaycush</i> —Truite saumonée			207,770		78		207,848
<i>Stizostedion vitreum</i> —Sandre ou doré			17,765,000				17,765,000
	2,290,000	32,840,031	237,610,293	7,311,675	15,225,142	6,641	295,283,782

Le relevé suivant donne le nombre d'alevins de diverses espèces qui furent distribués dans les provinces où les exploitations alevinales sont effectuées par le gouvernement fédéral:

RENDEMENT PISCICOLE, PAR PROVINCE, EN ŒUFS, ALEVINS ET POISSONS PLUS
ÂGÉS—ANNÉE 1927

Nouvelle-Ecosse—						
Saumon atlantique				7,293,700		
Truite mouchetée				1,347,404		
Nouveau-Brunswick—						8,641,104
Saumon atlantique				11,790,198		
Truite brune				101,747		
Saumon des lacs				147,280		
Truite Lochleven				3,142		
Truite arc-en-ciel				30,202		
Truite saumonée				78		
Truite mouchetée				1,556,509		
Ile du Prince-Edouard—						13,629,156
Saumon atlantique				699,900		
Truite arc-en-ciel				2,259		
Truite mouchetée				503,496		
Manitoba—						1,205,655
Sandre ou doré				12,835,000		
Poisson blanc				122,325,000		
Saskatchewan—						135,160,000
Sandre ou doré				4,930,000		
Truite saumonée				207,770		
Poisson blanc				21,410,000		
Alberta—						26,547,770
Truite coupe-gorge				1,024,740		
Truite brune				571,935		
Truite arc-en-ciel				243,007		
Truite mouchetée				3		
Poisson blanc				2,290,000		
Colombie-Britannique—						4,129,685
Saumon atlantique				487,895		
Truite coupe-gorge				280,410		
Truite Kamloops				2,604,520		
Truite arc-en-ciel				205,700		
Saumon Sockeye				100,192,966		
Truite mouchetée				413,938		
Saumon de printemps				1,535,702		
Saumon Steelhead				249,281		
					105,970,412	
Total						295,283,782

Les détails et particularités relatifs au service apparaissent dans le rapport annuel sur la pisciculture de l'année 1927.

COMITÉ NORD-AMÉRICAIN POUR L'EXPLORATION DE LA MER

Deux assemblées du Comité nord-américain pour l'Exploration de la Mer eurent lieu au cours de l'année dernière: une à Toronto, Ont., le 19 octobre 1927, et l'autre à Boston, Mass., le 2 juin 1928.

On a consacré une attention toute particulière aux pêcheries de l'aiglefin. L'étude des prises globales d'aiglefin, effectuées sur ce versant-ci de l'Atlantique, sert à démontrer que dans l'ensemble cette pêche n'a subi que de très légères variations depuis 1880 bien qu'on en signale une lente progression ascendante depuis l'année dix-neuf cent. Cet accroissement s'est fait sentir à l'égard des pêcheries de la Nouvelle-Angleterre. Là où autrefois les aiglefins étaient saumurés et séchés, ils sont maintenant vendus à l'état frais et fumé comme filets. Les exploitants de la Nouvelle-Angleterre ont bénéficié de cette transformation dans le régime du traitement de la substance, cependant qu'au Canada l'expansion du négoce des aiglefins frais et fumés a à peine contrebalancé l'extinction du trafic des poissons saumurés et séchés. On n'observe aucun indice de déclin dans les peuplements d'aiglefin considérés dans l'ensemble. On constate au contraire un accroissement dans les prises de ce poisson. Toutefois il convient de signaler ici que les bancs méridionaux où les exploitants de la Nouvelle-Angleterre se livrent à des exploitations intensives, sont d'ores et déjà ou deviendront sous peu dépeuplés. Le comité insiste donc sur la nécessité qui se fait sentir d'y exécuter sans délai des recherches et des investigations approfondies, de façon à permettre de concevoir et de réaliser des mesures de sauvegarde efficaces avant que l'avenir de ces pêcheries ne soit trop compromis.

L'étude en commun des pêcheries de maquereau qui se poursuit depuis nombre d'années, a révélé le fait que la multiplication de ces poissons est particulièrement heureuse en certaines années. Les années 1921 et 1923 se sont signalées à cet égard comme des périodes de succès et c'est aux conditions favorables qu'elles ont fournies à la multiplication des maquereaux qu'on attribue la présence des grands bancs de ces poissons récemment signalés dans les eaux américaines. On a localisé trois importants lieux de reproduction où abondent les œufs flottants et les alevins pendant l'été, ce sont: (1) l'étendue méridionale peu profonde du golfe Saint-Laurent, (2) l'aire méridionale du golfe du Maine au large de la côte de Massachusetts, et (3) les eaux côtières sises au large de New-York et du New-Jersey. Les opinions sont fort partagées en ce qui concerne les migrations des maquereaux. On s'efforce présentement d'en préciser le caractère en attachant des étiquettes ou des disques aux poissons. On n'est pas encore parvenu à réaliser l'invention d'une marque entièrement satisfaisante, mais on a fait un grand usage de bandes en celluloid apposées à la queue. Ces recherches ont servi à démontrer que les maquereaux qui touchent la côte dans le voisinage du cap Cod au printemps, séjournent sur le littoral de la Nouvelle-Angleterre plutôt que de se diriger vers le nord-est dans la direction de la Nouvelle-Ecosse. Quant à ceux qui apparaissent près du cap Sable, N.-E., tard le printemps, ils se dispersent tant vers l'est que vers l'ouest le long de la côte. Un certain nombre d'entre eux séjournent dans le voisinage, cependant que d'autres s'avance vers le nord dans le golfe de Fundy ou vers l'ouest jusqu'à la côte de la Nouvelle-Angleterre et que d'autres encore s'en vont vers l'est jusqu'au Cap-Breton. Certains de ces poissons se déplacent à raison d'environ vingt-cinq milles par jour. Les maquereaux qui apparaissent sur la côte près de Canseau, à l'extrémité orientale de la Nouvelle-Ecosse, contournent ou doublent en majeure partie le Cap-Breton pour pénétrer dans le golfe Saint-Laurent jusqu'au littoral de l'Île-du-Prince-Edouard, mais il n'en est point qui prennent la direction de l'ouest. Les données et faits à notre portée indiquent que toute une série de bancs de ces poissons

apparaissent en divers secteurs du littoral et que tous conservent une quasi-homogénéité. La fusion des bancs est quelque peu plus accentuée pendant l'hiver, car les repêchages effectués d'année en année en cette saison dénotent une plus forte dissémination d'amont en aval de la côte.

M. Sette, du sous-comité de la statistique, a rédigé un rapport sur les pêcheries de morue propres à ce versant-ci de l'Atlantique septentrional, rapport à la préparation duquel ont participé cinq pays: Terre-Neuve, France, Canada, Etats-Unis et Portugal. Dans cet ouvrage, les éléments de statistique disponibles et relatifs à ces lieux de pêche sont compilés et coordonnés de façon à en faire ressortir la superficie, la nature et la condition, et l'importance comparative des exploitations opérées par chacune des contrées ci-haut énumérées. L'impression de ce rapport qui s'intitule "Statistique des prises de morue au large de la côte orientale de l'Amérique septentrionale jusqu'en 1926" est déjà achevée.

L'étude de la statistique des pêches propres à ces divers pays a fait ressortir la nécessité qui s'impose d'uniformiser ou d'unifier les procédés aujourd'hui en usage pour l'obtention du poids du poisson, en les ramenant tous à une base commune caractéristique d'un des états du poisson: état entier ou état vidé. On est à faire les démarches voulues pour réaliser ce projet.

COMMISSION INTERNATIONALE DES PÊCHES

Cette commission fut constituée en vertu des dispositions du Traité relatif à la Sauvegarde des Flétans du Pacifique conclu entre le Canada et les Etats-Unis avec mission d'exécuter des recherches approfondies dans l'histoire naturelle des flétans du Pacifique aussi bien que de faire part aux deux Gouvernements intéressés des propositions et suggestions jugées par elle de nature à parfaire la réglementation relative à la pêche de ces pleuronectes en vue d'en assurer la conservation et la multiplication. Une des clauses du Traité établit une saison prohibée de trois mois—du 16 novembre de chaque année au 15 février suivant, ces deux jours inclusivement—. Mais cette saison prohibée est susceptible d'être modifiée ou supprimée en tout temps après trois années d'application, si la Commission le juge à propos. Comme le Traité est devenu effectif le 1er novembre 1924, la troisième saison prohibée a expiré en février de la présente année financière et tel que je l'ai donné à entendre dans mon rapport de l'année dernière, une fois survenue la fermeture de cette période, la Commission s'est immédiatement mise à la rédaction de son premier rapport. L'extrait suivant du rapport fournit l'idée de l'étendue et de la condition des pêcheries de flétan et renferme les propositions et suggestions de la Commission:—

"Les pêches de flétan s'exercent dans les océans Pacifique septentrional et Atlantique septentrional et produisent environ quatre-vingt-dix millions de livres par année. Les pêches de flétan du Pacifique qui ressortissent aux dispositions de l'accord intervenu entre les deux pays, sont les plus importantes du monde. Les prises annuelles en excèdent cinquante millions de livres ce qui représente environ soixante pour cent des déchargements opérés sur le globe. Environ trente millions de la différence sont attribués aux contrées européennes et six millions à la côte Atlantique de ce continent. La valeur marchande des prises de flétan du Pacifique au débarquement se totalise à environ sept millions de dollars annuellement, de sorte que cette pêche se range parmi les plus importantes des eaux américaines septentrionales. Le flétan du Pacifique est donc un des premiers poissons comestibles indigènes aux eaux qui baignent le continent septentrional américain. Les bancs de pêche au flétan propres au Pacifique oriental apparaissent aux figures 1-3. Le découpage en aires étendues tel qu'y indiqué, n'est valable que pour des fins statistiques et il convient de ne pas confondre ces aires avec celles auxquelles il est fait allusion dans les énoncés de la Commission dont l'exposé sera fourni plus loin.

L'origine et l'expansion des pêches du flétan pacifique datent de l'établissement de la première voie ferrée reliant les deux littoraux des Etats-Unis. Elles sont donc d'exploitation relativement récente. C'est en 1888 dans les environs du cap Flattery, à l'entrée du détroit de Juan de Fuca que furent effectuées les premières entreprises de pêche. Cette pêche se développa si rapidement qu'en 1910 elle s'exerçait déjà sur les lieux sis au large du cap Ommaney, île Baranof, à six cents milles au nord. La multiplication subséquente des exploitations a contribué à étendre le domaine de cette pêche sur environ 1.800 milles de côte.

Jadis, on capturait autant de poissons dans une aire de 600 milles qu'on parvient aujourd'hui à en extraire de l'étendue toute entière de 1,800 milles. Les bancs propres à la rive orientale du golfe d'Alaska, peuplés de sujets reproducteurs, furent exploités pour la première fois en 1913. En 1926, les plus gros navires effectuèrent les plus fructueuses de leurs prises dans le voisinage de l'île de Kodiak sur le rivage occidental du golfe d'Alaska, à environ 1,200 milles au-delà des premières pêcheries. Les prises, opérées sur les anciens lieux de pêche, sis au sud du cap Ommaney sont passées d'un chiffre supérieur à cinquante millions en 1910 à environ vingt et un millions en 1926 et cela en dépit d'efforts bien plus considérables que lors des premières périodes d'opérations. Comme les prises effectuées sur les anciens lieux de pêche tendent à décroître, il est manifeste que le niveau actuel de rendement et de production ne se maintient qu'au prix de l'agrandissement et de l'élargissement continuel du champ des exploitations et de l'intensité de plus en plus vive signalée dans l'exercice de la pêche.

Les quantités de matériel de pêche, présentement employées sur les anciens bancs, sont d'environ deux fois et demi celles autrefois en usage, et cependant les prises actuelles ne représentent que quarante pour cent du rendement enregistré à l'origine de l'exploitation de ces lieux de pêche. En raison de l'intensité des entreprises pratiquées sur les anciens bancs de pêche, les peuplements de poissons déclineront jusqu'au point de n'être plus que seize pour cent de leur importance en 1906. Là où en 1906 les prises de poisson s'élevaient à près de trois cent livres par unité de matériel d'exploitation, il n'en fut enregistré que 50 livres et moins en 1926. Le périllement de la pêche procède graduellement et n'offre aucun indice de ralentissement. De pair avec ce déclin dans les peuplements, on signale un décroissement dans la moyenne de taille des poissons déchargés et un fort accroissement dans le pourcentage des individus de taille inférieure. C'est ainsi qu'entre 1919 et 1926, le pourcentage des poissons de taille inférieure est passé, sur les anciens bancs, de vingt à trente pour cent.

Quant aux bancs de l'ouest, plus récemment livrés à l'exploitation, ils se signalent par la même tendance au déclin; les prises y étant tombées de 160 livres par unité de matériel d'exploitation en 1923 à 100 livres en 1926, et à un chiffre encore moindre en 1927. Pendant la même période on a enregistré une augmentation dans le nombre des poissons au-dessous de onze livres et trois-quarts.

La rapidité de ce déclin fait naître autant plus d'appréhension que la croissance des fletans ne s'opère qu'avec une extrême lenteur. Les fletans adultes ont, en effet, de douze à vingt-cinq ans d'existence. De sorte que le déclin s'est produit dans les limites de la durée d'existence d'un fletan de grande taille moyenne. Comme presque tous les poissons actuellement capturés ont huit ou dix ans, il est facile d'établir une approximation du nombre des plus jeunes poissons qui seront chaque saison disponibles pour la pêche dans les dix prochaines années. Si on en devait réduire sensiblement le nombre et si l'intensité des exploitations allait se maintenir, on ne pourrait envisager qu'avec la plus grande inquiétude les perspectives de cette pêche par l'insuffisance qui s'ensuivrait dans le nombre des reproducteurs destinés à assurer la multiplication de l'espèce. Comme question de fait, les recherches de la commission tendent à démontrer que le nombre des fletans en maturité sur les anciens bancs est relativement restreint.

Ces faits indiquent incontestablement que les pêcheries sont sérieusement menacées, et que les bancs ne pourront résister longtemps à l'intensité des exploitations de pêche dont ils sont maintenant le théâtre. La commission reste convaincue que les conditions s'y sont tellement aggravées qu'il n'est plus permis de différer l'adoption de moyens supplémentaires de conservation. A la lumière des faits et données recueillis, pareille mesure est devenue nécessaire au maintien des pêcheries.

PROPOSITIONS

La commission suggère certaines mesures supplémentaires de sauvegarde dont un résumé est ci-dessous exposé et dont les particularités et les détails sont fournis ailleurs.

Il est suggéré que les autorités gouvernementales soient revêtues du pouvoir:

1. (a) De délimiter des aires dans lesquelles, si la chose est jugée nécessaire à la sauvegarde des pêcheries, les prises totales de fletan seront susceptibles d'être réduites à un pourcentage annuel fixé d'avance, à partir d'une année après la mise en pratique de cette recommandation, jusqu'au jour où la pêche y aura atteint un niveau stable d'exploitation.

(b) D'arrêter le chiffre de cette réduction pour-cent et de le modifier par intervalles au besoin, dans l'idée de prévenir tout accroissement des pêches en une aire donnée.

2. De mettre définitivement fin à toute entreprise de pêche dans les deux aires ci-délimitées, et reconnues comme peuplées de jeunes fletans non encore parvenus à maturité, comme d'interdire la pêche dans tout autre lieu jugé par la commission comme étant peuplé de jeunes poissons de la même catégorie.

3. D'interdire l'usage de tout engin de pêche jugé trop préjudiciable à la vie des fletans.

4. D'avancer la saison prohibée actuelle de deux semaines, de façon à interdire toute pêche dans toutes les aires du 1^{er} novembre au 15 février, ces deux jours inclusivement; et de faciliter à l'avenir l'introduction de toute modification jugée nécessaire à la durée de la saison prohibée.

5. De licencier tous les navires, employés à la pêche des flétans dans les eaux ressortissant au traité, en vertu des dispositions jugées nécessaires à l'exécution du traité, y compris celles relatives aux relevés-statistiques et à la délivrance du congé exigé pour se rendre dans les aires assujéties à la réglementation.

Les motifs invoqués à l'appui des suggestions et propositions ci-dessus sont clairement exposés par les commissaires. L'impression du rapport est achevée et les personnes, intéressées en la matière qui y est traitée, peuvent en obtenir un exemplaire en s'adressant au département.

Les propositions et suggestions de la Commission sont en ce moment l'objet d'une étude de la part des deux gouvernements.

OFFICE DE BIOLOGIE MARINE

Les quatre stations, relevant de la direction de l'Office, furent toutes en activité pendant l'année. Ces stations sont sises à Saint-André, N.-B., à Halifax, N.-E., à Nanaïmo, C.B., et à Prince-Rupert, C.B.

À Saint-André et Nanaïmo, on se livre à des recherches fondamentales sur l'histoire naturelle, la croissance et l'alimentation, etc., des poissons, cependant qu'à Halifax et à Prince-Rupert les investigations ont trait aux procédés de manutention et de conservation des produits dérivés des pêches marchandes.

Au cours de l'année, le personnel de l'Office sur la côte orientale a donné de brefs cours à la fois scientifiques et pratiques au bénéfice des pisciculteurs, des gérants de fabriques de conserves et aux pêcheurs, cours qui se sont signalés par les bons effets qui en ont résulté et par l'intérêt qu'y ont attaché les intéressés.

Pendant l'année le Département, l'Office et l'Université de Dalhousie à Halifax, N.-E., en sont venus à conclure un accord par lequel, grâce à l'aide fournie par le département et l'office, l'université s'est engagée à fonder un cours de pêche. On s'attend que les premières leçons en soient données au commencement de l'année universitaire.

Ci-dessous apparaît la nomenclature des membres de l'Office et de ses divers comités:—

Dr J. Playfair McMurrich, président, Toronto, Ont.

J. J. Cowie, secrétaire-trésorier, Ottawa, Ont.

Dr Philip Cox, Fredericton, N.-B.

Dr C. J. Connolly, Antigonish, N.-E.

Dr E. E. Prince, Ottawa, Ont.

Chanoine Huard, Québec, P.Q.

Dr A. H. Hutchinson, Vancouver, C.B.

Dr W. T. MacClement, Kingston, Ont.

Professeur J. N. Gowanlock, Halifax, N.-E.

Professeur A. Willey, Montréal, P.Q.

John Dybhavn, Prince-Rupert, C.B.

A. Handfield, Whitman, Halifax, N.-E.

MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL D'ADMINISTRATION

Dr J. P. McMurrich,

Dr W. T. MacClement,

J. J. Cowie,

Dr E. E. Prince,

Professeur A. Willey.

MEMBRES DU SOUS-COMITÉ ATLANTIQUE

A. Handfield Whitman, président,

Professeur Gowanlock,

Dr C. J. Connolly,

Dr A. G. Huntsman, secrétaire.

MEMBRES DU SOUS-COMITÉ PACIFIQUE

John Dybhavn, président,
Dr A. H. Hutchinson,
Dr W. A. Clemens, secrétaire.

COMITÉ DES RECHERCHES

Dr A. G. Huntsman, président,
Dr W. A. Clemens,
Dr A. H. Leim,
Dr R. E. Forester, secrétaire.
M. J. A. Rodd,

On trouvera à l'appendice n° 2 de cet ouvrage un rapport détaillé des travaux accomplis par le personnel de l'Office de Biologie.

POURSUITES JUDICIAIRES

Les noms des personnes contre lesquelles des poursuites judiciaires ont été intentées par suite de la violation de la Loi des Pêcheries apparaissent dans ce rapport à l'appendice n° 8.

RECHERCHES SUR LES PÉTONCLES ET LES HUITRES

Au cours de la saison 1927, le naturaliste du département s'est livré aux recherches et investigations suivantes:—

Recherches sur les pétoncles dans la baie de Mahone, N.-E.

Travaux d'exploration sur la côte des trois provinces maritimes, à la recherche des gisements de pétoncles.

Examen des gisements d'huitres au Nouveau-Brunswick.

On trouvera à l'appendice n° 3 de cet ouvrage les particularités et détails relatifs à ces investigations.

Le nombre de pêcheurs qui perdirent leur vie dans l'exercice de la pêche fut malheureusement très élevé cette année: quatre navires et leurs équipages au complet ayant péri lors d'une tempête survenue sur la côte orientale. Le nombre des pertes de vies s'est totalisé à cent onze: trois sur la côte occidentale et le reste sur la côte atlantique.

Votre obéissant serviteur,

A. JOHNSTON,
Sous-ministre intérimaire des Pêcheries.

APPENDICE N° 1

RAPPORTS DES INSPECTEURS DE PÊCHE

RAPPORT ÉMANANT DE L'INSPECTEUR-CHEF, WARD FISHER—
PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—ANNÉE 1927-28

La valeur marchande des pêches propres à cette province s'est chiffrée en 1927 à \$10,783,631. Bien que ce chiffre ne soutienne pas avec avantage la comparaison avec l'exercice antécédent, il n'en faut pas moins se rappeler que l'année 1926 s'était distinguée par l'excellence de son rendement pécuniaire de \$12,505,922, résultat supérieur à tout autre depuis 1921. Pour constater un rendement supérieur à l'année 1926, il faut donc remonter jusqu'en 1920, période où en raison de l'élévation des cours, la valeur commerciale globale des pêches s'est chiffrée à \$12,742,659.

La valeur des pêches propres à la province de la Nouvelle-Ecosse au cours des cinq dernières années se décompose comme suit:—

1923.....	\$ 8,448,385
1924.....	8,777,251
1925.....	10,213,779
1926.....	12,505,922
1927.....	10,783,631

Pendant la majeure partie de l'année, les conditions climatiques se sont révélées défavorables à l'exercice des exploitations de pêche: le temps s'y étant signalé comme orageux, turbulent ou brumeux.

L'industrie des poissons frais se trouvait dans une condition désavantageuse au début de l'année. La clémence de la température en novembre et en décembre 1926 avait donné lieu à de fortes prises dont les négociants furent incapables de disposer, de sorte qu'au début de la campagne les pêcheurs côtiers éprouvèrent beaucoup de difficultés à écouler leur poisson à un prix profitable. Il est rassurant, cependant, de constater que le trafic des poissons frais et que la consommation de l'aiglefin fumé et des filets de poissons vont sans cesse s'accroissant.

Les prises des principales variétés marchandes de poisson accusent pour la plupart un décroissement par comparaison à celles de l'exercice antécédent, à l'exception de celles du maquereau, du flétan et des pétoncles.

MORUE

Les déchargements s'en sont chiffrés à 1,331,873 quintaux d'une valeur, au débarquement, de \$2,433,699 et d'une valeur marchande de \$3,455,772 par comparaison à des prises de 1,858,944 quintaux d'une valeur, au débarquement, de \$3,634,923 et d'une valeur commerciale de \$4,652,858 en 1926. Le décroissement des prises en regard de l'exercice antérieur s'est traduit par 527,071 quintaux. La valeur, au débarquement accuse une diminution de \$1,201,224 et la valeur commerciale un fléchissement de \$1,197,086.

A la flotte de Lunenburg est imputable le décroissement signalé dans les pêches de morue. A ce sujet, il convient de rappeler ici que quatre des navires de cette flotte sombrèrent lors de l'ouragan survenu le 24 août, entraînant la mort des quelque quatre-vingts pêcheurs qui les montaient. Les pêcheurs côtiers furent aussi contrecarrés dans l'exercice de leurs exploitations par l'inclémence de la température.

PÊCHE DES HOMARDS

L'ensemble des prises de homards s'est totalisé en 1927 à 179,675 quintaux d'une valeur marchande de \$3,255,627 par comparaison à 184,316 quintaux et \$3,386,416 en 1926.

Les opérations de mise en conserve ont produit en 1927 55,771 caisses de homard par comparaison à 56,277 caisses en 1926. La valeur globale industrielle du rendement s'est chiffrée à \$1,727,105 en 1927 en regard de \$1,753,150 en 1926.

La valeur totale marchande propre à 1927 s'est élevé à \$3,255,627 en regard de \$3,386,416 en 1926.

Le tableau suivant donne par comté la statistique des prises et de la mise en conserve:

	Prises		Mise en conserve	
	Qtx.	Homard vendu, valeur	Caisses	Valeur
		\$		\$
Inverness.....	14,590	192,704	5,926	177,678
Richmond.....	8,575	110,530	2,806	85,352
Cap Breton.....	12,111	186,948	5,965	180,133
Victoria.....	7,248	75,260	1,600	62,418
	42,524	565,442	16,297	505,581
Halifax.....	13,207	235,960	3,014	92,790
Guysboro.....	20,364	352,859	6,844	213,708
Antigonish.....	10,425	182,843	5,845	177,834
Pictou.....	14,002	273,427	7,629	229,991
Colchester.....	176	2,716	83	2,407
Cumberland.....	4,812	64,146	1,914	56,196
	62,986	1,111,951	25,329	772,926
Lunenburg.....	3,724	64,267	590	18,300
Queens.....	3,818	58,528	186	6,324
Shelburne.....	21,708	474,694	5,277	162,102
Yarmouth.....	34,542	730,247	7,003	227,254
Digby.....	9,683	229,749	1,089	34,618
Annapolis.....	609	19,554		
Kings.....	79	1,195		
	74,163	1,520,234	14,145	448,598

L'écoulement des conserves de homard sur les marchés n'a pas été profitable. Les cours en furent faibles et la consommation peu active. Les conserves de crabe japonaises furent offertes, surtout sur les marchés européens, à des prix très attrayants, ce qui a porté une forte atteinte au négoce des conserves de homard.

AIGLEFIN

Les déchargements d'aiglefin se sont totalisés à 384,207 quintaux par comparaison à l'année antécédente alors qu'il en fut pêché 458,292 quintaux. La valeur au débarquement pour l'année s'est chiffrée à \$650,669 et la valeur marchande à \$1,402,136 par comparaison à une valeur au débarquement de \$838,716 et à une valeur marchande de \$1,671,971 en 1926. Le décroissement signalé dans la valeur au débarquement s'est traduit par \$178,047 et dans la valeur marchande par \$269,836.

PÊCHE DES MAQUEREAUX

La pêche des maquereaux dénote un accroissement tant dans les prises que dans la valeur au débarquement et la valeur marchande. Au cours de l'année 72,306 quintaux furent déchargés contre 67,680 quintaux en 1926. La valeur au

débarquement s'est totalisée à \$236,796 et la valeur commerciale à \$338,851 par comparaison à une valeur au débarquement de \$173,049 et à une valeur marchande de \$285,961 l'année antérieure. L'accroissement dans la valeur commerciale s'est traduit par \$52,890.

HARENG

Les déchargements de harengs furent inférieurs à ceux de 1926 alors que les prises s'en totalisèrent à 264,823 quintaux par comparaison à des prises de 214,560 quintaux cette année. Les valeurs accusent naturellement aussi un fléchissement. La valeur marchande propre à la présente année fut de \$482,458 en regard de \$547,548 l'année dernière, soit un décroissement de \$65,090.

FLÉTAN

La pêche des flétans se signale par un accroissement dans les déchargements et les valeurs. Cette année la prise s'en est totalisée à 27,551 quintaux contre 23,725 quintaux en 1926. L'accroissement dans la valeur au débarquement s'est exprimée par \$46,771 et celui de la valeur marchande par \$86,959. La statistique tend à démontrer que la plupart des mois d'exploitation enregistrent une augmentation par rapport à l'exercice antérieur.

SAUMON

Les prises de saumon se sont totalisées à 12,819 quintaux, d'une valeur marchande de \$233,189 par rapport à 13,428 quintaux et \$253,272 en 1926.

PÉTONCLES

La pêche des pétoncles, surtout dans l'arrondissement du golfe de Fundy, ne cesse d'aller en s'accroissant. Les perspectives de cette pêche sont, en fait, des plus rassurantes. On a constaté la mise en service d'un plus grand nombre de bateaux cette année que jamais auparavant et tout donne lieu de prévoir que le rendement de cette pêche va augmenter d'année en année. Dans les comtés de Yarmouth, de Digby, et d'Annapolis, l'industrie des pétoncles est encore à ses débuts, mais les progrès qu'elle y a déjà réalisés font naître de grandes espérances pour l'avenir. Cette année 37,607 barils furent déchargés par comparaison à 19,918 barils l'année dernière. La valeur marchande des pétoncles s'est totalisée à \$212,838 contre \$138,472 en 1926, soit un accroissement de \$74,366.

ÉPERLAN

Le décroissement constaté dans les prises d'éperlan est largement attribuable à la clémence de la température observée dans la première partie de la campagne de pêche à l'éperlan. Il fut déchargé 7,110 quintaux de ce poisson par rapport à 10,981 quintaux l'année dernière. La valeur marchande de ce produit de mer s'est naturellement ressentie de cette diminution des prises: elle s'est en effet chiffrée cette année à \$124,653 par comparaison à \$165,630 l'année dernière.

Par l'exposé qu'ils fournissent des conditions locales en relation avec les prises et les valeurs, les relevés suivants par arrondissement ne sauraient manquer d'attirer l'attention des intéressés:—

ARRONDISSEMENT N° 1 CAP-BRETON, INSPECTEUR MCLEOD

Les traits marquants de l'année, en regard de 1926, sont les décroissements signalés dans les déchargements et les valeurs propres aux poissons suivants: morue, aiglefin, espadon, homards, éperlan, lieu, colin, merlan et gasparot, ainsi que les accroissements dans les quantités et les valeurs du maquereau, du flétan, du saumon, de la merluche et de la lingue.

Homards.—Les prises de homards se sont chiffrées à 42,524 quintaux d'une valeur commerciale de \$565,442 par comparaison à 42,874 quintaux d'une valeur marchande de \$660,006 en 1926.

Le décroissement dans les prises est imputable à l'inclémence de la température et à la présence des glaces flottantes, deux facteurs naturels qui ont contribué à retarder l'exercice des exploitations à l'ouverture de la saison. Ces crustacés se montrèrent très abondants dans les eaux qui baignent l'île Madame et où leur pêche s'est signalée par un accroissement de 2,017 quintaux par comparaison à 1926. En raison de la faiblesse des cours pratiqués pour la morue, l'aiglefin et le maquereau, les pêcheurs de cet arrondissement ont exercé la pêche des homards avec une extrême vigueur.

Les plus forts déchargements furent opérés à Main-à-Dieu, Petit-de-Grat et à l'île Port-Hood.

Morue.—Les prises de morue se sont élevées à 139,096 quintaux, d'une valeur marchande de \$290,882 par comparaison à 136,505 quintaux et \$394,870 en 1926.

On signale un fort accroissement dans les déchargements opérés aux ports de Sydney-Nord, d'Ingonish, et de Neil's Harbour, où cette branche de l'industrie des pêches fut exercée avec vigueur pendant les mois d'automne alors que les cours étaient rémunérateurs.

Aiglefin.—Les prises globales d'aiglefin se sont chiffrées à 68,344 quintaux d'une valeur marchande de \$132,485 par comparaison à 76,428 quintaux et \$250,569 en 1926.

On signale un décroissement de 8,084 quintaux dans les débarquements et de \$118,084 dans la valeur marchande. Le fléchissement accentué des prises est attribuable: (a) à ce que les cours pratiqués pour l'aiglefin furent si faibles que les pêcheurs portèrent leur activité vers d'autres genres d'occupations plus rémunératrices (b) à ce qu'un seul chalutier s'est livré à des exploitations par comparaison à quatre en 1926, (c) à ce que les aiglefins ne furent pas aussi abondants que lors de l'année antérieure. A cet égard on suppose qu'ils effectuèrent leur migration avant le mouillage des parcs en filet au printemps.

Les plus forts déchargements furent opérés à Ingonish, Hawkesbury et Petit-de-Grat.

Maquereau.—Les prises de maquereau se sont totalisées à 29,832 quintaux d'une valeur commerciale de \$122,425 par rapport à 20,473 quintaux d'une valeur de \$84,623 l'année précédente, soit un accroissement de 9,359 quintaux dans les déchargements et de \$37,802 dans la valeur marchande.

Les plus forts déchargements furent opérés à l'Ardoise, Chéticamp et Louisbourg.

Ces poissons sont apparus par grands bancs au printemps au large de Ingonish, de Neil's Harbour et de l'île Madame, mais en raison de la faiblesse des cours pratiqués pour le maquereau, les pêcheurs n'ont pas exercé leurs exploitations avec tout l'entrain possible. Toutefois, de belles prises furent déchargées à Margaree et au cap Rouge pendant l'automne. Pour une cause inexplicable la migration des maquereaux d'automne n'a pas eu lieu dans les eaux qui baignent l'île Port-Hood, lieu où cependant ils avaient l'habitude d'apparaître en grand nombre il y a quelque huit ou dix ans.

Flétan.—Les prises de flétan se sont chiffrées à 4,772 quintaux d'une valeur marchande de \$92,194 par rapport à 3,775 quintaux et à \$54,102 l'année antérieure, soit un accroissement de 997 quintaux dans les prises et de \$38,092 dans la valeur marchande.

L'accroissement dans les prises est attribuable au fait qu'un plus grand nombre de navires ont fréquenté le port de Sydney-Nord et que de plus importants déchargements furent opérés à Ingonish, par suite de l'augmentation du nombre des pêcheurs qui se sont adonnés à cette branche de l'industrie des pêches.

Les plus importants déchargements furent effectués à Sydney-Nord, Port-Morien, et Ingonish.

Saumon (Pêche marchande).—Les déchargements de saumon se sont totalisés à 4,897 quintaux d'une valeur marchande de \$78,436 par comparaison à 4,648 quintaux d'une valeur de \$76,720 pour l'année antérieure, soit un accroissement de 249 quintaux dans les prises et de \$1,716 dans la valeur marchande.

Les saumons se sont généralement montrés abondants dans la rivière Mira. On enregistre également un accroissement dans les prises dans la Grande-Rivière. Les saumons se sont révélés abondants à Port-Hood, Margaree, Chéticamp et baie Saint-Laurent.

Saumon (Pêche d'amateur).—Le nombre des pêcheurs à la ligne qui fréquentent la rivière Margaree tend à s'accroître d'année en année. Il convient de signaler ici une augmentation de 379 saumons capturés à la pêche volante dans la rivière Margaree par comparaison à l'exercice antécédent. Ces poissons étaient de grande taille: l'un d'eux pris à Big-Intervale, Margaree Nord-Est, pesait 52½ livres. La pêche volante pratiquée dans la rivière Margaree fut très satisfaisante, à l'exception d'une période s'étendant de la mi-juillet à la mi-août, lors de l'étiage, et quand l'eau y était chaude et limpide. A la suite de l'ouragan survenu le 24 août, les saumons remontèrent la rivière Margaree par bandes nombreuses et donnèrent lieu à des prises fructueuses.

Les annales de la pêche de la rivière Margaree ne font mention que d'une seule année où les prises d'amateur aient surpassé celles de l'année dernière et c'est l'année par excellence de 1922, alors que 868 individus furent capturés à la mouche.

Espadon.—Les déchargements d'espadon se sont totalisés à 5,376 quintaux d'une valeur de \$86,534 par comparaison à 6,594 quintaux d'une valeur commerciale de \$114,112 l'année antécédente, soit un décroissement de 1,216 quintaux dans les prises et de \$27,578 dans la valeur marchande.

Ce fléchissement est imputable à l'insuffisance des bancs et à l'inclémence de la température, car ces poissons ne séjournent à la surface de l'océan que par temps calme et clair. On constate des accroissements aux ports de Sydney-Nord et d'Ingonish où un plus grand nombre d'exploitants se sont adonnés à cette branche de l'industrie des pêches. Les plus importants déchargements furent effectués à Louisbourg, Glace-Bay, et Sydney-Nord.

Hareng.—Les prises de hareng se sont totalisées à 26,604 quintaux d'une valeur marchande de \$43,191 contre 36,641 quintaux d'une valeur marchande de \$83,005, soit un décroissement de 9,037 quintaux dans les prises et de \$39,814 dans la valeur marchande.

Eperlan.—Les prises d'éperlan se sont totalisées à 1,727 quintaux d'une valeur commerciale de \$25,427 par comparaison à 2,687 quintaux d'une valeur de \$34,958 pour l'exercice antérieur, soit un décroissement de 960 quintaux dans les prises et de \$8,531 dans la valeur marchande.

Le fléchissement des prises est dû à l'insuffisance des migrations et à l'inclémence de la température au commencement de la saison.

Huîtres.—Les déchargements d'huîtres se sont totalisés à 1,224 barils d'une valeur marchande de \$10,347 par comparaison à 1,280 barils d'une valeur de \$9,502 l'année antérieure, soit un décroissement dans les prises de 56 barils et un accroissement de \$845 dans la valeur marchande.

Les plus importants déchargements furent effectués à Orangedale, à la rivière Denny et Little Narrows.

Truite.—Par comparaison à l'année antérieure, les truites se sont montrées beaucoup plus nombreuses que d'habitude et il en fut opéré d'excellentes prises dans le lac Ainslie, la rivière Dennys, à Barachois, au ruisseau Indian et à Sainte-Anne. Une truite prise à la pêche volante au débouché de la rivière Barachois, Sainte-Anne, pesait 6 livres 4 onces. Nombre de truite d'un poids supérieur à 5 livres furent pêchées dans plusieurs des cours d'eau de cette île.

ARRONDISSEMENT N° 2.—EMBRASSANT LES COMTÉS: HALIFAX, GUYSBOROUGH, ANTIGONISH, PICTOU, COLCHESTER, CUMBERLAND ET HANTS—INSPECTEUR SUTHERLAND.

Les prises aussi bien que les valeurs, au débarquement, et sur les marchés accusent un fléchissement marqué par comparaison à 1926. Toutefois, les valeurs soutiennent avec avantage la comparaison avec celles de 1925, bien que les déchargements soient les plus faibles depuis 1923. Cette condition est imputable à une diminution dans les prises de tous les principaux poissons marchands, à l'exception de la merluche, de la sole, du maquereau, du germon et des homards. La morue, et l'aiglefin se caractérisent par de forts fléchissements: 145,805 quintaux et 56,724 quintaux, respectivement. Cette condition est imputable à la diminution des déchargements opérés à Canseau et à Halifax par les chalutiers à vapeur. Un seul chalutier s'est adonné toute l'année à Canseau à des exploitations de pêche et cela sans grand succès par suite de la rareté des poissons. Une autre cause importante de la diminution des prises durant les mois d'été et d'automne fut l'inclémence de la température. Le mauvais temps a en effet porté une grave atteinte aux exploitations exercées par les pêcheurs côtiers. Les plus importants accroissements enregistrés sont ceux relatifs à la pêche des homards, avec 2,529 quintaux, des soles, avec 2,902 quintaux et des germons avec 686 quintaux.

Morue.—Les prises de morue se sont totalisées à 212,878 quintaux d'une valeur marchande de \$896,947 par rapport à 360,681 quintaux d'une valeur marchande de \$1,269,989 en 1926, soit un décroissement de 147,805 quintaux dans les prises et de \$373,042 dans la valeur marchande.

Les prises accusent un décroissement général mais le fléchissement en est surtout accentué à Halifax et à Canseau. Les tempêtes et les ouragans qui se sont succédés pendant l'été et la première partie de l'automne ont fortement contrecarré l'exercice de la pêche côtière. Et, du reste, la faiblesse des cours a contribué à démoraliser les exploitants. Au début de la campagne le prix fut fixé à 1c la livre et encore pour des poissons de grande taille seulement. Toutefois, au fur et à mesure de la poursuite des exploitations, les cours se relevèrent jusqu'à atteindre 2½ cents et 3 cents à l'expiration de la saison.

Sur l'ensemble des prises, 100,865 quintaux furent extraits des pêcheries du large par comparaison à 227,698 quintaux en 1926.

Aiglefin.—Les prises d'aiglefin se sont totalisées à 191,934 quintaux d'une valeur commerciale de \$884,238 par comparaison à 249,719 quintaux d'une valeur marchande de \$1,007,035 en 1926, soit un décroissement de 57,785 quintaux, et une diminution correspondante en valeur marchande de \$122,797.

Au comté de Guysborough-Est est surtout imputable le décroissement auquel on vient de faire allusion, car il n'y en fut pêché que 53,619 quintaux par comparaison à 94,515 quintaux en 1926. Cette déplorable conditions tient au fait qu'il n'y eut qu'un seul chalutier en activité pendant l'été et de bonne heure en automne. Les bateaux côtiers n'ont pas pris d'aiglefin avant novembre.

Sur l'ensemble des prises, 173,363 quintaux furent extraits des pêcheries du large par comparaison à 214,421 quintaux l'année antécédente. Les prix au débarquement furent à peu près identiques à ceux propres à la morue.

Lieu, colin, merlan.—Les prises de ces poissons se sont chiffrées à 8,180 quintaux d'une valeur marchande de \$12,694 par comparaison à 19,401 quintaux d'une valeur commerciale de \$36,997, soit un décroissement de 11,221 quintaux dans les déchargements et de \$24,303 dans la valeur marchande.

Le déclin fut surtout accentué dans les comtés d'Halifax et de Guysborough-Est, qui, tous deux, du reste, se sont caractérisés par un fléchissement général des pêches, s'y étant exercées en 1927, exception faite de celle de la merluche.

Sur l'ensemble des prises 5,399 quintaux furent extraits des lieux de pêche sis au large, cependant que 14,850 quintaux en avaient été retirés en 1926.

Le prix au débarquement fut d'environ 1 sou la livre; toutefois, pendant une certaine période de l'été les exploitants ne bénéficièrent que de 50 cents le quintal.

Merluche.—Les prises de merluche se sont élevées à 5,391 quintaux, d'une valeur marchande de \$12,955 par comparaison à 3,623 quintaux, d'une valeur marchande de \$8,535 en 1926, soit un accroissement de 1,766 quintaux et de \$4,420 en valeur marchande.

L'accroissement est attribuable au relèvement de la pêche dans les comtés d'Antigonish, d'Halifax et de Guysborough-Est.

Les prises opérées au large se sont chiffrées à 342 quintaux. Le prix au débarquement fut de 75 cents le quintal. Le prix, au marché, pour le produit séché, fut de \$4.00, pour l'article vert-salé de \$3.00 et pour le filet fumé, de 10 cents.

Flétan.—Les prises de flétan se sont totalisées à 7,240 quintaux, d'une valeur marchande de \$146,871 par comparaison à 8,039 quintaux d'une valeur commerciale de \$164,462, soit un décroissement dans les prises de 799 quintaux et de \$17,591 dans la valeur commerciale.

Le décroissement est imputable à l'insuccès des exploitations exercées dans les comtés de Halifax-Ouest et de Guysborough-Est. Les pêches du large se sont élevées à 5,754 quintaux par comparaison à 6,391 quintaux en 1926.

Hareng.—Les prises de hareng se sont élevées à 54,609 quintaux d'une valeur marchande de \$146,784 par comparaison à \$68,984 quintaux d'une valeur marchande de \$136,298, soit un décroissement de 14,375 quintaux dans les prises et une augmentation de \$10,486 dans la valeur commerciale.

Les prises de harengs de printemps dans le comté de Cumberland accusent un insuccès complet. Les comtés d'Antigonish et de Guysborough se caractérisent par des décroissements prononcés, cependant que dans le comté d'Halifax-Ouest, les prises se sont accrues de 9,000 quintaux.

Maquereau.—Les prises de maquereau se sont totalisées à 34,003 quintaux d'une valeur commerciale de \$160,908 par comparaison à 34,334 quintaux d'une valeur marchande de \$149,231.

Bien que les déchargements accusent un décroissement de 331 quintaux la valeur marchande n'en manifeste pas moins une augmentation de \$11,677. Cette condition tient au relèvement des cours au débarquement pendant la dernière migration des maquereaux en octobre et novembre.

Les déchargements se signalent par une augmentation dans le comté de Guysborough cependant que le comté de Halifax accuse un fléchissement. Pendant le mois de novembre on a effectué d'assez bonnes prises dans la baie de Chédabouctou et dans le comté de Halifax-Ouest. Les cours y étant avantageux les pêcheurs réussirent à réaliser de beaux bénéfices. La migration d'automne fut exceptionnellement tardive, même que dans le port de Queensport tous les filets étaient déjà à terre quand elle se produisit. Un des pêcheurs qui par suite de maladie avait été incapable d'amener son filet à terre réalisa une bonne pêche lorsqu'il fut à même de relever son engin; aussi les autres exploitants ne furent-ils pas lents à mouiller de nouveau leurs appareils.

Les cours au débarquement furent de 4 sous en mai, de 3 sous en juin, de 3 sous en juillet, de 3 sous en août, de 4 sous en septembre, de 5 sous en octobre et de 6 sous en novembre, la livre.

Saumon.—Les prises de saumon se sont élevées à 5,886 quintaux, d'une valeur marchande de \$113,971 par comparaison à 7,610 quintaux d'une valeur commerciale de \$149,695, soit un décroissement dans les prises de 1,724 quintaux d'une valeur marchande de \$35,724.

Le comté de Halifax-Ouest seul accuse un décroissement de 1,968 quintaux, le comté de Guysborough se signale par une augmentation importante, cependant que dans Antigonish, l'accroissement fut de 1,000 quintaux et que dans Pictou elle s'est traduite par 200 quintaux. Dans ces comtés, cette pêche est dans une condition florissante, sa valeur marchande s'y étant élevée à \$65,000 en 1927.

Flet, raie et sole.—Les prises de flet et de raie accusent un fléchissement de 4,511 quintaux et de 7,722 quintaux respectivement, cependant que les déchargements de sole se sont accrus de 7,264 quintaux. Ces poissons furent presque tous pêchés au large par les chalutiers à vapeur.

Poissons-loups et baudroies.—Les déchargements de poisson-loup accusent un fléchissement de 1,972 quintaux. Il ne fut pas pêché de baudroie en 1927; l'année dernière il en avait été déchargé 180 quintaux. Ces poissons sont pêchés au large.

Germon.—Les prises de germon se sont totalisées à 1,576 quintaux, d'une valeur marchande de \$15,750 par comparaison à 889 quintaux d'une valeur marchande de \$8,890 en 1926.

Les germons se sont montrés assez abondants en juillet dans la baie Sainte-Marguerie d'où dérive la totalité des prises.

Espadon.—Les prises d'espadon se sont chiffrées à 1,715 quintaux d'une valeur marchande de \$30,795 par comparaison à 6,176 quintaux d'une valeur marchande de \$90,694 en 1926, soit un décroissement dans les prises de 4,461 quintaux d'une valeur marchande de \$59,899.

Au secteur oriental surtout du comté de Guysborough est imputable le décroissement signalé ici. Dans cette étendue, en effet, le déclin fut de 2,176 quintaux. Les prix en cours pour les poissons des grands fonds furent faibles pendant la migration des espadons et malheureusement les pêcheurs en général consacrerent beaucoup de temps et d'argent à l'exercice de la pêche de ces poissons. Il arrive ordinairement que les pêcheurs abandonnent toute exploitation régulière de pêche à l'apparition des espadons de sorte qu'à moins d'une abondante migration de ces poissons, leurs entreprises aboutissent à un échec pécuniaire.

ARRONDISSEMENT N° 3—EMBRASSANT LES COMTÉS: LUNENBURG, QUEENS, SHELBURNE, YARMOUTH, DIGBY, ANNAPOLIS ET KINGS—INSPECTEUR MARSHALL

Morue.—Les plus forts fléchissements enregistrés furent ceux ayant trait aux prises opérées par la flotte de pêche de Lunenburg aussi bien qu'à la valeur marchande de ces prises.

Aiglefin.—Les prises et la valeur de l'aiglefin restent presque identiques à ceux des quelques dernières années. Elles accusent un léger fléchissement par rapport à l'année dernière.

Merluche et lingue.—Cette pêche dénote un accroissement par rapport à l'année dernière et une augmentation considérable par comparaison aux années antécédentes.

Flétan.—La pêche des flétans dénote un fort accroissement dans la pêche et sa valeur marchande.

Hareng.—Les prises de hareng se sont chiffrées à 133,347 quintaux d'une valeur marchande de \$276,047 par comparaison à des prises de 160,198 quintaux d'une valeur marchande de \$328,245 en 1926. L'année 1926 s'est caractérisée comme l'une des plus fructueuses dont aient bénéficié les pêcheurs depuis longtemps.

Maquereau.—La pêche des maquereaux, autant qu'il s'agit de cet arrondissement, est toujours dans un état plus ou moins précaire.

Saumon.—La pêche des saumons va sans cesse s'accroissant. Il en fut pêché 2,036 quintaux d'une valeur commerciale de \$40,782, résultats qui soutiennent avec avantage la comparaison avec ceux des cinq dernières années.

Pétoncles.—Pendant 1927, on a extrait 37,579 barils de pétoncles des gisements propres à cet arrondissement, d'une valeur marchande de \$212,698. Cette pêche se signale par un accroissement régulier d'année en année, surtout en ce qui a trait au golfe de Fundy.

FLOTTE DE LUNENBURG

La valeur marchande globale des prises de la saison fut d'environ \$1,500,000. Les déchargements se sont totalisés à 227,590 quintaux, soit 115,140 quintaux de moins que l'année précédente. La goélette "Gladys Mosher", capitaine John Mosher, a remporté, avec 4,540 quintaux, le meilleur résultat de la campagne. Par comparaison à l'année dernière, on estime à \$300,000 les pertes résultant du fléchissement des prises de la flotte de Lunenburg et à environ \$100,000 les pertes découlant de la diminution des déchargements opérés l'année dernière par rapport à l'exercice antérieur. Il s'ensuit que le déclin monétaire subi par l'industrie lors des deux années écoulées se chiffrent à \$400,000.

Ce montant ne comporte pas la perte des navires, engins, etc., qui au cours des deux dernières années a été énorme. Quatre navires bien armés de la flotte de Lunenburg sombrèrent en effet lors de l'ouragan du 24 août entraînant la mort de tous les pêcheurs qui les montaient. Les navires qui coulèrent ainsi à fond furent le *Uda R. Corkum* capitaine Wilfred Andrews; *Malaha*, capitaine Warren Knickle; *Joyce M. Hunt*, capitaine Edward Maxner; *Clayton W. Walters*, capitaine Mars Selig.

Les frais de construction et d'armement tout comme les frais d'entretien furent élevés. Il ne fut donc pas toujours possible de se procurer l'argent voulu pour l'exercice des exploitations. Par suite de cette insuffisance de moyens pécuniaires l'industrie n'a pas pu réaliser toute l'expansion qui lui aurait été autrement possible.

Le nombre des navires qui se sont adonnés à la pêche en 1927, y compris ceux perdus en mer, s'est élevé à quatre-vingt-trois, soit neuf de moins que l'année antérieure. On a parachevé la construction de deux nouveaux navires qui seront incorporés à la flotte l'année prochaine. Mais il convient de rappeler ici que quatre navires coulèrent à fond en 1927, de sorte que le nombre des unités de la flotte sera en 1928 sans doute inférieur à celui de 1927. Chaque année dénote un accroissement dans le nombre des hommes originaires de Terre-Neuve qui s'engagent comme membres d'équipage sur la flotte de Lunenburg. L'année dernière, un des navires le *Joyce M. Smith* avait un équipage entièrement constitué d'hommes originaires de Terre-Neuve, à l'exception du capitaine et de deux autres pêcheurs.

Cinquante-huit navires, lors de l'expédition d'hiver, déchargèrent 30,700 quintaux; soixante-dix navires, lors de l'expédition de printemps, déchargèrent 60,390 quintaux et soixante-dix neuf navires, lors de l'expédition de printemps, déchargèrent 136,600 quintaux.

Les prix en cours cette année furent légèrement supérieurs à ceux pratiqués l'année dernière. En 1926 les pêcheurs reçurent de \$5.50 à \$6.00 pour leurs deux premières expéditions et \$5.60 pour leur expédition d'été. Cette année le voyage d'hiver rapporta environ \$6.35 le quintal, le voyage de printemps \$5.80 et \$6.40 et le voyage d'été environ \$7.00.

SERVICE DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA BOITTE ET AUX GLACES

Pour le bénéfice des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et d'autres personnes immédiatement intéressées à l'industrie des pêches, il fut résolu de réinstaurer au printemps le service des renseignements relatifs aux conditions de la glace et aux approvisionnements et ressources de boîte aux Iles-de-la-Madeleine. Le surveillant des pêches à Grindstone, Iles-de-la-Madeleine, reçut instruction d'expédier à cet égard une dépêche télégraphique hebdomadaire jusqu'à l'apparition de la boîte et par la suite d'en envoyer une chaque jour à l'exception du dimanche, jusqu'à l'expiration de la saison des harengs de printemps. Cette information est d'un intérêt et d'une utilité toute particulière aux exploitants en général et surtout à ceux domiciliés à Lunenburg, Riverport et Canseau.

La première dépêche fut reçue le 22 avril et avait trait aux conditions de la glace, car aucun banc de harengs n'était encore apparu. Les premiers bancs de harengs furent signalés le 13 mai et à partir de cette date les messages se succédèrent régulièrement jusqu'à la fin de la migration de printemps, vers la deuxième semaine de juin. Ce service de renseignements fut très apprécié par les unités de la flotte en activité sur les bancs.

La teneur des dépêches fut affichée visiblement aux principaux chefs-lieux de pêche et publiée dans les journaux d'Halifax.

CHALUTIERS À VAPEUR

En raison de l'accroissement de la consommation et de l'expansion des marchés de poissons frais, la flotte des chalutiers à vapeur fut accrue de deux unités: le *Bonthrope* et le *Sleaford*. Toutes deux appartiennent à la Corporation des Pêches maritimes, et ont Canseau pour port d'armement ou d'attache. Le *Bonthrope* fut construit à Collingwood, Canada, en 1927, et le *Sleaford* à Selby, Angleterre, dans le cours de la même année. Chacun de ces deux navires a exercé des exploitation pendant environ trois mois avec la Nouvelle-Ecosse comme base d'activité.

Chaque année dénote un accroissement dans le nombre des chalutiers à vapeur dont les ports d'armement et d'attache sont en Nouvelle-Ecosse. En 1926, on comptait onze navires en activité, cependant qu'en 1928, on en signala quatorze. En voici la nomenclature:—

Noms des navires	Ports d'armement ou d'attache
<i>Offa</i>	Canso, N.-E.
<i>Rayon d'Or</i>	Canso, N.-E.
<i>Lemberg</i>	Halifax, N.-E.
<i>Venosta</i>	Halifax, N.-E.
<i>Good Hope</i>	Halifax, N.-E.
<i>Loubyrne</i>	Halifax, N.-E.
<i>Lord Beaconsfield</i>	Canso, N.-E.
<i>Lord Darling</i>	Canso, N.-E.
<i>Lord Shaftesbury</i>	Canso, N.-E.
<i>Viernoe</i>	Halifax, N.-E.
<i>Willoughby</i>	Halifax, N.-E.
<i>Bonthrope</i>	Canso, N.-E.
<i>Sleaford</i>	Canso, N.-E.
<i>Cape Agulahu</i>	Halifax, N.-E.

DÉVASTATIONS ET DÉPRÉDATIONS COMMISES PAR LES PHOQUES COMMUNS

Dans cette province, les phoques furent dans le passé et sont encore extrêmement nuisibles aux pêches commerciales des poissons, des saumons et des éperlans en particulier. Le problème relatif à l'extermination de ces mammifères marins a été envisagé sous toutes ses faces par les autorités du département. Divers moyens de destruction ont été préconisés et tentés sans grand succès cependant jusqu'à ce jour.

Il y a quelques années on accordait une prime de \$1.00 par phoque mais cette somme fut déclarée insuffisante par les intéressés. Cette année le département a résolu de verser une prime de \$3.50 pour chaque phoque tué. L'introduction de cette mesure n'a pas manqué d'amener la destruction d'un nombre considérable de ces animaux et de contribuer ainsi au relèvement des pêches marchandes de la province.

Le nouveau régime de prime à la chasse aux phoques communs est entré en pratique en avril et jusqu'au dernier jour de l'année civile actuelle, on avait livré aux divers surveillants à l'emploi du département dans la province, 2,754 museaux de phoques.

On estime à environ 3,300 le nombre de phoques qui, à la fin de l'année financière, 31 mars 1928, auront été tués et remis aux autorités.

On est d'avis que la prolongation du régime de prime à la chasse des phoques l'année prochaine produirait des résultats plus fructueux encore.

COURS D'ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES AU BÉNÉFICE DES INSPECTEURS ET DES GARDES-PÊCHE

Un cours d'enseignements techniques au bénéfice des inspecteurs et des surveillants de pêche fut institué par l'Office de Biologie du Canada à la Station d'Expérimentations et d'Essais relatifs aux Pêches à Halifax, N.-E. La durée de ce cours s'étendit du 14 au 26 février inclusivement. Le cours fut suivi par trois inspecteurs d'arrondissement et seize gardes-pêche de la Nouvelle-Ecosse aussi bien que par un certain nombre d'inspecteurs et de gardes-pêche des provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard. Les divers sujets traités suscitèrent le plus vif intérêt et contribuèrent beaucoup à l'instruction des intéressés. Nombreuses et variées y furent les matières enseignées, de sorte que le temps consacré à ces études fut toujours bien employé. Tous les participants firent preuve d'autant d'intérêt que d'intelligence dans l'étude des divers sujets traités lors des conférences ou leçons données pendant cette durée d'instruction.

SERVICE DE CENTRALISATION DES PÊCHES

Sur cette étendue du littoral du comté de Guysborough, comprise Canseau et Port-Beckerton, on a fait l'expérimentation d'un service de centralisation des pêches au moyen de bateaux subventionnés par le gouvernement et affectés au transport et à la livraison des poissons jusqu'à Canseau, à un tarif nominal d'expédition.

Deux bateaux furent d'abord affectés à cette fin mais par suite de l'inclémence de la température et de la difficulté de s'assurer un approvisionnement de glace, il fut jugé nécessaire d'incorporer au service un navire auxiliaire. Ces bateaux font le service entre Canseau et Port-Beckerton, font escale aux lieux où des poissons sont livrés à l'expédition, apportent de la glace et de la boîte de Canseau au bénéfice des exploitants et transportent les prises à Canseau en voyage de retour. Ce service s'est révélé très satisfaisant en dépit des vents et des brumes qui se sont signalés pendant sa durée d'exécution, et les pêcheurs furent pour la première fois en mesure de disposer de leurs prises à l'état frais à meilleur compte que jamais auparavant. Assurés d'un approvisionnement régulier de boîte et soulagés de la tâche de trancher leur poisson, ils furent en mesure de séjourner plus longtemps sur les lieux de pêche.

On a aussi encouragé l'exercice de la pêche tardive, ce qui exige des bateaux de plus grandes dimensions. Si le service de centralisation des produits de pêche est prolongé les pêcheurs verront probablement à l'armement de bateaux de cette dernière catégorie.

Les bateaux ont recueilli un ensemble de 2,832,325 livres de poisson à un coût qui, en toute vraisemblance, justifie la prolongation du service.

PÊCHES CONTINENTALES: FLUVIALES ET LACUSTRES

La pêche d'amateur constitue une importante source de revenu pour la province et tend à le devenir davantage au fur et à mesure de la multiplication du nombre des touristes. Les pêcheurs à la ligne ont opéré de bonnes prises de saumon et de truite dans toute la province. Pendant l'été la chute de pluie fut exceptionnellement forte et en contribuant à l'élévation du niveau des rivières, a permis aux saumons de faire l'ascension de nombre d'entre elles. Plusieurs saumons furent capturés à la pêche volante dans diverses cours d'eau des comtés d'Halifax et de Guysborough. La rivière Saint-Marie, comté de Guysborough, est un cours d'eau exceptionnellement poissonneux; aussi n'est-il pas surprenant d'y voir augmenter chaque année le nombre des pêcheurs-amateurs de saumons. Ces amateurs y furent cette année particulièrement heureux dans leurs entreprises. La plupart des cours d'eau de ce comté coulent à travers une région impropre à l'agriculture et s'il est vrai qu'on peut y constater l'existence de certaines étendues dénudées par les exploitations forestières de déboisement, il n'en reste pas moins que le débit de ces rivières et la basse température de leurs eaux y ont peu varié, de sorte qu'elles sont restées un lieu de prédilection pour les saumons.

Les pêcheurs de saumons à la ligne ont remporté des succès marquants dans les cours d'eau, tels que la rivière Sainte-Marie, comté de Guysborough, la rivière Margaree, comté d'Inverness, la rivière Medway, et la rivière Mersey, comté de Queens, la rivière Annapolis, comté d'Annapolis et divers autres cours d'eau de la province. Le plus gros saumon capturé le fut par un pêcheur à la ligne de la rivière Margaree. Ce poisson pesait 52½ livres.

La pêche des truites fut particulièrement avantageuse. Dans l'Île-du-Cap-Breton aussi bien que dans les régions continentales, on en a opéré d'excellentes prises. Une truite prise à la mouche au débouché de la rivière Barachois, Sainte-Anne, pesait six livres quatre onces. La Nouvelle-Ecosse est appelée avec raison à devenir bientôt un lieu très recherché pour l'exercice de la pêche sportive.

Bien que la plupart des visiteurs se contentent de la pêche des truites, il en est un bon nombre qui y viennent toutefois pour pêcher le saumon.

On a consacré beaucoup de temps et de travail à maintenir les rivières libres de tous barrages ou autres obstructions en vue de permettre aux poissons tels que les saumons et les truites d'en remonter facilement le cours dans leur migration vers les frayères, car tous les intéressés reconnaissent la nécessité qui s'impose de sauvegarder ces pêcheries pour assurer à la Nouvelle-Ecosse la réputation dont elle jouit présentement comme pays propice à la pêche sportive. A cette fin, un certain nombre de digues furent pourvues d'échelles à poissons et divers barrages ou obstructions furent démolis dans les rivières. On a de même déposé dans de nombreuses nappes d'eau des alevins de truite et de saumon.

UTILISATION DES REBUTS OU ISSUES DE POISSON—FABRICATION DE SOUS-PRODUITS

Au cours de l'année quatre fabriques licenciées d'engrais, de poudres ou farines de poisson se livrèrent à des exploitations industrielles dans la Nouvelle-Ecosse orientale. En voici la nomenclature:

Fasterfat, Ltd., Halifax,

C. W. Kendall Reduction Works and Fish Meal Plant, Halifax,

Lucky Fish Meal Co., Halifax,

Robinson Glue Co., Canseau.

La société *Fasterfat Ltée* a installé des machines modernes pour la fabrication des poudres ou farines de poisson et son usine a été en activité toute l'année.

L'usine *Kendall* a fonctionné d'une façon intermittente sur une plus faible échelle que la fabrique de *Fasterfat*.

La société "*The Lucky Fish Meal Co.*" fut constituée en février. Elle a absorbé l'usine *Kendall* mais ses exploitations industrielles ne furent que d'une brève durée avant la désorganisation définitive. *M. Kendall* se remit à l'exercice d'opérations industrielles pour son propre compte.

La compagnie "*The Robinson Glue Co.*" s'est livrée toute l'année à des exploitations comme d'habitude.

Les fabriques suivantes ont pour siège d'exploitation industrielle la Nouvelle-Ecosse occidentale:—

H. R. L. Bill, Lockeport, N.-E.

A. W. Dodd Co., Tiverton,

A. W. Dodd Co., Westport,

Liverpool Refiners, Liverpool (rive orientale),

Roy Casey, Victoria Beach,

Parkhurst Cod Liver Oil Corporation, Tiverton,

M. A. Nickerson, Clark's Harbour,

George W. Wightmen, Lockeport,

Lewis Canning Co., Annapolis.

Toutes les sociétés ci-haut énumérées s'adonnèrent à la fabrication des huiles, à l'exception de la *Lewis Canning Co.* L'usine de cette dernière compagnie est utilisée pour le traitement des coquilles de pétoncles et de mactres que des machines à broyer convertissent en un ingrédient alimentaire pour les oiseaux de basse-cour.

COMMISSION ROYALE DES PÊCHES

Une Commission royale chargée de l'étude des pêches propres aux provinces maritimes et des Iles-de-la-Madeleine fut constituée par Décret du Conseil en septembre. Cette commission a tenu session en Nouvelle-Ecosse durant les mois d'octobre, de novembre et de décembre. Des séances d'enquête eurent lieu à Chéticamp, Port-Hood, Canseau, Isaac's Harbour, Arichat, Saint-Pierre, Ingonish, Sydney-nord, Louisbourg, Glace-Bay, Mulgrave, Antigonish, Pictou, Pugwash, Halifax, Lunenburg, Liverpool, Lockeport, Shelburne, Barrington Passage, Clark's Harbour, Yarmouth et Digby.

Ces séances donnèrent lieu à de nombreuses assistances de pêcheurs et d'autres personnes intéressées dans l'industrie des pêches.

SERVICE DE SURVEILLANCE DES PÊCHÉRIES

Navire de surveillance *Mildred McColl*—Capitaine Williams.—Le navire de surveillance des pêches, le *Mildred McColl* fut absent de l'arrondissement la plus grande partie de la campagne de pêche, occupé qu'il fut à la recherche des gisements de pétoncles dans les eaux du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard. On a signalé, comme résultat de son absence toute une série d'actes illicites de pêche, surtout dans le comté d'Halifax-Est. Ce secteur de la côte comporte de nombreuses îles et anses qui servent de bases d'activité aux braconniers. Les pêcheries n'y peuvent être sauvegardées contre les déprédations que par la vigilance constante du bateau garde-pêche.

Le navire *Lulu T* fut affrété pour surveiller la ligne démarcation des pêcheries de homards à Port-Philippe, comté de Cumberland, d'août en octobre. La sauvegarde des limites n'y fut que partiellement assurée; elle ne le sera du reste jamais parfaitement jusqu'à la mise en service d'un bateau régulier.

F. P. I.—Capitaine Baker. Ce navire a servi à assurer une surveillance ininterrompue pendant toute l'année entre Pubnico et le fond de la baie de Fundy et a donné toute la satisfaction qu'il est possible d'obtenir de la présence d'un seul bateau. Cette région est beaucoup fréquentée par les touristes pendant l'été, ce qui en maintes occasions encourage la population à pêcher illicitement les homards. L'inspecteur régional dit qu'il ne croit pas que les personnes exerçant la pêche illicite soient des pêcheurs de profession mais bien des fermiers, cultivateurs et autres qui ne dépendent pas de ce genre de pêche pour leur existence. Dans presque chaque cas où des personnes furent jugées coupables d'actes illicites de pêche, on a constaté qu'elles n'appartenaient pas à la classe des pêcheurs de homards mais qu'elles exerçaient d'autres métiers. Il conviendrait de mettre en service un autre bateau garde-pêche dans la région de Yarmouth à titre d'unité auxiliaire au *F.P.I.*, attendu que cet arrondissement est bien trop vaste pour permettre à un seul bateau d'y assurer une protection véritablement efficace.

CROISEURS DE PÊCHE

L'année passée s'est distinguée par les travaux importants de surveillance pratiqués par les vapeurs de l'Etat le *Arras* et le *Arleux*. Ces deux navires furent en service actif toute l'année et le capitaine Barkhouse du *Arras* aussi bien que le capitaine Cousins du *Arleux* mérite des louanges pour le zèle et la vigilance dont ils ont fait preuve dans l'exécution de leurs travaux.

Le *Arras* fut utilisé pendant l'été comme navire-hôpital en conjonction avec la flotte des Grands Bancs et pendant le reste de l'année fut affecté à la surveillance de la côte et au bris de la glace. Le *Arleux* a accompli des travaux très utiles pendant toute l'année par l'exercice de la surveillance des pêcheries et par l'aide qu'il a fournie aux navires en détresse, etc.

En ce qui a trait aux travaux accomplis par le *Arras* comme navire-hôpital le médecin de bord s'exprime dans les termes suivants:—

“Le nombre total des personnes traitées fut de 223, soit un accroissement de 37 par comparaison à l'année antécédente.

Le médecin du bord eut à répondre à 312 demandes de traitement, de médicaments ou de pansement.

On a consommé une plus forte quantité de remèdes ordinaires mais moins de médicaments spéciaux.

Les instruments chirurgicaux furent tous traités à l'huile et déposés au stérilisateur, et avec le reste des remèdes, médicaments et approvisionnements, furent abandonnés au soin du commandant du navire.

Je suis de plus en plus convaincu que la flotte de pêche considère les navires de l'Etat comme partie essentielle de son armement. Les pêcheurs de la flotte manifestent chaque année plus de confiance au navire-hôpital et ont appris à se prévaloir des services qu'il est en mesure de leur rendre dans le soulagement de leurs maux physiques. Je tiens de nouveau à insister sur l'opportunité qu'il y aurait d'envoyer sur les Grands Bancs un navire mieux approprié à l'exercice de la médecine et de la chirurgie. C'est ainsi qu'il conviendrait de mettre en service un navire aménagé de façon à assurer l'existence d'un local destiné à servir d'infirmier et d'un autre local susceptible d'être transformé en salle de chirurgie; à ce navire il conviendrait aussi d'annexer un bateau-moteur chargé de lui faciliter les rapports avec les unités de la flotte dans les ports. Il devrait être aussi mis à même d'échanger des civilités avec les navires-hôpitaux des pays étrangers avec lesquels il est appelé à venir en contact dans l'exercice de ses travaux.”

Un abrégé des faits consignés dans les journaux de bord de ces deux navires contribuera à révéler la nature des travaux accomplis par eux et à faire apprécier l'efficacité de leur service.

CROISEUR *Arras*—CAPITAINE BARKHOUSE

Le *Arras*, mis en armement à Yarmouth le 1er avril 1927, était à cette date à subir les réparations annuelles. Ce travail de réfection fut perachevé le 20 avril.

20 avril.—Se dirige vers la haute mer dans la direction de l'Est; fait escale à Shelburne et arrive à Liverpool le 21.

25 avril.—Quitte Liverpool en cinglant vers l'est et arrive à Halifax.

26 avril.—Embarque des approvisionnements; peinture du navire.

27 avril.—Se rend régler les compas du navire.

29 avril.—Quitte Halifax en prenant la direction de l'ouest. Fait escale à Lunenburg et arrive à Liverpool le 30.

2-3 mai.—Va à la recherche d'une bouée à la dérive au large de Little-Hope et du banc Roseway.

4 mai.—Croise dans la direction de l'ouest, et arrive à Shelburne le même jour.

5 mai.—Quitte Shelburne et prend la direction de l'est. Fait escale à Lockport et à Lunenburg. Arrive à Liverpool le 6 mai.

7 mai.—Vient en aide à la goélette à quatre mats *Joan Kielburg*; lui aide à franchir la barre de Liverpool vers la mer.

9 mai.—Conduit jusqu'au quai de Brooklyn la goélette à quatre mâts *Cashier*; va à la recherche de la bouée à cloche emportée à la dérive; la découvre à 18 milles au large de Liverpool. Remorque la bouée et la remet au vapeur de l'Etat le *Lady Laurier*.

10 mai.—Croise vers l'est et arrive à Lunenburg.

11 mai.—Croise vers l'ouest et arrive à Liverpool.

12 mai.—Conduit la goélette à quatre mâts *Cashier* du quai de Brooklyn jusqu'au quai de McClearn, Liverpool.

13 à 16 mai.—A Liverpool. Brouillard très dense sur la côte.

17 mai.—Aide la goélette à trois mâts *Cap LaHave* à franchir la barre de Liverpool, dans la direction de la haute mer.

18 mai.—Croise vers l'ouest; fait escale à Lockport et arrive à Shelburne le 19.

20 mai.—Croise vers l'est. Conduit, vers la haute mer, à partir de la pointe Sandy, la goélette à trois mâts *Général Pau* chargée de sel. Arrive à Liverpool.

21 mai.—Aide la goélette à quatre mâts *Cashier* à franchir la barre de Liverpool vers la haute mer.

23 mai.—Se rend en exercice de surveillance. Le premier navire américain porteur de sennes à maquereau arrive sur la côte. Accompagne ce navire jusqu'à Liverpool.

24 et 25 mai.—A Liverpool. Epais brouillard sur la côte.

25 mai.—Premiers maquereaux pris dans les filets sur la côte. Ils sont pêchés à Yarmouth et Dover, N.-E.

26 mai.—Étalonne la station indicatrice de direction à Yarmouth, N.-E.

28 mai.—Croise vers l'est à la surveillance des navires américains porteurs de sennes à maquereaux. Arrive à Lunenburg le 30 avec deux pêcheurs de maquereaux à la senne.

1er et 2 juin.—Navigue de conserve avec les navires américains porteurs de sennes. Arrive à Liverpool le 2 juin.

3 juin.—Croise vers l'est. Arrive à Halifax le 4 juin.

5 et 6 juin.—A Halifax. Embarque des approvisionnements et un nouveau câble-chaîne.

7 juin.—Croise vers l'ouest. Fait escale à Lunenburg et à Liverpool. Arrive à Yarmouth le 10 juin.

11 juin.—Croise vers l'est; fait escale à Shelburne; arrive à Liverpool le 12.

13 juin.—Le navire est hâlé sur la voie ferrée marine à Liverpool pour réparation au-dessous de la ligne de flottaison et peinture de la coque.

16 juin.—Le navire est retiré de la voie ferrée marine et arrive au quai de Liverpool.

17 juin.—Croise vers l'est; fait escale à Lunenburg et arrive à Halifax le 18 juin.

19 à 22 juin.—A Halifax, embarque des approvisionnements et fait des préparatifs pour se rendre à Terre-Neuve avec la flotte de pêche canadienne.

23 juin.—Croise vers l'est dans la direction des bancs.

24 juin.—A Sydney-nord. Se dirige à minuit vers les bancs Saint-Pierre et Green.

26 juin.—Arrive à cap Broyle, Terre-neuve, avec une partie de la flotte de pêche, pour se mettre en contact avec la flotte en stationnement sur les bancs.

27 à 30 août.—La navire se tient en contact avec la flotte de pêche sur les bancs et dans les ports, lors de la recherche de la boitte. Donne des soins médicaux à tous les pêcheurs malades et transporte les pêcheurs les plus gravement atteints à l'hôpital de Saint-Jean pour y être traités. Au cours de la saison 223 personnes sont traités sur les navires.

30 août.—Tous les navires de pêche partent pour les bancs de l'ouest. Navire de conserve avec la flotte et arrive à Sydney-Nord à 5.20 p.m. le 31.

1er septembre.—En route vers l'île Sable à la recherche de quatre navires manquants de la flotte de Lunenburg. Fait escale à Canseau et s'enquiert auprès de tous les navires de pêche rencontrés sur les bancs et la côte.

10 septembre.—Arrive à Liverpool et Lunenburg pour s'enquérir auprès des capitaines de pêche de retour des bancs de l'île Sable.

12 septembre.—Se dirige vers les bancs de l'île Sable à la recherche des navires de pêche manquants.

14 septembre.—Découvre le yacht de la Mission Grenfel, le *Maraval* en mer à 22 milles au large de Canseau. Remorquage de ce bateau à Canseau où il est confié à la garde du receveur de la douane.

16 septembre.—Arrive à Lunenburg pour l'embarquement de six capitaines de la flotte de Lunenburg et pour leur transport à l'île Sable en vue de tenter d'identifier les épaves trouvées sur l'île.

17 septembre.—En route pour l'île Sable où le navire arrive à 9 a.m. le 18. Les six capitaines débarquent et consacrent six heures à des recherches sur la grève de l'île. A 3 p.m., les capitaines sont de retour et nous reprenons la route de Lunenburg.

19 septembre.—Arrive à Halifax pour débarquer le garde-phare malade de l'île Sable. Quitte Halifax et arrive à Lunenburg le même jour.

20 à 22 septembre.—A Lunenburg. Fort brouillard sur la côte et les bancs.

23 septembre.—En route pour l'île Sable à la recherche d'épaves.

25 septembre.—A 6.30 a.m. découvre la goélette de Lunenburg *Uda R. Corkum* submergée sous 15 brasses d'eau sur la banc du Milieu. Recueille le mât principal, la corne d'artimon, le bout-de-hors de beaupré et une partie de la voile principale qui sont apportés à Lunenburg.

27 septembre.—Arrive à Lunenburg et confie ces objets à la garde du receveur de la douane.

28-29 septembre.—A Bridgewater.

30 septembre.—Se porte au secours de la goélette *Manuata* échouée à la pointe Gaff, à l'embouchure de la rivière LaHave.

1er octobre.—Retire la goélette *Manuata* des rochers. La goélette remplie d'eau penche sur le flanc. Elle est remorquée dans la rivière.

2 octobre.—A Liverpool.

3-4 octobre.—A LaHave, s'emploie à retirer du chenal la goélette *Manuata* submergée pour rendre libre la route maritime.

5. à 8 octobre.—Croise sur la côte occidentale pour surveiller les navires porteurs de sennes à maquereaux. Trois de ces navires ont fait leur apparition sur la côte.

9 octobre.—Assiste au service funèbre commémoratif tenu en l'honneur des pêcheurs noyés à Lunenburg. Arrive à Liverpool le même jour.

10 à 20 octobre.—Renversement de la chaudière. Curage de la chaudière et des réservoirs.

21 octobre.—Croise vers North-Bay et le détroit de Northumberland. Fait escale à Lunenburg, Halifax, White-Head, Port-Hakesbury, Souris, I.P.-E. Arrive à Pictou le 29 octobre.

31 octobre.—Quitte Pictou pour la côte méridionale de la Nouvelle-Ecosse. Fait escale à Souris, Canseau, White-Head. Arrive à Halifax, le 3 novembre.

5 novembre.—Croise sur la côte occidentale; à Liverpool le 11 novembre.

12 novembre.—Se porte à la surveillance de la station et arrive à Lunenburg pour aider à retirer de la cale de construction la nouvelle goélette de pêche qui s'y était enfoncée à 11.10 p.m. Retire la goélette de la cale.

13 novembre.—Croise dans la station de l'ouest.

16 novembre.—Trouve la goélette de pêche américaine *Virginia* en détresse au large de Little Hope et la remorque à Liverpool pour y subir des réparations.

17 novembre.—Exerce la surveillance dans la station. Fait escale à Lunenburg, Lockeport et Shelburne.

23 novembre.—Découvre un mât surmontant de six pieds la surface de l'eau fixé à une épave submergée au large de l'île Mouton. Arrache le mât de l'épave, le remorque à Liverpool et le confie à la garde du receveur de la douane.

24 novembre.—Exerce la surveillance dans la station.

30 novembre.—Conduit jusqu'au quai de Shelburne la goélette *Vivian P. Smith*.

2 décembre.—Exerce la surveillance dans la station. Trouve la goélette de pêche *Muir* de Shelburne en détresse, son arbre de couche brisé, et la conduit jusqu'à la voie ferrée marine à Liverpool.

3 décembre.—Croise dans les limites de la station de l'ouest.

17 décembre.—Retire la goélette *Hazel L. Myra* d'un banc de vase et la conduit à un poste d'amarrage sûr à LaHave-Ouest. Libère la rivière LaHave de ses glaces jusqu'à Bridgewater et conduit la goélette à trois mâts *Harry McLellan* en dehors de la rivière jusqu'à un mouillage sûr, au large de LaHave-Ouest.

18 décembre.—Conduit la goélette à trois mâts *Hazel L. Myra* de LaHave jusqu'à Lunenburg et arrive à Liverpool le même jour.

19 et 20 décembre.—Aide les remorqueurs à retirer la goélette de pêche américaine de la barre de Liverpool où elle s'est échouée. Vaines tentatives cependant. Le navire se démantèle.

21 décembre.—Exerce la surveillance dans la station. Fait escale à Lunenburg et conduit la goélette à trois mâts *Hazel L. Myra* jusqu'à Halifax. Prend à son bord le docteur pour le conduire à l'île Sable pour soigner le garde-phare malade. Le docteur Byrne refuse de s'embarquer sur l'*Arras*, parce qu'il ne le trouve pas aménagé à sa convenance.

22 décembre.—Se dirige vers la rivière LaHave pour la libérer de la glace et la rendre propice à la navigation.

23 décembre.—Brise la glace et descend la rivière de conserve avec la goélette américaine à quatre mâts *Dustin G. Cressey* et la conduit à un mouillage sûr au large de LaHave.

24 décembre.—Croise dans les limites de la station.

25 et 26 décembre.—A Liverpool.

27 décembre.—Exerce la surveillance dans la station occidentale. Fait escale à Lunenburg, Liverpool et Shelburne.

6 janvier.—Conduit l'allège *Sapper*, de la Défense nationale, de Shelburne jusqu'à Halifax.

7 à 9 janvier.—A Halifax, embarque des approvisionnements.

10 janvier.—Exerce la surveillance sur la station entre Halifax et Shelburne.

12 janvier.—Conduit les goélettes de pêche *Agnès McGlashen*, *Mona Maria* et *Clara B. Greaser* le long de la côte de Sambreau à LaHave.

13 janvier.—Exerce la surveillance sur la station occidentale et arrive à Halifax.

16 janvier.—Vient en aide aux navires de pêche.

18 janvier.—Vient en aide aux goélettes *Hamona* et *Delawana* et les conduit du feu de Sambreau jusqu'à LaHave et Lunenburg.

19 janvier.—Brise la glace dans la rivière LaHave et conduit les goélettes *Evelyn Wilkie* et *Kathleen Greaser* jusqu'à un mouillage sûr hors des atteintes de la glace.

21 janvier.—Brise la glace et libère le chenal jusqu'à Bridgewater. Conduit la goélette à quatre mâts *Joan Kielberg* du quai à Bridgewater à travers les glaces flottantes en aval jusqu'à un mouillage sûr au large de LaHave-Ouest.

22 janvier.—A Liverpool.

23 janvier.—Cingle vers l'est. Arrive à Halifax le même jour.

24 janvier.—Conduit les goélettes de pêche *Pauline Lhones* et *Democracy* de Sambreau jusqu'à Lunenburg et Riverport.

27 janvier.—Arrive à LaHave-Ouest.

28 janvier.—Retire les goélettes *Golden-Ouest II* et *Village Queen* des bancs de vase sis dans l'anse Park où elles avaient été chassées par l'ouragan du 25.

30 janvier.—Croise dans les limites de la station et se met à la recherche de la bouée lumineuse et à cloche emportée à la dérive, à partir du rocher Brésil, 11.55 p.m. Trouve la bouée à 15 milles au sud par ouest de Little Hope. Prend la bouée à la remorque et arrive à la pointe Sandy à 5 a.m., le 31. Se rend à Shelburne pour y libérer le chenal des glaces.

1er février.—Se rend briser la glace à Shelburne. Découvre au large du feu de la pointe Sandy la bouée de tonnellerie emportée à la dérive vers la mer. La remorque à son lieu de mouillage et se rend briser la glace.

2 février.—Croise vers l'est et arrive à Riverport. Brise la glace et vient en aide aux navires de pêche à Riverport.

3 février.—Brise la glace à LaHave, anse Park et Riverport. Libère le chenal de la glace jusqu'au quai Ritcey et retire un vapeur de pêche, emprisonné dans les glaces.

4 février.—Brise la glace à Riverport et remet en liberté les goélettes *Mary Pauline* et *Audry Brown* emprisonnées dans les glaces. Les conduit jusqu'à un mouillage sûr.

5 février.—Se rend à la baie de Mahone et entreprend d'y briser la nappe de glace pour ménager un passage libre jusqu'au chantier maritime de construction à Mahone.

6 février.—Brise la glace dans la baie de Mahone et à Lunenburg.

7 février.—Brise la glace à Mahone, Lunenburg et Riverport. Libère des glaces la goélette à quatre mâts *Joan Kielburg* et la conduit jusqu'à un mouillage, au large de l'île Spectacle, libre de glaces flottantes. Prend la direction de l'ouest et arrive à Shelburne le 8 février.

9 février.—Croise vers l'est. Fait escale à Liverpool et arrive à Lunenburg le 10.

11 février.—Se rend jusqu'à la baie Mahone. Libère le chenal de glace et arrive à Liverpool le même jour.

13 février.—Croise vers l'est. Brise la glace à Riverport et dans l'anse Park. Libère la goélette *Versailles* des glaces et la conduit à Lunenburg.

14 février.—Croise jusqu'à la baie de Mahone. Brise la glace. Libère le chenal jusqu'au chantier maritime et revient à Lunenburg le même jour.

15 et 16 février.—A Lunenburg.

17 février.—Prend la direction de l'ouest. Fait escale à Liverpool et arrive à Shelburne le 22.

23 février.—Renfloue le yacht *Micmac* échoué sur des récifs et le conduit au quai, libre de glaces.

24 février.—Croise vers l'est et jette l'ancre au large de LaHave à la nuit tombante en attendant la haute mer.

25 février.—Se rend briser la glace à Riverport, anse Park, et LaHave et arrive à Liverpool le même jour.

27 février.—Se rend briser la glace à Riverport et dans l'anse Park. Libère la goélette de pêche *Jennie Elizabeth* de la nappe de glace où elle était retenue prisonnière et l'accompagne à Lunenburg.

28 février.—Se rend au chantier maritime, y brise la glace et y libère le chenal pour permettre le lancement d'une nouvelle goélette de pêche. Se rend ensuite à Riverport, y brise la glace et libère le chenal des glaces. Retire la goélette de pêche *Bertha Walters* de la nappe de glace où elle était retenue prisonnière et l'accompagne à LaHave.

29 février.—Se rend briser la glace à Riverport. Libère la goélette *Hamona* de la nappe de glace où elle était immobilisée et l'accompagne à Riverport. Accompagne la goélette de pêche jusqu'à Lunenburg et sert de guide à la goélette *D. D. McKenzie* de Lunenburg jusqu'au chenal de la baie Mahone rendu impassable par la glace. Y brise la glace jusqu'au quai et au chantier et accompagne la goélette jusqu'au quai Ernst, Mahone.

1er mars.—Se rend briser la glace à Mahone puis prend la direction de l'ouest jusqu'à Riverport. Brise la glace à cet endroit et y pratique un passage. Libère les goélettes de pêche *Mona Maria* et *Clara B. Greaser* de la nappe de glace où elles étaient immobilisées et les conduit jusqu'au quai de Riverport.

2 mars.—Brise la glace à l'anse Park et à Riverport. Libère les goélettes de pêche *Agnes G. Myra* et *Mark Gray* de la nappe de glace où elles étaient immobilisées et les accompagne au quai de Riverport. Retire la goélette de pêche *Hermada* des glaces où elle était retenue prisonnière à l'anse Park. Arrache aussi de l'emprise des glaces la goélette de pêche *Neva Belle* et l'accompagne jusqu'à la pointe Indian. Brise la glace dans la baie de Mahone.

3 mars.—S'emploie à rompre la nappe de glace à Mahone. Soustrait à l'emprise des glaces la goélette *D. D. McKenzie* jusqu'au chenal libre de glaces flottantes. Se rend à l'anse Park pour y briser la glace. Délivre de l'emprise des glaces la goélette *J. E. Conrad* et l'accompagne jusqu'au quai de LaHave. Arrive à Liverpool le même jour.

4 et 5 mars.—A Liverpool. Ouragans et tempêtes sur la côte.

6 mars.—Accompagne de la baie Liverpool jusqu'en haute mer la goélette *Cap Blomidon*. Prend la direction de l'est, brise la glace à Riverport et à l'anse Park. Arrive à la baie de Mahone le même soir.

7 mars.—Se rend briser la glace à la baie Mahone. Accompagne la goélette *D. D. McKenzie* jusqu'en haute mer. Se rend jusqu'à Riverport y brise la glace, et libère le chenal pour permettre à un vapeur portant une cargaison de boîtes congelé d'atteindre le quai Ritcey pour y approvisionner les navires de pêche. Arrive à LaHave de nuit.

8 mars.—Se rend briser la glace à Riverport. Délivre de l'emprise des glaces les goélettes *Mary Pauline* et *Pauline Lohnes* et les accompagne au quai. Se rend jusqu'à l'anse Park. Libère la goélette de pêche *Bernice Zinck* de la nappe de glace où elle était immobilisée et l'accompagne à Lunenburg.

9 mars.—Se dirige vers la pointe Indian, y brise la glace. Libère la goélette *Neva Belle* et l'accompagne jusqu'à Lunenburg. Se rend à Riverport, anse Park et LaHave y brise la glace. Libère la goélette de pêche *J. E. Conrad* et l'accompagne jusqu'à Lunenburg. Puis prend la direction de l'anse Park et de LaHave.

10 mars.—Se rend à Riverport y briser la glace. Accompagne les goélettes de pêche *Mark Grey*, *Mona Marie*, *Agnes G. Myra* et *Clara B. Greaser* du quai jusqu'en haute mer. Arrache de la nappe de glace où elle était immobilisée la goélette *Russel Zinck*. Se rend à la baie Mahone y briser la glace et y libérer le chenal.

11 mars.—Brise la glace dans la baie de Mahone.

12 mars.—Se rend briser la glace à Mahone. Soustrait à l'emprise des glaces la goélette de pêche A. J. Balfour et l'accompagne jusqu'à Lunenburg.

13 mars.—A Lunenburg.

14 mars.—Se rend à la baie de Mahone, y brise la glace et libère le chenal jusqu'au chantier.

15 mars.—Brise la glace. Lancement d'un nouveau bateau-pilote. Se rend à la pointe Indian y briser la glace et pratiquer un passage à travers la nappe de glace recouvrant le chenal. Arrive à Lunenburg le même soir.

16 mars.—Se rend à LaHave-Est, y brise la glace et pratique jusqu'au quai un passage à travers la glace. Brise la glace dans la rivière LaHave.

17 mars.—Se rend briser la glace et pratiquer un passage aux navires à travers la glace dans la rivière LaHave. Libère le chenal jusqu'au chantier maritime à Dayspring et pratique un passage jusqu'à Bridgewater. Croise vers l'ouest et arrive à Liverpool la même nuit.

18, 19 et 20 mars.—A Liverpool. Fortes tempêtes sur la côte.

21 mars.—Prend la mer et vogue dans la direction de Yarmouth pour y subir des réparations conformément à l'injonction signifiée télégraphiquement par le département. Arrive à Yarmouth le soir même.

22 mars.—Le navire est amarré au quai Baker pour y subir des réparations.

23 mars.—Les inspecteurs O. Brien et Stevens monte à bord pour constater les déféctosités auxquelles il faut remédier.

24 mars.—L'équipage s'apprête à exécuter les réparations. La flotte de pêche de Lunenburg était constituée l'année dernière de 68 voiliers, la flotte française de 150 voiliers, celle de Terre-neuve, de 27 voiliers et la flotte portugaise de 20 voiliers.

Quarante-deux chalutiers français à vergues, deux chalutiers espagnols, et neuf chalutiers à vergues canadiens furent signalés cette année sur les bancs Saint-Pierre, Banquereau et Middle Grounds.

Les exploitations de la flotte de Lunenburg ne furent pas très fructueuses cette année. Pendant la première partie du mois d'août, les poissons se montrèrent très rares sur les Grands Bancs, ce qui a contraint nombre de nos navires à se porter vers l'ouest jusqu'à l'île Sable et les bancs Middle-Ground.

On n'a signalé cette année aucun cas d'ingérence ni aucun agissement de nature à contrecarrer les exploitations de notre flotte de chalutiers à vergues. Il n'a été déclaré non plus aucun acte de pêche illicite.

Dans le cours de la campagne de pêche on a compté 16 navires de pêche américains en activité dans les diverses stations. Ces navires furent abordés 24 fois.

Pendant l'année le navire a parcouru 15,293 milles et a consommé 1,285 tonnes de charbon.

Croiseur "Arleux"—Capitaine Cousins

1er avril.—Prend la direction de Liverpool en exerceice de surveillance. La pêche n'est pas productive.

2 avril.—Arrive à Shelburne.

4 avril.—Se rend à Yarmouth. Aborde plusieurs navires américains s'adonnant à l'achat des homards. Les navires de pêche locaux signalent d'assez bonnes prises.

5 avril.—Remonte le golfe de Fundy jusqu'à Digby. Rencontre sur sa route une nombreuse flotte de bateaux de pêche au homard entre Yarmouth et cap Sainte-Marie. Les pêcheurs signalent de très fructueuses prises; entre l'anse Gulliver et le goulet de Digby vient en contact avec une importante flotille de barques se livrant à la pêche des pétoncles. Les pêcheurs se déclarent satisfaits de leurs prises de pétoncles.

11 avril.—Prend la direction du banc Brown à la recherche de douze hommes emportés à la dérive dans quatre doris appartenant à la goélette de pêche américaine *Commonwealth* incendiée en mer.

12 avril.—Explore les bancs Brown et LaHave à la recherche de ces pêcheurs. Entre en contact avec plusieurs navires de pêche sur les bancs. Impossible de signaler aucun indice de leur présence. Poursuit les recherches jusqu'à minuit alors que force est au navire de les interrompre à cause du mauvais temps. Prend ensuite la direction de la côte.

14 avril.—Arrive à Shelburne.

15 avril.—Se rend à Halifax.

20 avril.—Se rend à Lunenburg.

21 avril.—Le navire est amarré au quai de Lunenburg pour y subir les réparations annuelles.

10 juin.—Les réparations sont achevées.

11 juin.—Se rend à Halifax pour y faire du charbon et des approvisionnements.

17 juin.—S'emploie au travail de surveillance. Arrive à Lunenburg.

19 juin.—Se dirige vers les bancs de LaHave à la recherche de deux pêcheurs de la goélette de pêche *Liverpool*.

20 juin.—Poursuit ses recherches dans la direction du cap Sable. A 7.30 p.m. arrive à Shelburne. On rapporte que les pêcheurs ont été recueillis et débarqués à Portland, Maine.

24 juin.—Se rend à Halifax pour y faire des approvisionnements.

29 juin.—Arrive à Canseau.

1er juillet.—Participe à Canseau à la célébration jubilaire.

4 juillet.—Arrive à Sheet Harbour.

5 juillet.—Se rend à Halifax.

9 juillet.—Se rend à Lunenburg.

12 juillet.—Se rend à Chester.

13 juillet.—Surveille la baie Mahone pour y réprimer la pêche illicite des homards.

15 juillet.—Surveille la baie Sainte-Marguerite. Arrive à Halifax.

18 juillet.—Reprend la mer. Recueille l'équipage de la goélette *Mary F. Anderson* et remorque la goélette à Halifax.

26 juillet.—Exerce la surveillance au large du port d'Halifax en vue de réprimer la pêche illicite des homards.

27 juillet.—Se rend à Chester.

29 juillet.—Arrive à Lunenburg.

30 juillet.—Se rend à Liverpool. La pêche est déclarée assez fructueuse.

2 août.—Arrive à Shelburne. Les bateaux côtiers se livrent à la pêche des harengs.

3 août.—Se rend à Yarmouth. Aborde la goélette américaine *Yankee*.

4 août.—Étalonne la station indicatrice de direction.

5 août.—Étalonne la station.

6 août.—Remonte le golfe de Fundy jusqu'à Digby.

10 août.—Localise un gisement de pétoncles à 114 milles N.N.O. à partir de la pointe Prim, Digby.

12 août.—Se rend à Yarmouth.

13 août.—Arrive à Shelburne. Aborde la goélette de pêche américaine *Oretha F. Spinney*.

16 août.—Surveille l'aire territoriale de trois-milles au large de Shelburne en vue d'empêcher les navires de pêche américains de se procurer de la boîte en dedans de cette ligne de démarcation. Les bateaux de pêche côtiers opèrent des prises fructueuses de hareng au moyen de filets et disposent de leurs prises à l'entrepôt frigorifique de Shelburne.

17 août.—Surveille la station au large de Shelburne.

- 18 août.—Prend la direction d'Halifax pour y faire du charbon et des approvisionnements.
- 20 août.—Relève le bateau-feu N° 24 en stationnement au large d'Halifax. 8.00 p.m. il est relevé par le bateau-feu et se rend à Halifax.
- 26 août.—Arrive à Shelburne.
- 27 août.—Surveille la station au large de Shelburne. Accoste plusieurs navires américains exerçant la pêche des espadons à Shelburne.
- 30 août.—Surveille les environs de Shelburne.
- 1er-3 septembre.—A Shelburne. Brouillard épais. Accoste plusieurs navires de pêche américains.
- 5 septembre.—A Lockeport (Fête du Travail); participe à la célébration.
- 6 septembre.—Se rend à Sandy-Point. Remorque vers la rivière LaHave la goélette *Jean Kielburg* avariée par l'ouragan du 24 août.
- 7 septembre.—La goélette est mise au mouillage dans la rivière LaHave. Le navire se rend à Lunenburg.
- 8 septembre.—Prend la direction d'Halifax.
- 13 septembre.—Se rend dans la baie Sainte-Marguerite, et dans l'anse Hubbard, puis de là à Lunenburg.
- 15 septembre.—S'emploie à la répression de la pêche illicite des homards.
- 16 septembre.—Arrive à Shelburne. Accoste plusieurs navires de pêche américains.
- 17 septembre.—Arrive à Halifax.
- 19-24 septembre.—Croise dans les environs d'Halifax.
- 26 septembre.—Se dirige vers la baie Sainte-Marguerite et l'anse Hubbard. Navigue vers Halifax.
- 28 septembre.—Arrive à Lunenburg.
- 29 septembre.—Se rend à l'île Sable pour chercher la famille du défunt garde-phare et un homme malade.
- 30 septembre-2 octobre.—Au large de l'île Sable. Le personnel de la station de sauvetage fait plusieurs tentatives pour mettre le bateau de sauvetage à la mer. Mer trop agitée.
- 3 octobre.—Se rend faire du charbon. Remorque à Canseau la goélette *N. W. White* qui faisait eau. Vogue vers l'île Sable.
- 4 octobre.—Arrive à l'île Sable. Ramène la famille Cleary et un homme malade. Se dirige vers Halifax. Forte bourrasque du S.-O.
- 5 octobre.—Arrive à Halifax.
- 6 octobre.—Se dirige vers la baie Sainte-Marguerite et l'anse Hubbard.
- 7 octobre.—Se rend au Sud-Ouest de l'île. Aide le navire de surveillance *Mildred McColl* à localiser la position d'un appareil de pêche. Prend la direction de Lunenburg.
- 9 octobre.—A Lunenburg. Les officiers et l'équipage assistent au service funèbre commémoratif tenu en l'honneur des pêcheurs qui perdirent la vie au cours de l'ouragan du 24 août.
- 10 octobre.—Prend la direction d'Halifax et des environs.
- 15 octobre.—Arrive à Lunenburg.
- 17 octobre.—S'emploie à la répression de la pêche illicite des homards.
- 18 octobre.—Accoste le navire américain porteur de sennes *Governor Foss* à Lunenburg.
- 21 octobre.—Arrive à Halifax. Curage de la chaudière du navire.
- 1er novembre.—Se rend à Lunenburg.
- 2-3 novembre.—S'emploie à la répression de la pêche illicite des homards. Se dirige vers Lunenburg.
- 8 novembre.—Arrive à Shelburne.
- 9 novembre.—Se dirige vers Yarmouth.
- 10 novembre.—Etalonise la station indicatrice de direction à Yarmouth.

11 novembre.—Remonte le golfe de Fundy jusqu'à Digby. Rencontre sur sa route une flotille de bateaux de pêche aux pétoncles, en activité entre l'anse Gulliver et le goulet de Digby. Les pêcheurs déclarent que la pêche de ces mollusques est fructueuse quand la température est favorable. Plusieurs bateaux ont été ajoutés à la flotte cette saison. Se dirige vers Digby.

12 novembre.—Prend la mer. Recueille un bateau à moteur montés de deux hommes. Ce bateau était désemparé et emporté à la dérive vers la mer. Bourrasque du sud-ouest. Remorque le bateau jusqu'à Digby. Le navire est employé à Digby à la sauvegarde de la flotte exerçant la pêche des pétoncles jusqu'à la mise en service du bateau de sauvetage.

19 novembre.—Prend la direction de Yarmouth.

20 novembre.—Se dirige vers Shelburne.

21 novembre.—Arrive à Halifax pour y faire du charbon et des approvisionnements.

27 novembre-24 janvier.—S'emploie à la sauvegarde des flottes de pêche d'hiver à Canseau, Arichat et Petit-de-Grat. Vient en aide aux bateaux de pêche dont les moteurs sont dérangés. Les pêcheurs signalent une saison peu fructueuse à cause de l'absence des aiglefin et du mauvais temps.

26 novembre.—Cingle vers Sheet Harbour.

27 novembre.—Cingle vers Canseau pour sauvegarder la flotte d'hiver.

27 janvier.—Si dirige vers Halifax.

28 janvier.—Relève le bateau-feu *Sambreau* et se rend à Halifax.

2 février.—Se rend à Lunenburg de conserve avec la nouvelle goélette de pêche de Lunenburg *Sigrid Amanda*, à la remorque.

4 février.—Le navire est mis au mouillage au quai du chemin de fer de Lunenburg pour y subir des réparations.

PERTES DE VIE

Le nombre d'hommes qui cette année perdirent la vie dans l'exercice de la pêche n'est rien moins que stupéfiant. En sus des quatre-vingt deux hommes de la flotte de Lunenburg, à qui il a déjà été fait allusion, et qui se noyèrent lors de la forte tempête survenue le 24 août, lorsque 4 navires de cette flotte sombrèrent sur les Grands Bancs, on signale aussi la mort par immersion d'un certain nombre de pêcheurs côtiers:—

Le 24 avril, R. Latter se noya à l'anse Herring, comté d'Halifax.

Le 24 août, Arthur Covey et son fils Charles, de Indian Harbour, se noyèrent au large de Prospect, comté d'Halifax.

Deux pêcheurs se noyèrent dans le comté d'Halifax-Est.

Trois pêcheurs de Petit-de-Grat, se noyèrent pendant le mois de novembre. La goélette *Virginia S*, perdit un homme le 22 novembre quand M. Alexis Martel fut emporté d'un dori par une grosse lame. Le 28 MM. Edouard DeRoche et Willie Brown perdirent la vie à leur retour des lieux de pêche. Une forte lame fit chavirer leur embarcation et bien qu'ils aient réussi à s'accrocher au fond du bateau, qu'ils aient tenu dans cette position aussi longtemps que possible et que plusieurs de leurs camarades aient fait toutes les tentatives imaginables pour les sauver, ils n'en finirent pas moins par être submergés.

POURSUITES JUDICIAIRES

On trouvera à l'appendice n° 8 les détails et particularités relatifs aux délits commis contre la Loi des Pêches dans cette province.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR J. F. CALDER,—ARRONDISSEMENT N° 1—NOUVEAU-BRUNSWICK—ANNÉE 1927-28

L'arrondissement n° 1, Nouveau-Brunswick, comprend les comtés de Charlotte, de Saint-Jean, d'Albert, et les eaux du comté de Westmoreland se déchargeant dans le golfe de Fundy.

Le tableau suivant donne les prises et les valeurs marchandes propres à l'année dernière:

	19,331 qtx	Valeur	\$
Morue.....	32,735	"	58,247
Aiglefin.....	36,786	"	70,589
Merluche.....	7,693	"	41,610
Lieu, colin, merlan.....	101	"	14,272
Flétan.....	1,133	"	1,912
Flet, carrelet.....	157	"	3,747
Raie.....	155,224	"	431
Hareng.....	174,640	"	186,023
Sardines.....	23,000	"	1,046,250
Gasparot.....	3,462	"	41,916
Saumon.....	1,698	"	66,492
Alose.....	194	"	18,600
Eperlan.....	205	"	1,903
Poissons divers.....	24,493	"	102
Mactres.....	143	"	96,599
Coques, bucardes.....	2,870	"	500
Algues vertes.....	6,735	"	7,040
Homard.....	520	"	194,425
Vigneaux, bigorneaux.....			1,231

La valeur totale marchande des prises s'est chiffrée à \$1,858,364 contre \$2,296,541 en 1926, \$1,859,003 en 1925 et \$2,030,611 en 1924.

MORUE

Les prises de morue se sont totalisées à 19,331 quintaux par comparaison à 37,674 quintaux pour l'année antécédente. La morue ne s'est pas montrée aussi abondante au cours de l'année passée qu'en 1926. L'écoulement sur les marchés s'en est opéré avec difficulté, même qu'on a signalé certaines périodes absolument impropres à toute vente. L'insuffisance ou l'absence de marchés servent à expliquer le décroissement signalé dans les prises.

AIGLEFIN

La pêche des aiglefin se distingue par un fort accroissement, soit 32,735 quintaux en 1927 contre 19,061 quintaux l'année antécédente. L'augmentation des prises d'aiglefin remonte à deux facteurs qui sont: l'absence ou l'insuffisance de débouchés pour la merluche en sus de la faiblesse des prix en cours pour ce poisson et l'expansion du commerce de l'aiglefin frais depuis que la société "Maritime Fish Company", de Digby, Nouvelle-Ecosse, prend des cargaisons régulières d'aiglefin à Wilson's Beach.

MERLUCHE

Les prises de merluche se sont totalisées à 36,786 quintaux par comparaison à 34,120 quintaux l'année antécédente. Les conditions d'écoulement et de vente de ce poisson n'ont pratiquement pas varié par rapport à 1926. La moyenne des prix en cours durant l'année passée pour le poisson entier fut de 46 c. le quintal. Ce prix fut jugé si peu profitable que les pêcheurs n'ont déployé que peu d'énergie dans l'exercice de cette pêche.

LIEU, COLIN, MERLAN

La pêche des lieus, colins, merlans s'est caractérisée par un fort accroissement, soit 7,693 quintaux en regard de 38,271 quintaux l'année précédente. Le fléchissement signalé dans le rendement est imputable entièrement à la rareté des poissons. Les lieus, colins, merlans n'ont, en effet, fréquenté les eaux du plateau continental de l'Atlantique que par bandes peu nombreuses. Cette condition a

porté une forte atteinte aux exploitants attendu que le merlan peu salé s'écoule généralement avec facilité et à des cours profitables. Naturellement les prix en cours cette année, furent très élevés en raison de la carence des approvisionnements.

HARENG

Les déchargements de hareng accusent cette année un fléchissement d'environ 50 pour cent par comparaison à l'exercice antécédent—soit, 155,224 quintaux en 1927 par comparaison à 229,611 en 1926, fléchissement surtout attribuable à l'insuffisance de la migration des harengs à Grand-Manan. En réalité, cet état de choses s'est révélé plutôt utile à ceux qui se livrent au fumage des harengs à Grand-Manan attendu que leurs fumeries étaient remplies d'articles de hareng dérivés des exploitations de l'année précédente. Comme la production a été très faible l'année dernière, ils ont été à même de disposer de leurs approvisionnements à des cours raisonnables.

SARDINES

On a pris durant l'année dernière 174,640 barils de sardines contre 171,637 barils en 1926, soit pratiquement la même quantité chaque année, bien que les peuplements aient beaucoup varié lors des deux années en question. En 1926, des milliers de boucauts de sardines furent en fait rejetés des écluses ou des parcs clayonnés par suite de l'absence de débouchés. En territoire américain, les fabriques de conserves fermèrent définitivement leurs portes vers la mi-octobre. Cette année elles furent maintenues en exploitation jusqu'au premier décembre. Il est vrai qu'elles n'entreprirent pas d'exploitations avant juillet cette année, mais il en fut ainsi pour la plupart d'entre elles en 1926. Jusqu'en juillet de l'année passée, la société "Connors Bros. Ltd." fut la seule dont la fabrique se soit adonnée à des opérations de mise en conserve. Naturellement, en certaines périodes, les fabriques ne suffirent pas au traitement des approvisionnements, mais la migration ne fut pas très importante et la majeure partie des poissons purent être vendus. A la suite de l'ouverture des fabriques de conserves américaines, la consommation n'a jamais cessé d'excéder les approvisionnements de matière première. On peut donc dire que cette année les prises représentent réellement les approvisionnements disponibles de matière brute. La moyenne des cours pratiqués au débarquement fut de \$6.00 le boucaut. Ce prix n'est pas profitable et dans l'ensemble l'exercice de l'industrie ne rapporte que de bien légers bénéfices. Pendant la majeure partie de l'année, les fabricants se groupèrent en un véritable syndicat pour l'achat des harengs-sardines. Ils s'entendirent donc pour payer \$5.00 le boucaut. Mais au cours de la dernière partie de l'année, comme les approvisionnements restaient toujours peu abondants et que les acheteurs de boîte pour homard de la Nouvelle-Ecosse se procuraient des quantités considérables de jeunes harengs au prix en cours, les fabricants de conserves résolurent de le porter à un chiffre plus haut. De la concurrence qui s'éleva entre les acheteurs de boîte et les fabricants de conserves pour l'achat des jeunes harengs, les pêcheurs retirèrent certains avantages par suite de l'élévation du prix du poisson à l'écluse. Le rendement en conserves de l'année dernière fut comparativement peu important. Tous les anciens assortiments sont écoulés et on a aussi disposé de toutes les réserves de conserves des dernières années. Les fabriques de conserves seront donc en mesure d'ouvrir leurs portes au printemps et il est à souhaiter que la concurrence surviendra assez forte entre elles dans l'achat des approvisionnements de matière première pour permettre à nos pêcheurs de bénéficier de nouveau de prix profitables pour leur produit.

SAUMON

Les prises de saumon se sont totalisées à 3,462 quintaux contre 3,810 quintaux l'année précédente, soit un léger fléchissement. Considérée dans l'ensemble, cette pêche reste à un bon niveau de production.

GASPAROT

La pêche des gasparots s'est chiffrée à 23,000 quintaux contre 34,000 quintaux l'année antécédente. Une forte portion des prises de gasparot subit l'opération du salage, est paquée dans des barils et est exportée à Haïti et aux îles des Indes occidentales. La consommation des gasparots est très faible actuellement, de sorte qu'une fraction considérable des déchargements est encore en magasin. Les perspectives relatives à l'exercice de cette branche de l'industrie des pêches pour l'année prochaine sont loin d'être rassurantes.

ALOSE

Les déchargements d'alose accusent un fléchissement marqué pour l'année actuelle,—1,698 quintaux contre 3,384 quintaux en 1926. Bien que les prises propres au golfe de Fundy et au port de Saint-Jean aient été très peu importantes, il n'en reste pas moins que le garde-pêche Barnes déclare qu'un très grand nombre d'aloses remontèrent la rivière Petitcodiac et y accomplirent avec succès la fertilisation ou ensemencement des frayères. Il est à souhaiter que les exploitants bénéficieront de cette multiplication dans quelques années.

HOMARD

La pêche des homards se caractérise par un léger accroissement cette année, soit 6,735 quintaux par comparaison à 6,130 quintaux en 1926. Je crois sincèrement que l'augmentation du rendement est plutôt attribuable aux conditions climatiques favorables signalées l'automne passée qu'à tout accroissement dans la migration des homards.

Il y a peu de traits à signaler en ce qui concerne les branches secondaires de l'industrie des pêches.

Il est manifeste que la condition économique des pêcheurs n'est pas favorable dans les conditions présentes. Prise dans l'ensemble, la migration des poissons est assez satisfaisante et les exploitants se sont pourvus de tous les objets modernes de matériel d'exploitation pour les capturer, mais l'insuffisance des débouchés et la faiblesse des cours interviennent sérieusement pour déjouer leurs efforts. Cette condition survient surtout en été alors que les migrations sont à leur maximum et que la température est propice aux exploitations. La nécessité qui s'impose pour le relèvement économique des pêcheurs, se servant de lignes, consiste dans l'expansion du trafic des poissons frais et des poissons peu salés. L'industrie des poissons salés semble s'éclipser peu à peu, remplacée par celles des poissons frais, des poissons peu salés et des conserves. A l'exception de la mise en conserve des sardines, cet arrondissement-ci ne s'est caractérisé par aucun indice manifeste d'avancement et de progrès industriel au point de vue de la pêche. Certes les déchargements de poissons des grands fonds de la meilleure qualité comestible s'y opèrent régulièrement mais il y manque des moyens de manutention et de transport, des capitaux et certains organes d'exploitation et de commerce, à défaut desquels l'expansion des pêches est inconcevable. Il est à souhaiter vivement que pareil développement vienne à se réaliser dans un avenir prochain.

On a enregistré 64 confiscations et 14 poursuites judiciaires pendant l'année.

A l'appendice n° 8, on trouvera les détails et particularités relatifs aux poursuites judiciaires intentés dans cet arrondissement.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR A. L. BARRY—ARRONDISSEMENT N° 2, NOUVEAU-BRUNSWICK—ANNÉE 1927-28

L'arrondissement n° 2, Nouveau-Brunswick, comprend les comtés de Westmoreland, (de Northumberland, rivage propre au détroit seulement) de Kent, de Northumberland (à l'exception de la Miramichi Sud-Ouest et Nord-Ouest) de Gloucester et de Ristigouche.

La valeur totale marchande des prises propres à l'année passée s'est chiffrée à \$2,504,560 contre une valeur marchande de \$2,998,007 en 1926, soit un décroissement de \$473,281. Le tableau suivant donne la statistique relative aux prises et à leur valeur marchande pour les années 1926 et 1927:—

	1927		1926	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
		\$		\$
Homard.....	43,017 qtx.	760,628	53,481 qtx.	921,856
Eperlan.....	45,990 "	684,260	59,088 "	846,850
Saumon.....	18,369 "	331,112	20,779 "	320,322
Morue.....	117,442 "	223,159	160,890 "	386,273
Huîtres.....	13,574 brls.	100,576	12,383 brls.	92,535
Poulamon.....	20,246 qtx.	91,979	17,079 qtx.	61,242
Hareng.....	257,609 "	193,593	194,290 "	201,756
Mactres.....	8,704 brls.	34,099	9,445 brls.	35,644
Maquereau.....	9,271 qtx.	30,303	19,088 qtx.	65,188
Gasparot.....	7,950 "	10,025	17,717 "	28,426
Merluce et lingue.....	8,963 "	18,692	5,166 "	11,583
Aiglefin.....	1,099 "	2,335	1,996 "	3,800
Alose.....	688 "	6,530	1,313 "	9,701
Flet, carrelet.....	55 "	55	50 "	50
Pétoncles.....			315 brls.	3,78
Poissons divers.....	528 qtx.	528	51 qtx.	51
Truite.....	172 "	3,998	137 "	2,040
Achigan.....	482 "	9,338	426 "	6,590
Anguilles.....	32 "	300	119 "	894

HOMARD

Dans l'ensemble des pêches propres à cet arrondissement, celle des homards tient encore le premier rang en valeur commerciale bien qu'on en signale un décroissement de 10,000 quintaux par rapport à l'année précédente. Je suis enclin à attribuer une grande part de cette diminution à l'introduction de nouveaux moyens de sauvegarde contre les déprédations commises par les braconniers dans la région septentrionale là où dans le passé des quantités considérables de homard étaient prises et expédiées dans l'arrondissement méridional à l'époque de la saison permise en cet endroit, quantités dont la statistique se trouvait incorporée à celle des prises de la campagne d'automne. J'entrevois un fléchissement marqué dans la mise en conserve propre à l'arrondissement septentrional l'année prochaine. Dans les dernières années, on a signalé une importante production illicite de conserves en certains quartiers de l'arrondissement septentrional, production dont les chiffres étaient incorporés à la statistique relative au rendement de printemps de l'année suivante. Mais il en fut autrement en l'automne de 1927 par suite surtout de la mise en application d'un régime plus efficace de protection, de l'abaissement des cours pratiqués pour les homards et du refus des gros fabricants d'acheter des homards illicitement pêchés. On a compté 125 fabriques de conserves en activité par comparaison à 129 l'année antécédente, soit un décroissement de quatre. Ce décroissement se produisit dans la région méridionale et depuis quelques années on observe une diminution graduelle du nombre des fabriques, parce que les exploitants ne parviennent pas à se procurer assez de homards pour en rendre la mise en conserve profitable. Un autre facteur qui a contribué à ce décroissement consiste dans l'expansion du négoce des homards vivants et grâce auquel les gros homards entraînent des prix plus élevés que n'en peuvent payer les fabriques de conserves.

ÉPERLAN

On enregistre un décroissement de 13,098 quintaux dans les prises d'éperlan et une diminution de \$162,590 dans leur valeur marchande, en regard de l'exercice antérieur. Ces fléchissements s'expliquent par le fait que jusqu'à après la Noël

de 1927, les exploitations de pêche furent peu importantes par suite du manque de glace. C'est donc à l'insuffisance de cet article d'approvisionnement qu'il convient d'attribuer surtout les diminutions constatées. Les pêcheurs ont éprouvé de lourdes pertes en filets et autres appareils de pêche par suite du mouvement alternatif d'approche et de recul des glaces après le mouillage de leurs engins. Ces pertes se sont chiffrées en tout à \$10,000. La qualité comestible des éperlans fut bonne, surtout en l'automne de 1927. Les cours sont restés fermes.

Dans les trois ou quatre dernières saisons, les pêcheurs de l'arrondissement de Miramichi se sont rendu compte que le nombre des filets mouillés est beaucoup trop élevé pour les quantités d'éperlan pêchées. Le nombre des licences délivrées dans la baie et la rivière Miramichi atteignait en effet le chiffre de 3,000. Pendant l'été, à l'instance des pêcheurs, certaines assemblées furent convoquées et il y fut résolu à l'unanimité des voix d'insister auprès des autorités sur la nécessité qui s'impose de prolonger la distance entre les filets. A partir du 1er décembre 1927, tous les filets dans la rivière Miramichi furent mouillés à 200 verges de distance les uns des autres d'amont en aval du cours d'eau là où auparavant ils n'étaient éloignés que de cent verges les uns des autres. Les résultats de cette innovation se sont révélés très satisfaisants car le pêcheur dont la station est fréquentée par des bandes nombreuses d'éperlans n'est plus gêné ni troublé comme auparavant dans la manœuvre de son engin. On a assuré aux éperlans une sauvegarde plus efficace antécédemment à l'ouverture de la saison, ce qui a contribué à réprimer presque toutes les tentatives de pêche illicite.

La pêche au filet flottant fut pratiquée avec moins d'activité du 15 octobre au 1er décembre que jamais auparavant et les pêcheurs commencent à se rendre compte que ce n'est pas là une exploitation avantageuse, vu qu'à cette époque les cours pratiqués pour les éperlans ne sont que la moitié des prix en vigueur lorsque la saison est plus avancée. L'année dernière les pêcheurs de la baie de Bouctouche et des rivières tributaires ont insisté sur la prohibition de toute pêche au filet flottant, ce qui leur a été accordé par le département.

SAUMON

On signale un décroissement de 2,410 quintaux de saumon par rapport à l'exercice antérieur mais un accroissement en valeur marchande de \$10,566. Ce décroissement est propre à l'arrondissement tout entier en ce qui a trait à l'exploitation des parcs en filet, bien que les prises effectuées par bateaux dérivants dans le détroit de Northumberland aient peu varié par rapport à l'année précédente. On signale un fléchissement considérable dans les arrondissements de la Baie-des-Chaleurs et de Ristigouche où toute la pêche s'effectue au moyen de parcs en filet. Il n'y pas lieu de s'étonner de ce fléchissement car l'exercice de l'industrie des pêches est toujours sujet à de grandes fluctuations. Près de un million de livres de saumon furent expédiées en Angleterre à l'état congelé. Le marché des Etats-Unis s'est révélé très actif car la consommation du saumon y est toujours importante. Les cours au débarquement ont varié de 10c. à 12c. la livre.

MORUE

La pêche des morues accuse un fléchissement de 43,448 quintaux et de \$163,114 en valeur marchande, en regard de l'exercice antérieur. Les pêcheurs de morue ont éprouvé de grands contretemps par suite de la persistance du temps pluvieux pendant la campagne de pêche. L'inclémence de la température les a mis dans l'impossibilité de préparer un bon produit séché, de sorte que la valeur marchande de la morue accuse un fléchissement prononcé. En raison de l'abaissement des prix, maints bateaux de la flotte de pêche restèrent oisifs dans le port. La moyenne des cours pratiqués pour le produit séché fut de \$1.00 le quintal moindre que l'année précédente. Le garde-pêche de Caraquet déclare qu'environ 60 pour cent du poisson fut classé comme produit N° 2.

HÙÎTRES

La pêche des huîtres se distingue par un accroissement de 1,191 barils et de \$8,041 en valeur marchande, en regard de l'année antécédente. C'est à l'arrondissement de la baie Miramichi qu'il convient d'attribuer la majeure fraction de cet accroissement puisque la pêche y a produit 1,075 barils d'huîtres de plus que l'exercice précédent. L'augmentation est principalement due au fait qu'un plus grand nombre de pêcheurs vinrent exploiter la Miramichi, jusqu'à Caraquet vers le nord et jusqu'à Bouctouche vers le sud. L'été dernier, tous les négociants de mon arrondissement furent notifiés par écrit et par moi des mesures repressives projetées pour faire observer les dispositions relatives à la qualité des huîtres provenant des pêcheurs. A leur tour les gardes-pêche avisèrent les pêcheurs d'avoir à respecter davantage les règles concernant la taille-limite. Nombre de lettres parvinrent au bureau-chef de la part des négociants qui se déclaraient tout disposés à prêter main-forte aux autorités dans leur dessein de mettre sur le marché des huîtres d'une meilleure qualité comestible. Les pêcheurs eux-mêmes ne purent cacher leur satisfaction quand ils se virent en mesure de bénéficier de \$1.50 à \$2.00 de plus que l'année antérieure pour des huîtres de choix. Les perspectives d'avancement et d'expansion de l'industrie des huîtres sont des plus rassurantes dans cet arrondissement et il est à souhaiter que pour faire suite aux propositions et suggestions formulées par la Commission royale, des mesures soient prises en vue d'améliorer les gisements déjà en existence et d'aménager de nouveaux bancs pour la culture des huîtres. Aux séances tenues par la Commission, presque tous les négociants en huîtres ont réclamé l'établissement d'un régime de classement obligatoire et de paquage réglementaire des huîtres.

POULAMON—PETITE MORUE

La pêche des poulamons se caractérise par un accroissement de 3,167 quintaux et de \$30,737 en valeur marchande en regard de l'exercice antérieur. En février de l'année dernière, il s'est élevé une très vive concurrence parmi les négociants en poulamon. Le résultat de cette rivalité commerciale s'est traduit par la pratique de cours aussi élevés que \$2.25 le baril alors qu'antécédemment cette pêche ne rapportait que \$1.00 ou \$1.50 le baril. Cette condition rend compte de l'accroissement en valeur.

HARENG

On signale un accroissement de 63,319 quintaux dans les prises de hareng mais un décroissement de \$8,163 dans la valeur marchande.

MAQUEREAU

La pêche des maquereaux accuse un fléchissement de 9,817 quintaux et de \$34,885 en valeur marchande. Cet état de choses ne tient pas à une diminution dans la migration de ces poissons. Il est regrettable que les pêcheurs ne se soient pas livrés en plus grand nombre à la pêche des maquereaux l'année dernière, car comme la flotte de Gloucester n'est pas venue en contact avec les bancs de maquereaux, le marché des Etats-Unis s'est trouvé à court d'approvisionnements. En 1926 et 1927, les négociants de cet arrondissement possédaient d'importants assortiments de maquereau dont ils ne purent disposer qu'à grand peine. Ils ne firent donc que peu de préparatifs pour l'achat des maquereaux en 1927 et manquèrent de ce fait l'occasion de réaliser de beaux bénéfices.

GASPAROT

La pêche des gasparots accuse un fléchissement de 9,767 quintaux et un décroissement en valeur marchande de \$18,401.

MACTRES

La pêche des mactres accuse un décroissement de 741 barils et de \$1,545 en valeur marchande. On compte maintenant deux fabriques de conserves de mactres dans mon arrondissement là où il y a deux ans il n'en existait aucune. Cette condition rend compte de l'accroissement en valeur marchande. Il est impossible d'assigner aucune raison au fléchissement signalé dans les prises.

TRUITE

On signale un accroissement dans les prises marchandes de la truite de même qu'une augmentation accentuée dans les prises opérées par les pêcheurs amateurs à la ligne. Les pêcheurs amateurs à la ligne de la Miramichi et de ses tributaires ou affluents déclarent que la pêche des truites a été la plus fructueuse depuis nombre d'années, ce qu'ils attribuent à une sauvegarde plus efficace par le département et à la répression exercée contre la pêche à travers la glace, pêche qui se pratiquait sur une si haute échelle deux ou trois ans auparavant, surtout dans les rivières Bartibogue et Tabusintac.

PÉTONCLES

Aucune licence de pêche aux pétoncles ne fut délivré l'année dernière dans cet arrondissement. Il est reconnu que des gisements importants existent dans la Baie-des-Chaleurs. Mais comme les pêcheurs ne sont pas au courant des procédés relatifs à l'extraction de ces excellents mollusques et comme il est difficile de les pêcher à cause de la grande profondeur d'eau qui recouvrent les bancs où ils vivent, les exploitants ne tentent que peu d'efforts pour en recueillir. Il est à souhaiter que la Commission formule des instructions et des enseignements quant aux plus avantageux procédés en usage pour l'extraction des pétoncles, au bénéfice de nos pêcheurs.

La pêche des autres espèces de poisson compte pour si peu qu'il est inutile d'en faire une mention spéciale.

SAUVEGARDE

L'année dernière s'est caractérisée par l'introduction de moyens destinés à assurer à toutes les espèces de poisson une sauvegarde plus parfaite et plus efficace que celle qu'on leur avait consacrée au cours des trois dernières années. Les pêcheurs eux-mêmes semblent se rendre compte qu'en pratiquant ou favorisant la pêche illicite, ils portent préjudice à leurs propres intérêts. Les négociants aussi n'ont pas manqué de constater que la pêche des homards était vouée à la déchéance complète à moins de mesures énergiques de protection. Dans le rapport de l'année dernière, j'ai fait allusion à une certaine assemblée tenue à Moncton en février 1927 où les intéressés étaient tombés d'accord sur la nécessité qui s'imposait de resserrer les relations entre négociants et employés du département. Les vœux formulés en cette occurrence se sont depuis réalisés. A cette assemblée les trafiquants s'étaient engagés à ne plus acheter de homards illicites, soit en conserve, soit à l'état frais et, si je suis bien renseigné, tous les signataires de l'accord se sont conformés aux obligations qu'il prescrit. Les bons effets de cet arrangement se sont surtout fait sentir pendant la saison fermée au nord de Chockfish. Certains exploitants cherchaient partout à se procurer des boîtes métalliques pour la mise en conserve de homards pêchés illégalement. Ils n'ont pas réussi à en obtenir des gros négociants comme par le passé et cette seule abstention de la part de ces derniers a suffi pour améliorer les conditions dans la région septentrionale l'année dernière. Seul un quartier de l'arrondissement septentrional s'est signalé par des tentatives sérieuses de pêche illicite des homards en dépit de la mise en application des nouvelles mesures repressives. Ce

quartier est sis dans le comté de Kent, au nord de la Chockfish. Pour parer au braconnage, deux nouveaux bateaux de surveillance furent mis en service sous la direction du garde-pêche de cet endroit qui a manifesté son activité par la saisie de 5,000 casiers à homard. Toutes tentatives de braconnage durent donc être abandonnées par les pêcheurs faute d'engins, même que certains d'entre eux n'en ont pas à leur disposition pour entreprendre les exploitations de cette année. Il est regrettable de s'être vu dans l'obligation de détruire tous ces engins mais dans les circonstances il n'y avait pas d'autre moyen d'action. Si les casiers étaient amenés à terre, il est certain qu'ils seraient volés et mouiller de nouveau. Un certain nombre de poursuites judiciaires furent intentées pour contraventions du règlement relatif à la pêche des homards, ce qui a eu pour résultat de ralentir les entreprises de braconnage.

La pêche des saumons en temps prohibé se pratique comme passe-temps depuis nombre d'années dans la Maramichi mais l'automne dernier il fut résolu d'appliquer des mesures énergiques pour mettre fin à cette coutume. On a employé, à cette fin, des gardes-pêche adjoints plus actifs et plus vigilants pour seconder les efforts du garde-pêche. Grâce à la mise en service jour et nuit de bateaux de surveillance et à la permutation méthodique des gardes-pêche adjoints, il est arrivé que presque tous les filets mouillés illicitement furent saisis. Il est généralement reconnu qu'un très faible nombre de saumons furent expédiés au marché américain.

Le même navire de surveillance fut employé avec d'excellents résultats à la sauvegarde des éperlans avant la date d'ouverture de la saison le 1er décembre.

Comme résultat des mesures de surveillance sévères mises en vigueur, les pêcheurs eux-mêmes ont fait preuve de plus d'esprit public que par le passé. Du reste plusieurs d'entre eux ne pêchent en temps prohibé que parce que leurs voisins en agissent ainsi.

Un des besoins qui se fait le plus vivement sentir dans cet arrondissement est celui d'un bateau à moteur capable de tenir la mer et propre à la surveillance de tous les secteurs de l'arrondissement pendant tout le temps où la surface de l'eau est libre de toute nappe de glace. L'introduction de ce service est réclamée pour cette année. Dans les dernières années on a signalé une rareté des saumons dans les parcs en filet de la rivière Miramichi. Cette rareté a été attribuée aux pêcheurs au filet dérivant, mais plutôt injustement, je pense, car cette allégation ne tient pas devant l'étude approfondie des faits. Il n'y a aucun doute naturellement que si les filets dérivants n'étaient pas employés, on pourrait constater la présence d'un plus grand nombre de saumons remontant la rivière, mais je crois qu'il existe d'autres facteurs du déclin de cette pêche dont un consiste dans la pêche excessive des saumons reproducteurs au cours de l'automne, dans les dernières années. Toutefois, comme résultat d'une investigation entreprise par le département parmi les pêcheurs au filet dérivant et les pêcheurs au parc en filet, des mesures répressives seront mises en vigueur cette année et on espère par ce moyen remédier quelque peu aux conditions en existence dans ce cours d'eau. La pêche au filet dérivant prendra fin le 31 juillet, un mois plus tôt que lors des années dernières. La longueur et la profondeur des filets seront limitées, ce qui n'a jamais été fait auparavant et les pêcheurs de parc en filet vont voir leur saison raccourcie ou abrégée de quinze jours à l'expiration de cette campagne-ci. Si ces restrictions ne donnent pas lieu aux résultats qu'on en attend, et que les saumons ne dénotent aucun indice de multiplication en deçà d'un laps de temps raisonnable, il est probable qu'il deviendra nécessaire d'imposer de nouvelles réserves.

Je suis disposé à admettre que le relèvement des peuplements de saumons exigerait la présence d'un plus grand nombre de sujets reproducteurs dans les fosses au printemps et de bonne heure en été mais je ne suis pas d'accord avec ceux qui professent l'opinion que pour atteindre cete fin, les pêcheurs au filet dérivant devraient cesser toute pêche pendant deux semaines en juin, la seule période au cours de laquelle leurs exploitations sont profitables.

PHOQUES

Pendant tout l'été, on a versé une prime de \$3.50 pour chaque phoque tué. En sus de la somme affectée par le département au versement de cette prime, les pêcheurs de la Miramichi tinrent des assemblées lors desquelles furent adoptées certaines résolutions tendant à ce que les droits de licence à saumon en provenance de la Miramichi soient affectés à la destruction des phoques à l'embouchure de la Miramichi. Le montant total des primes payées fut de \$1,700, représentant la liquidation de 500 réclamations. Ce chiffre implique l'extermination de 1,000 phoques au moins attendu que les chasseurs ne peuvent recueillir qu'environ 50% des animaux tués. Comme résultat de cette campagne, les exploitants ont eu moins cette saison à souffrir des déprédations commises par les phoques que lors des quelques dernières années et il est à espérer que le versement de cette prime sera prolongé.

FABRIQUES DE CONSERVES DE HOMARD

On signale un relèvement progressif dans les conditions d'hygiène et dans la qualité des objets du matériel d'exploitation des fabriques de conserves de homard. L'été dernier on a annulé une patente dont les droits furent remis à l'exploitant parce que sa fabrique de conserves ne fut pas jugée propre aux opérations de la mise en boîte des substances alimentaires. A l'égard d'un certain nombre d'autres établissements, les propriétaires furent notifiés d'avoir à en parfaire l'exploitation générale sous peine de se voir refuser une licence de mise en conserve.

Pendant l'année on a enregistré 63 poursuites judiciaires contre 17 l'année antérieure. On signale aussi 131 confiscations par comparaison à 54 l'année antécédente. Le nombre des poursuites judiciaires intentées pour des délits se rapportant aux règlements de pêche, se décompose comme suit:

Contraventions du règlement relatif aux homards.....	39
Contraventions du règlement relatif aux huîtres.....	4
Contraventions du règlement relatif au saumon.....	18
Contraventions du règlement relatif aux éperlans.....	2
Total.....	63

A l'appendice n° 8, on trouvera la nomenclature de ceux contre qui des poursuites judiciaires furent intentées dans cet arrondissement.

Les pêcheurs et les négociants ont porté un intérêt considérable aux séances de la Commission royale des pêches. Les exploitants attendent les meilleurs effets des recherches et investigations entreprises par cette commission. Les pêcheurs se sont aussi déclarés heureux de la liberté qui leur fut offerte d'exposer leurs vues aux diverses audiences tenues et de l'accueil qui leur y fut donné. Ils n'ont pas craint d'y avouer leurs manquements et leurs défaillances dans le passé et de cette façon les commissaires purent acquérir la notion exacte des abus commis par les pêcheurs eux-mêmes aussi bien des obstacles qu'ils ont à surmonter.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR H. E. HARRISON—ARRONDISSEMENT N° 3—PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—ANNÉE 1927-1928

L'arrondissement N° 3, Nouveau-Brunswick, comprend les comtés de Kings, Queens, Sunbury, York, Carleton, Victoria, Madawaska, ainsi que les eaux de marée propres aux rivières Miramichi Nord-Ouest et Sud-Ouest, dans le comté de Northumberland.

Le printemps est survenu un peu plus tôt que d'habitude en 1926, de sorte que le 20 avril le fleuve Saint-Jean était déjà presque entièrement dégagé de sa nappe de glace. Le 23 avril les eaux de ce fleuve atteignirent un niveau d'environ

quinze pieds au-dessus de la ligne d'étiage, mais la crue de printemps ne s'éleva pas comme d'habitude à vingt pieds au-dessus du niveau des basses eaux. Les premiers arrivages de gasparot de la saison apparurent le 20 avril sur le marché de Frédérickton. La température s'est signalée comme froide, nuageuse et pluvieuse, de sorte que le niveau des cours d'eau est resté élevé pendant presque toute la saison. Dans l'ensemble, la saison ne fut pas considérée comme avantageuse aux exploitations de pêche bien qu'elle se soit révélée propice aux migrations hâtives des gasparots, des aloses et des saumons.

En comparant la statistique de l'année 1927 avec celle de 1926 relative à mon arrondissement, il ne faut pas manquer de tenir compte du territoire qui y fut annexé en 1927. Cet agrandissement comporte les eaux de marée des rivières Miramichi Nord-Ouest et Sud-Ouest ainsi que leurs affluents dans cette étendue, tous cours d'eau dont le régime hydrographique constitue un domaine de pêche important pour les pêcheurs de gasparots, d'aloses et de saumons.

Les quantités et les valeurs marchandes totales en 1926, à l'exclusion de l'aire ci-haut désignée, et les quantités et valeurs commerciales globales propres à la région toute entière en 1927, se décomposent comme suit:—

Années	Quintaux	Valeurs marchandes
1926.....	2,926	\$30,930
1927.....	11,753	43,749

Ces chiffres révèlent donc un accroissement de 8,817 quintaux et de \$12,819 en 1927. En ajoutant la valeur des bateaux et des engins, on en arriverait à une augmentation de 100 pour cent par rapport à 1926.

On a fait preuve de toute l'énergie possible pour assurer au territoire annexé la protection voulue et je n'hésite pas à affirmer que le garde-pêche de cet arrondissement a pleinement réussi à instituer un régime de sauvegarde conforme à l'importance des pêcheries qui y existent.

En restant dans les limites de l'ancien arrondissement et en y établissant la comparaison des prises et des valeurs marchandes propres à 1926 et 1927 respectivement, on constate un décroissement de 265 quintaux et de \$7,347 en 1927, condition presque entièrement attribuable à l'achigan et au saumon.

GASPAROT

Les prises de gasparot accusent un fléchissement de 98 quintaux en 1927 dans la même étendue qu'en 1926, de sorte que les pêches importantes enregistrées ci-après proviennent en majeure partie des rivières Miramichi Nord-Ouest et Sud-Ouest. La statistique s'en décompose comme suit:—

Années	Quintaux	Valeurs marchandes
1926.....	758	\$2,274
1927.....	9,144	13,432

soit un accroissement de 8,386 quintaux et de \$11,158.

Dans le fleuve Saint-Jean, la migration des gasparots de printemps fut très importante mais comme le marché s'est montré peu actif, les exploitants n'ont rien fait en vue d'en prendre plus qu'il convenait pour suffire à la consommation locale. Dans les rivières Miramichi, c'est-à-dire dans les eaux influencées par la marée, les prises s'en sont chiffrées à 8,484 quintaux, cependant que la statistique dénote qu'il en fut pêché 9,000 quintaux dans la même étendue en 1926. Je regrette d'avoir à déclarer que le marché ne s'est pas révélé favorable à l'écoulement de ce poisson, que les prix en furent faibles et que plusieurs centaines de barils restèrent à la charge des négociants. Les pêcheurs aussi bien que les trafiquants ne réalisèrent que peu ou point de bénéfices.

ACHIGAN

Années	Quintaux	Valeurs marchandes
1926.....	220	\$3,888
1927.....	12	216

La pêche des achigans a presque complètement manqué en 1927. Dans l'aire du fleuve Saint-Jean, cette pêche accuse un fléchissement de 200 quintaux, cependant que dans l'étendue des rivières Miramichi, il ne fut pas pris d'achigan en 1927. Autant qu'il s'agit du fleuve Saint-Jean, mon expérience et mes observations m'ont enseigné qu'il survient une forte migration d'achigans à tous les douze ans environ, mais je m'attendais à de meilleurs résultats dans la région de Miramichi.

ANGUILLE

Années	Quintaux	Valeurs marchandes
1926.....	30	\$114
1927.....	125	500

Bien que le prix de ce poisson au débarquement ait peu varié dans les deux années et qu'il ait été très faible, on n'en note pas moins un accroissement substantiel dans les quantités pêchées. Si les cours s'étaient élevés au niveau de ceux pratiqués en 1925, soit 17 cents la livre, il est possible qu'on en eût pris de beaucoup plus fortes quantités en 1927, ce qui aurait contribué à réduire les peuplements d'un poisson plutôt nuisible.

CYPRINS-SUCETS

Années	Quintaux	Valeurs marchandes
1926.....	224	\$672
1927.....	225	1,005

La substance de ces poissons sert dans une large mesure de boîte pour la pêche des anguilles. Il s'en fait aussi une consommation importante dans certains chefs-lieux de la province. Il est recommandable d'en extraire un aussi grand nombre que possible de nos eaux parce qu'ils se montrent très avides des œufs d'aloise et de gasparots et peut-être aussi de truite. Il convient de signaler ici un trait caractéristique de l'histoire naturelle des cyprins-sucets et des truites, trait qui se traduit par le parfait accord qui règne entre ces deux espèces qu'on voit assemblées par groupes importants dans certaines fosses d'eau limpide.

SANDRE OU DORÉ

Années	Quintaux	Valeurs marchandes
1926.....	368	\$4,416
1927.....	480	5,560

L'accroissement substantiel signalé dans les prises de ce poisson est très satisfaisant. Les poissons se sont révélés de grande taille et les cours pratiqués furent très favorables aux pêcheurs. La pêche des sandres ou dorés n'exige pas des frais exorbitants de matériel d'exploitation et elle peut s'exercer toute l'année sans qu'il soit nécessaire de négliger ses autres occupations. Elle contribue à ajouter quelques dollars au revenu des fermiers qui habitent à proximité des eaux où se trouvent des peuplements de sandres ou dorés.

SAUMON

	Quintaux	Valeur au débar- quement	Valeur mar- chande
		\$	\$
1926.....	552	13,800	13,800
1927.....	378	9,250	9,250
1927.....	633	13,075	16,900
1926.....	732		
1927.....	255	3,725	7,650

NOTE.—La première série de chiffres intéresse l'arrondissement, tel que constitué en 1926, à l'exclusion des eaux de marée des rivières Miramichi Nord-Ouest et Sud-Ouest et dénote un décroissement de 175 quintaux et de \$4,550 en 1927. La série propre au milieu du tableau fournit les quantités et la valeur relatives à mon arrondissement tel que présentement organisé. En l'espèce, le prix attribué au poisson extrait du fleuve Saint-Jean est de 25 cents la livre au débarquement et le prix pratiqué pour le poisson provenant des rivières Miramichi est de 15 cents la livre au débarquement et de 30 cents la livre sur le marché. La série inférieure de chiffres donne les prises propres aux deux rivières Miramichi,—pour la même étendue, voir rapport de l'inspecteur Barry 1926,—et accuse un fléchissement de 477 quintaux en 1927. En ce qui concerne le fleuve Saint-Jean il n'y a pas lieu de se formaliser de la situation. Le niveau de l'eau s'est maintenu à une élévation raisonnable pendant le mois de juin et la moitié de juillet et s'il est vrai que les saumons surent éviter les filets flottants dans le secteur d'aval de la rivière, il n'en reste pas moins que des prises fructueuses furent opérées en amont dans les comtés de York et de Carleton. Bien que la pêche ait beaucoup fléchi dans le secteur d'amont du cours d'eau pendant le reste de la saison au filet, elle ne s'en est pas moins améliorée dans la partie d'aval,—comté de Kings. Malgré les représentations aussi nombreuses qu'acerbes qui furent faites à l'égard du manque ou de l'insuffisance des efforts déployés par les surveillants de pêche dans la mise en vigueur de la loi, et les déprédations considérables commises par les braconniers, je pense pouvoir avant la conclusion de mon rapport, démontrer qu'un nombre au moins suffisant de saumons réussirent à atteindre les lieux de pêche à la ligne et les frayères. Les poissons étaient tous des individus parvenus à un stade avancé de croissance et seuls un petit nombre de saumonneaux furent capturés dans les filets. On peut s'attendre que l'exploitation des forces motrices naturelles à Grand Falls où les travaux d'aménagement des chutes seront parachevés cette année, cause des perturbations dans les peuplements de saumon du fleuve Saint-Jean, en amont de Frédéricton. Il est probable que le niveau du fleuve sera maintenant plus élevé, après le retrait des crues du printemps, et cette condition est susceptible de nuire à certains emplacements de pêche tout en en améliorant d'autres. Il est même possible que pareille transformation dans le régime des eaux aille jusqu'à amener la disparition complète de la pêche à la ligne; d'autre part elle peut fort bien contribuer à la formation de nouvelles fosses à saumon. Il nous faudra un an ou deux pour en connaître les résultats, qu'il ne sera pas sans intérêt d'observer. Pour ce qui est des eaux de la Miramichi, elles donnent lieu, semble-t-il, à une cause réelle d'inquiétude. Le rapport de 1925 donne des prises au filet de 992 quintaux, celui de 1926 de 732 quintaux et celui de 1927 de 235 quintaux pour les eaux de marée maintenant confiées à ma juridiction, avec décroissement identique dans le quartier de pêche au parc en filet relevant de l'inspecteur Barry, si je suis bien renseigné, cependant que les filets dérivants ont réalisé des prises plus importantes qu'en 1926. Comme le département a consacré certaine attention à cette question et qu'elle est présentement

l'objet de l'étude de la Commission des pêches atlantiques, les intéressés ont l'espoir qu'on parviendra à porter remède aux conditions actuelles. Lors de la session de la Commission, j'ai entendu avec plaisir deux pêcheurs au parc en filet, qui m'étaient étrangers, suggérer que les dimensions de la maille des parcs en filet soit portées à cinq pouces et demi au lieu de cinq pouces comme à présent. Comme le département ne l'ignore pas, je réclame depuis nombre d'années la mise en pratique de la maille de six pouces pour les filets à saumon, d'une catégorie quelconque, dans toutes les eaux. Lors d'une des séances de la Commission à Saint-Jean, le commissaire Robichaud a fait connaître à ses confrères qu'il était en faveur de la maille de six pouces. Pareille innovation, il me semble, permettrait à un nombre important de saumons de belle taille,—6 à 8 livres,—de s'échapper des filets, s'il leur arrivait de s'y introduire, et contribuerait en outre à apaiser les pêcheurs à la ligne en multipliant leurs chances de succès. Il semble difficile de limiter le nombre de filets mais il serait facile de réduire leur longueur. Très peu de petits poissons se prennent maintenant dans les filets à saumons mouillés dans le fleuve Saint-Jean mais un très grand nombre s'y captureraient dans le passé. Dans la baie et les rivières Miramichi, de fortes quantités de jeunes individus sont captivés au moyen des parcs en filet qui y sont tendus. Il devint évident qu'il faudra bientôt avoir recours à quelque mesure sévère si l'on veut prolonger l'existence des peuplements de saumon dans l'arrondissement Miramichi. A cette fin la mise en vigueur stricte des règlements actuels y contribuerait beaucoup au relèvement des pêcheries de saumon.

ALOSE

Années	Quintaux	Valeur
1926.....	720	\$4,320
1927.....	674	4,044
1927.....	1,017	5,018
1926.....	680	3,800
1927.....	343	1,064

NOTE.—Les chiffres de la série supérieure s'appliquent à mon arrondissement, tel que constitué en 1926, à l'exclusion des eaux de marée des rivières Miramichi Nord-Ouest et Sud-Ouest ainsi qu'à la même superficie en 1927. On pourra constater un léger décroissement en 1927. Les données propres au centre du tableau fournissent les résultats particuliers à 1927 après l'adjonction du territoire Miramichi, cependant que celles de la série inférieure indiquent la production propre aux rivières Miramichi Nord-Ouest et Sud-Ouest seules en 1926 et le même rendement en 1927, rendement qui accuse un fléchissement de 50 pour cent par rapport à l'année antécédente, alors qu'en 1926 il n'y eut que treize licences de pêche de délivrées dans ce district contre soixante-dix-neuf en 1927.

L'analyse du rendement propre au fleuve Saint-Jean tend à démontrer que la rivière Kennébécasis, dans le comté de Kings, accuse un fléchissement de 72 quintaux par comparaison à l'année précédente, que les eaux Washademoak, comté de Queens, se distinguent par une augmentation de 113 quintaux et que le fleuve Saint-Jean, comté de Queens accuse un fléchissement de 96 quintaux par rapport à 1926, soit une perte nette de 55 quintaux pour les deux comtés. Les autres comtés arrosés par le fleuve Saint-Jean—Sunbury, York, Carleton et Victoria—comptent pour peu dans l'ensemble du rendement. Ils n'ont en effet produit en tout que 46 quintaux d'alose, chiffre équivalent à la perte nette éprouvée dans l'aire du fleuve Saint-Jean en 1927 par rapport à 1926. Comme les quatre comtés—Sunbury, York, Carleton et Victoria,—sont parcourus par le fleuve Saint-Jean sur une étendue de 140 milles, il est manifeste que la pêche de quelque 46 quintaux d'alose dans cette aire ne saurait sérieusement y porter atteinte aux peuplements d'aloses et que par conséquent, s'il est jugé recommandable d'imposer de nouvelles restrictions contre l'exercice de cette pêche, c'est dans les comtés de Kings et de Queens, et tout particulièrement aux deux

affluents du fleuve Saint-Jean qu'il conviendrait d'appliquer ces mesures. S'il était jugé bon de remédier à la situation, je proposerais, comme moyen d'action, qu'il ne soit délivré qu'une seule licence de pêche aux aloses par famille et que le licencié soit tenu d'exploiter lui-même son filet, au lieu d'autoriser deux licences par famille, susceptibles d'être exploitées par l'un quelconque de ses membres. Les pêcheurs du fleuve soutiennent que les aloses ne furent pas rares, ni en 1926 ni en 1927, mais que les conditions hydrographiques ne furent pas propices à l'exercice de la pêche, en ces deux années. Selon eux le niveau des eaux fut trop élevé pour convenir aux exploitations de pêche. L'analyse de la production réalisée dans l'aire sise en aval de Grand Falls tend à démontrer qu'un nombre important d'alosos reproductrices réussirent à atteindre ce lieu en dépit des pièges tendus sur leur passage et qu'en outre qu'il n'y avait que trois filets en exploitation à Grand Falls. Pour revenir aux rivières Miramichi, le fléchissement de 50 pour cent est de nature à nous faire réfléchir, à moins que les conditions n'aient été très anormales en 1927. En tenant compte d'un accroissement de 600 pour cent dans le nombre des licences délivrées suivi d'un décroissement de 50 pour cent dans les prises, on ne peut manquer d'entretenir des inquiétudes sur l'avenir de cette pêche. Le prix auquel s'écoule un fort pourcentage de ce produit de pêche en fait une denrée alimentaire peu coûteuse et il est à souhaiter que la source n'en soit pas tarie.

ESTURGEON

Années	Quintaux	Valeurs marchandes
1926.....	57	\$1,425
1927.....	24	528

Cette pêche pratiquée par quelques individus n'est pas très prospère et le prix en cours pour cette denrée alimentaire ne fut pas rémunérateur en 1927. Un nombre appréciable de très petits esturgeons sont captivés dans d'autres filets et périssent généralement de cette façon. Les pêcheurs sont tenus de relâcher les jeunes esturgeons mais en raison du nombre et de la variété des filets mouillés, il est tout à fait impossible de savoir ce que deviennent nombre de jeunes esturgeons.

Le rendement et la valeur des pêches marchandes propres à l'arrondissement tel que constitué en 1926, propres à la même superficie en 1927 et propres à l'arrondissement agrandi en 1927, se décomposent comme suit:—

Années	Quintaux	Valeurs marchandes
1926.....	2,936	\$30,930
1927.....	2,671	23,583

ARRONDISSEMENT AGRANDI

1927.....	11,753	43,749
-----------	--------	--------

MATÉRIEL D'EXPLOITATION

	Valeur		Valeur
1926.....	\$15,185	1927.....	\$31,811

PÊCHES DOMESTIQUES

Le rendement et la valeur marchande des pêches domestiques propres à cet arrondissement durant les années 1926 et 1927 se décomposent comme suit:—

	Quintaux	Valeur		Valeur
1926.....	648	\$13,120	Matériel d'exploitation.....	\$17,332
1927.....	598	11,015	"	25,102

L'aire ou domaine des pêches domestiques a peu varié dans les deux années car l'administration des eaux sans marée des rivières Miramichi ressortissait à ma juridiction en 1926.

Les données-statistiques émanant des divers gardes-pêche tendent à accuser un fléchissement de 50 quintaux et de \$2,105 en 1927.

Il résulte des avancés et énoncés émanés des gardes-pêche et des divers pêcheurs à la ligne pendant la saison que l'exercice de la pêche des truites fut très satisfaisant, et dans l'arrondissement de Miramichi, particulièrement profitable. Le locataire de la rivière Cains affirma n'avoir jamais constater une migration plus féconde de truites de mer dans ce cours d'eau. On en a aussi signalé une montée particulièrement abondante dans la Miramichi Sud-Ouest en amont de la rivière Cains. Les pêcheurs à la ligne recherchent de plus en plus les saumons et les saumoneaux au préjudice des truites qui ne sont plus aussi appréciées qu'autrefois, avant l'introduction de la pêche sportive des saumons à la ligne. Dans mon arrondissement on compte des milliers de personnes éloignées des cours d'eau fréquentés par les saumons, ou à qui leurs moyens pécuniaires ne permettent pas de se pourvoir des articles nécessaires à une expédition de pêche au saumon, pour qui, par conséquent, l'exercice de la pêche des truites constitue le principal moyen de récréation et sert même parfois de source d'approvisionnement alimentaires. Il est donc recommandable d'assurer la sauvegarde des peuplements existants de truite, et de favoriser et de poursuivre l'alevinage de ces salmonidés aux piscifactures et aux étangs exploités par le département. Cette œuvre ne saurait manquer d'être appréciée par les intéressés.

La pêche à la ligne des saumons dans le fleuve Saint-Jean n'a pas été importante. Dans le comté de York, le niveau des eaux fut trop élevé pendant la majeure partie de la saison. On a constaté la même condition dans le comté de Carleton mais à cet endroit les fosses à poissons ne furent pas aussi sérieusement troublées par ce facteur hydrographique, et la pêche à la ligne y fut assez fructueuse. Quant au comté de Victoria, la surabondance du débit des cours d'eau y a, en toute vraisemblance, porté une forte atteinte aux entreprises de pêche. Il n'y a pas à mettre en doute le fait que lorsque l'eau est haute les saumons ne séjournent pas longtemps dans les diverses fosses sises entre Frédéricton et Grand Falls, ce qui en rend la capture plus difficile. Par contre, quand le niveau des rivières est bas, l'eau a tendance à se réchauffer par suite du ralentissement du courant, ce qui incite les saumons à chercher refuge dans les endroits frais, jusqu'au moment où sous l'impulsion des instincts de la reproduction, ils sont conduits à remonter le courant à la recherche des frayères sises dans la rivière Tobique où à la source du fleuve Saint-Jean. C'est pendant leur séjour dans les fosses que les pêcheurs à la ligne remportent leurs plus grands succès. Certaines personnes peu réfléchies ou certaines personnes peu au courant des faits soutiennent souvent que si les saumons ne peuvent pas être capturés en tout temps à la mouche, la cause en est aux braconniers qui se servent de filets. Cet avancé peut être véridique, et il l'est sans doute parfois, mais il serait fallacieux de l'appliquer à la généralité des cas. Il fut un temps où un grand nombre de saumons étaient illicitement tués au moyen de filets ou de dards dans le fleuve Saint-Jean, mais dans les dernières années, on n'a pu constater aucun indice susceptible de démontrer que des quantités appréciables de saumons ont été tués illicitement au moyen de filets ou de dards dans ces eaux. Les avancés ou énoncés plus ou moins vagues, émanant de personnes étrangères à la situation, ne sauraient être acceptés comme témoignages probants. Depuis l'année 1902, on n'a signalé que trois occasions où la pêche des saumons au filet dans le fleuve Saint-Jean ait été inférieure à celle de 1927. Il convient de faire observer ici que les pêcheurs de saumons à la ligne de la rivière Tobique ont joui de la saison la plus avantageuse jamais enregistrée dans les annales de la pêche—86 quintaux obtenus par le procédé de pêche à la ligne contre 398 quintaux recueillis par tous les filets à saumon mouillés dans les limites du domaine du fleuve Saint-Jean—cependant que la pêche à la ligne exercée dans le fleuve Saint-Jean n'a pas été fructueuse. Le surintendant du Club de Pêche au Saumon de la Tobique m'a affirmé que jamais à sa connaissance depuis trente-cinq ans, il n'avait vu tant de saumons

descendant le cours d'eau après le frai que durant l'automne 1927. En toute vraisemblance la prolongation du niveau élevé des eaux a contribué à l'ascension des poissons mais ce fait n'infirme en rien mon avancé relatif au grand nombre de saumons reproducteurs qui parvinrent à atteindre les frayères et sert à établir la fausseté des nombreux énoncés qui ont cours dans le public et qui tendent à accréditer l'idée que "les saumons sont incapables de remonter le fleuve", que "le service est démodé" que "la pêche illicite peut s'exercer sans obstacle", que "les gardes-pêche ne font rien que retirer leurs émoluments". Il est raisonnable de penser que, si le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick consentait à consacrer une faible somme d'argent à l'emploi de gardes-pêche dispersés ci et là pour seconder les efforts de nos propres surveillants, il est raisonnable de penser, dis-je, que le service en serait amélioré d'autant. Pareille mesure de la part de l'administration locale n'aurait somme toute rien d'anormale puisque la province bénéficie de presque toutes les recettes dérivées de l'exercice de la pêche fluviale et lacustre. Cette innovation aurait au moins pour effet d'apaiser ceux qui font tant de bruit au sujet de la pêche illicite et nous fournirait l'avantage de nous assurer si oui ou non nos surveillants de pêche négligent leurs devoirs.

Dans la Miramichi Sud-Ouest, la pêche des saumons à la ligne n'a pas été jugée satisfaisante, surtout après la mi-juillet. Antérieurement à cette date, on ne signale pas de cause particulière de griefs, et il n'y a guère lieu d'attribuer ceux qui surgirent par la suite aux déféctuosités et manquements du service assuré par le département. J'ai appris d'un guide qui a passé la saison toute entière de pêche à la ligne sur la rivière, dans le comté de York, que cette pêche fut fructueuse jusqu'à la mi-juillet. Il n'y a pas lieu de s'étonner que la pêche à la ligne n'ait pas été avantageuse pendant la saison tout entière quand nous tenons compte des très faibles prises effectuées au moyen des parcs en filet et des filets flottants et dont l'ensemble ne s'est chiffré qu'à 225 quintaux dans les deux rivières Miramichi Nord-Ouest et Sud-Ouest. Comme question de fait, les saumons n'ont pas remonté ces cours d'eau en grand nombre en 1927. Pour quelle raison, je l'ignore, mais ce que je puis par exemple affirmer c'est que cette condition n'est pas imputable aux surveillants de pêche. Ce même guide m'a aussi informé qu'il n'avait jamais constaté la présence d'un nombre aussi considérable de pêcheurs à la ligne sur la rivière Miramichi Sud-Ouest, comté de York, qu'en 1927. Les expéditions de pêche se succédèrent les unes aux autres sans interruption, de la source à Boiestown, sans parler des nombreux pêcheurs-amateurs qui passèrent une ou trois semaines dans les concessions. Deux pêcheurs-amateurs de Boston, E.-U.A. prirent près de cent saumons et saumoneaux dans une aire de faible superficie, les fosses Burnt Hill, probablement le lieu le plus poissonneux de la rivière. Des centaines de saumons et de saumoneaux séjournèrent dans un petit cours d'eau de seize milles, le ruisseau Rocky, dans le comté de York, en sus des nombreux salmonidés capturés par les pêcheurs à la ligne. La rareté des saumons dans les eaux est certes un fait indéniable mais à quelle cause convient-il de l'attribuer: à la multiplication du nombre des filets dérivants ou à leur excès de longueur, aux parcs en filet, à la présence des phoques communs ou à toutes ces facteurs réunis? C'est là ce que je ne suis pas disposé à préciser. Chaque fois où on m'a fait mention d'infractions à la loi avec preuves à l'appui, je me suis empressé d'intenter des poursuites judiciaires, à l'exception des cas ci-après exposés.

POURSUITES JUDICIAIRES

Il y a eu vingt-cinq actions d'intentées contre les violateurs de la loi. En deux cas les plaintes furent retirées à cause du jeune âge des délinquants mais ils se virent dans l'obligation d'acquitter des dépens assez onéreux. Une des actions fut retirée par vice d'information mais la plainte fut déposée de nouveau et une condamnation fut prononcée contre l'accusé. Des condamnations furent aussi prononcées dans vingt-quatre autres cas. Le chiffre des amendes imposées

s'est élevé à \$275. En vingt cas l'amende fut liquidée cependant que quatre inculpés dont les peines se chiffraient à \$80 virent leur sentence suspendue dans l'expectative d'une meilleure conduite à l'avenir. On trouvera à l'Appendice N° 8 les particularités relatives à tous ces actes judiciaires.

SAISIES ET CONFISCATIONS

On a effectué soixante-dix-neuf saisies et les objets ainsi recueillis et consistant d'un char Ford, d'un canot, de filets, de pièges en treillis métallique, de dards, de foënes, de flambeaux, etc., furent confisqués et pour la plupart détruits. La vente de certains de ces articles a produit \$82.10 et on en mis quelques-uns en magasin pour en disposer aux enchères à une date ultérieure, à l'ouverture de la campagne de pêche au printemps de 1928.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR S. T. GALLANT,—PROVINCE DE L'ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD ET ILES-DE-LA-MADELEINE—ANNÉE 1927-28

ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

La valeur globale marchande des pêches propres à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard pour l'année 1927 s'est élevée à \$1,367,807 soit un accroissement de \$8,873 par rapport à l'exercice 1926.

Le tableau suivant est intéressant en ce qu'il établit la comparaison entre les chiffres relatifs aux prises et valeurs marchandes de 1927 et ceux ayant trait à l'exercice antécédent.

Désignation des poissons	1926		1927	
	Quantités péchées	Valeur marchande	Quantités péchées	Valeur marchande
Morue.....	49,823	118,700	49,419	127,627
Aiglefin.....	1,472	3,065	1,168	3,787
Merluce et lingue.....	13,803	20,881	11,326	16,780
Maquereau.....	6,054	20,653	6,455	28,255
Hareng.....	63,930	89,915	51,834	88,368
Crabes.....			135	360
Gasparot.....	360	720		
Saumon.....	164	4,015	124	3,031
Eperlan.....	15,390	98,670	14,936	179,232
Truite.....	111	1,332	61	646
Pétoncles.....			192	240
Caplan.....	157	628	193	830
Anguille.....	192	2,162	131	1,358
Poulamon.....	2,331	4,664	1,823	4,195
Mactres.....	867	4,533	1,174	5,760
Huitres.....	5,161	61,898	4,071	48,838
Langues et noues.....			68	1,360
Huile de foie de morue médicinale.....	30	45		
Huile de morue.....	5,730	1,719	4,010	1,203
Homard.....	66,298	926,718	62,800	855,917

Comme la Commission royale a été constituée avec mission d'approfondir les divers problèmes relatifs à l'industrie des pêches et qu'elle a tenu trois séances dans la province de l'Ile-du-Prince-Edouard, je m'abstiendrai de formuler toute proposition ou suggestion et je limiterai mes observations aux exploitations effectives de pêche exercées durant la saison passée.

MORUE

Au début de la saison, les perspectives du négoce étaient peu rassurantes. Cependant, au fur et à mesure de l'exercice des exploitations, le marché local se manifesta de plus en plus ferme et actif et devint à même d'absorber la majeure partie des prises à des cours rémunérateurs.

MARINE ET PÊCHERIES

Par sous-arrondissement, les prises se décomposent comme suit:—

	Quintaux
Comté de Prince-Ouest.....	7,330
Comté de Prince-Est.....	696
Comté de Queens.....	34,632
Comté de Kings.....	6,761

AIGLEFIN

Par sous-arrondissement les prises d'aiglefin se décomposent comme suit:—

	Quintaux
Comté de Queens.....	205
Comté de Kings.....	936

HARENG

En raison des conditions défavorables amenées par la présence des glaces flottantes sur la côte, la pêche des harengs n'a commencé que tard en mai. Il s'ensuit que les prises sont quelque peu inférieures à celles de l'année dernière. Un fort pourcentage des déchargements fut mis en frigorifique pour l'alimentation des renards. Cette dernière manière d'utiliser les produits de hareng tend à favoriser l'expansion de cette branche des pêches.

Par sous-arrondissement, les prises se décomposent comme suit:—

	Quintaux
Comté de Prince-Ouest.....	15,925
Comté de Prince-Est.....	11,265
Comté de Queens.....	8,176
Comté de Kings.....	16,468

HOMARD

Les glaces flottantes séjournèrent sur nos côtes jusqu'au milieu de mai et en certains lieux jusqu'au 25 de ce mois, ce qui a produit des effets désastreux sur la pêche de ces crustacés. Les glaces s'éloignèrent du rivage en maintes occasions, induisant ainsi certains pêcheurs à mouiller leurs casiers, casiers dont la destruction fut consommée à chaque retour de ces glaces. Cette alternance des mouvements de la glace se prolongea sur une période assez étendue. Dans de pareilles conditions, il est impossible de réaliser des prises normales. Toutefois, si le temps se montre favorable à la pêche ce printemps, on peut s'attendre à une augmentation substantielle des prises de homard. La chair de crabe en conserve du Japon constitue maintenant un article de commerce avec lequel il faut compter par la concurrence très forte qu'il suscite aux conserves de homard. Il ressort de cet état de choses que les fabricants de conserves de homard devront s'efforcer de produire un article de toute première qualité alimentaire afin d'inciter les consommateurs à accorder la préférence à leur produit et de contrebalancer ainsi la différence du prix, aujourd'hui tout à l'avantage de la chair de crabe, car, si nous sommes bien renseignés, les conserves de crabe se vendent un tiers de moins que la chair de homard. Si le consommateur pouvait être assuré de la qualité supérieure des conserves de homard, il est indubitable qu'il deviendrait possible d'accroître l'écoulement de ces articles à un prix raisonnable.

Par sous-arrondissement, les prises se décomposent comme suit:—

	Quintaux
Comté de Prince-Ouest.....	13,975
Comté de Prince-Est.....	10,411
Comté de Queens.....	13,067
Comté de Kings.....	25,347

HUÎTRES

Les Rivières-de-l'Est et de l'Ouest avec leurs tributaires et les rivières Vernon, Orwell et Seal sont toutes abondamment fertilisées ou ensemencées de naissain ou de jeunes huîtres de sorte que les perspectives de la pêche dans les

rivières ci-haut désignées sont des plus rassurantes. Les étendues de la baie de Richmond sont très lentes à recouvrer leur ancienne fertilité et bien des années s'écouleront avant qu'elles atteignent leur premier état de production. Les huîtres expédiées de cette province aux marchés de Québec et d'Ontario furent facilement écoulées à des cours élevés pendant toute la saison.

ÉPERLAN

La saison de pêche des éperlans au filet flottant s'est ouverte le 15 octobre. Les éperlans se montrèrent peu abondants mais de bonne qualité comestible et se vendirent à des prix extrêmement élevés. La saison de pêche au filet à poche a commencé le 1^{er} décembre et bien que la surface des rivières ne se soit pas congelée avant la fin du mois, il n'en reste pas moins que des prises sans précédent furent opérées dans la Rivière-de-l'Est et en d'autres endroits.

Par comté, les prises se décomposent comme suit:—

	Quintaux
Comté de Prince-Ouest.....	995
Comté de Prince-Est.....	5,328
Comté de Queens.....	8,066
Comté de Kings.....	547

SERVICE DE SURVEILLANCE DES PÊCHERIES

On a mis six bateaux garde-pêche en service pendant l'année et avec l'aide des surveillants on a réussi à réprimer un grand nombre de tentatives de pêche illicite. Il est indubitable que le seul moyen à notre portée pour la répression de la pêche illicite consiste dans l'armement et la mise en service d'un nombre suffisant de bateaux garde-pêche sous le commandement d'hommes compétents. Autrement les pêcheries sont nécessairement destinées à souffrir des déprédations commises par les braconniers.

Le nombre des confiscations opérées pour violation des règlements de pêche pendant la saison 1927 s'est totalisé à 45 sur 100 saisies.

Le nombre des poursuites judiciaires s'est totalisé à 19 pendant la saison 1927.

A l'appendice n° 8, on trouvera les particularités relatives aux poursuites judiciaires intentées dans cet arrondissement.

OBSERVATIONS

Les échelles à poissons construites en 1925 dans les digues propres aux scieries ou moulins Laird, Campbell, Dixon et dans la rivière Vernon se révèlent très efficaces et les truites remontent maintenant en grand nombre vers les frayères. Ainsi aménagées, les rivières sont destinées à devenir le théâtre d'exploitations de pêche plus actives et on espère que le département jugera bon d'établir de ces dispositifs de franchissement dans d'autres cours d'eau également importants. Nos rivières sont fréquentées pendant tout l'été tant par les habitants de l'île que par de nombreux touristes, de sorte qu'il conviendrait de tout faire pour y assurer la multiplication des poissons de luxe. Les pêcheurs amateurs des autres régions du pays ne ménagent pas leur appréciation des avantages qu'offre dans cette province la pêche des truites, mais pour assurer l'existence des peuplements de truites, il va falloir consacrer de grands soins à la multiplication de ces poissons.

CAPITAUX AFFECTÉS À L'INDUSTRIE DES PÊCHES

La somme totale des capitaux placés dans l'industrie des pêches, propres à cette province, s'élève à \$1,117,473, somme qui embrasse les voiliers, les bateaux à rames, les bateaux à moteur, les semailles, les filets flottants, les parcs en filet, les filets à éperlan, les filets à hareng, les palangres, les lignes à main, les

casiers à homard, les quais et jetées de pêches, les frigorifiques, les petites poissonneries et fumeries, les fabriques de conserves et les usines de traitement des poissons.

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

La valeur marchande des pêches propres aux Îles-de-la-Madeleine s'est totalisée en 1927 à \$722,105, soit un accroissement de \$88,882 par rapport à l'année antécédente.

Le tableau suivant établit la comparaison entre les prises et les valeurs marchandes de 1927 et celles de 1926:—

Désignation des poissons	1926		1927	
	Quantités pêchées	Valeur marchande	Quantités pêchées	Valeur marchande
Morue.....	qtx. 38,892	87,010	38,894	83,238
Hareng.....	" 101,600	76,222	110,217	69,535
Maquereau.....	" 17,595	66,035	61,885	177,046
Eperlan.....	" 50	250	80	240
Anguille.....	" 30	240	50	350
Mactres.....	brls. 1,975	11,500	1,615	9,690
Homard.....	qtx. 25,799	373,313	20,463	300,087
Encornet.....	brls. 25	250		
Langues et noues.....	qtx. 40	280	35	245
Phoques communs.....	No. 1,200	2,400	50,357	56,462
Huile de phoque.....	gals. 3,500	1,750	63,030	21,314
Huile de morue.....	" 6,700	3,350	6,340	2,653
Peaux de poisson.....	qtx. 200	500	284	639
Engrais de poisson.....	" 300	75	480	606

MORUE

La consommation de la morue a été peu importante et c'est pourquoi cette pêche ne s'est pas exercée avec beaucoup d'activité. Les prises ont peu varié par rapport à l'exercice précédent mais les cours furent quelque peu plus faibles.

HARENG

Les premiers bancs de harengs firent leur apparition le 12 mai. Ces poissons se sont montrés très abondants. Un petit nombre de navires seulement firent escale dans les ports pour s'approvisionner de boitte et comme la consommation du hareng fumé est faible, l'exercice de cette pêche n'est pas aussi rémunérateur qu'il y a quelques années.

HOMARDS

Les fabriques de conserves de homard ont commencé leurs opérations le 19 mai; en raison de l'inclémence de la température en mai et juin, les prises de homard furent légèrement plus faibles que celles enregistrées l'année dernière cependant que les cours au débarquement n'ont pas varié par rapport à l'exercice antécédent.

MAQUEREAU

La pêche des maquereaux au moyen de filets a commencé le 8 juin et s'est poursuivie jusqu'au 20 du même mois. Pendant cette période on a signalé les plus forts déchargements de maquereau jamais enregistrés dans l'histoire de la pêche aux Îles, soit 16,876 barils. Il est impossible d'y manutentionner convenablement d'aussi importants débarquements de ce poisson. Aussi ne faut-il pas s'étonner si une quantité appréciable des produits s'est révélée de qualité comestible inférieure et si force fut aux producteurs d'en disposer à des cours réduits.

PHOQUES

L'accroissement signalé dans le nombre des phoques capturés se chiffre à 49,157. Le nombre de phoques tués s'élève à 50,357, ce qui est un résultat sans précédent pour les Iles-de-la-Madeleine.

OBSERVATIONS

L'arrivée du vapeur *Lovett* le premier de mai a marqué l'ouverture de la navigation aux Iles-de-la-Madeleine. A son premier voyage de Pictou aux Iles, ce navire a dû s'aventurer à travers de vastes champs de glaces flottantes, ce qui a prolongé son parcours de quatre jours. Autant qu'il s'agit du trafic voyageur et de celui des marchandises, le service s'effectue à l'entière satisfaction des intéressés et le capitaine et les membres d'équipage font preuve de beaucoup de vigilance et d'attention dans l'exécution de leurs devoirs.

Il est intéressant d'apprendre que la population des Iles sera mise en contact avec le monde extérieur pendant les mois d'hiver par un service d'aviation; il est indubitable que pareille innovation ne manquera pas d'être apprécié par les insulaires à sa juste valeur.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR J. B. SKAPTASON—PROVINCE DU MANITOBA—ANNÉE 1927-28

On signale en 1927 un accroissement de deux millions de livres de poisson par comparaison à l'année par excellence de 1926, résultat attribué à une augmentation de près de 300 exploitants.

La statistique des cinq dernières années se décompose comme suit:—

Années	Quantités	Valeur au débar- quement	Valeur mar- chande	Nombre d'hommes employés
	qtx.	\$	\$	
1923.....	154,090	739,321	1,020,595	2,530
1924.....	177,898	886,410	1,232,563	2,828
1925.....	191,329	1,061,331	1,466,939	3,390
1926.....	304,143	1,744,642	2,328,803	3,809
1927.....	322,967	1,423,100	2,024,708	4,095

On note les accroissements suivants: poissons-chats ou silures, 803 quintaux; sandre ou doré, 12,562 quintaux; truite, 507 quintaux; tullipi, 17,184 quintaux. Par contre on observe les décroissements suivants: laquaiche, 205 quintaux; perche, 2,593 quintaux; brochet, 3,301 quintaux; poisson blanc, 5,008 quintaux; esturgeon, 260 quintaux.

MARCHÉS

S'il est vrai que la moyenne des prises ait peu varié par individu par rapport à 1926, il n'en reste pas moins que les résultats pécuniaires ont été peu avantageux en bien des cas en raison de la stagnation des marchés. En regard d'un accroissement de près de deux millions de livres dans la production, on constate en 1927 par rapport à 1926 une diminution de \$321,542 dans le chiffre des recettes réalisées par les pêcheurs et de \$304,095 dans celles effectuées par les exportateurs et les négociants. Bien que toutes les espèces, à l'exception des poissons-chats, de la laquaiche et de l'esturgeon, se soient ressenties de l'abaissement des cours, c'est le sandre ou doré et le tullipi qui furent le plus sérieusement affectés, puisque leur prix tomba d'environ deux cents la livre. Comme ces deux variétés contribuent plus de vingt millions de livres au rendement général, c'est-à-dire, près

des deux-tiers de la production totale, il est facile de se rendre compte des effets désastreux qui sont résultés pour l'industrie tout entière du fait de la dépréciation de ces deux denrées alimentaires.

Le tableau suivant donne, pour les principales espèces de poisson, les prix comparatifs du marché en cours pendant les cinq dernières années:—

	1923	1924	1925	1926	1927
Poissons-chats.....	10-0	11-1	10-6	11-3	12-3
Laqualche.....	5-0	4-4	4-2	4-0	4-7
Perche.....	8-6	10-6	11-2	13-4	10-9
Sandre ou doré.....	8-4	8-5	11-5	10-3	8-0
Brochet.....	3-7	3-5	4-0	4-0	3-7
Esturgeon.....	47-3	50-0	40-9	51-6	53-9
Truite.....	7-5	10-0	9-0	11-0	10-9
Tullipi.....	5-2	3-6	4-1	5-9	4-0
Poisson blanc.....	7-1	9-5	9-5	9-0	8-5
Ensemble des prises.....	6-6	6-9	7-4	7-6	6-1

On pourra constater qu'en 1927 la moyenne des prix par livre est la plus faible des cinq années écoulées.

Le sous-arrondissement de Le Pas, comprenant toutes les eaux au nord de, et y compris le Grande-Rivière Saskatchewan, mais non la région septentrionale du lac Winnipeg, a donné lieu à des exploitations fructueuses pour toutes les variétés de poisson à écaille. Les cours quelque peu inférieurs pratiqués en 1927 par comparaison à 1926 furent amplement contrebalancés par l'accroissement de la production. Bien que le nombre d'exploitants ait été plus considérable, il n'en reste pas moins que la moyenne des prises par individu s'est élevée à un chiffre supérieur à celui de l'année antérieure. L'abaissement des prix, qui a si durement atteint certains autres arrondissements, n'a pas jeté ici autant de désarroi dans l'exercice de l'industrie des pêches, parce que le sandre ou doré et le tullipi, pour lesquels le fléchissement des cours fut surtout préjudiciable, constituent un très faible pourcentage de la production de cet arrondissement. Les lacs Moose, Cormorant et Herb se rangèrent parmi les principaux lieux de production.

Le lac Cormorant atteignit sa limite de prises de 75 tonnes à la fin de la saison, 28 février 1927, cependant que le lac Clearwater toucha à sa limite de 40 tonnes à la fin de janvier. La moitié du rendement environ fut expédiée à l'état frais.

Trois nouvelles nappes d'eau, théâtres de faibles exploitations, furent les lacs Armstrong, Partridge Crop et Pikwitonina. Ce sont des lacs de faible superficie et dont les principaux peuplements sont constitués de poissons blancs et de tullipi. Les poissons blancs qui en furent extraits étaient d'une qualité exceptionnellement bonne; la plupart étaient de taille géante ou bien au-dessus de la moyenne. On a délivré une licence pour le lac Reindeer, peuplé surtout de poissons blancs, de truites et de harengs. Les déchargements en furent presque entièrement consommés sur place.

Jusqu'ici cet hiver, le lac Beaver tient le premier rang parmi les lieux producteurs de poisson. La limite des prises de 100 tonnes y fut atteinte à la fin de décembre. On s'attend que la limite de 40 tonnes pour le lac Clearwater sera touchée de bonne heure en janvier.

La pêche d'été des poissons blancs fut pratiquée sur une petite échelle dans le lac Moose. Les prises en furent profitables mais le manque de glace et l'insuffisance des moyens de transport n'y ont pas permis l'exercice d'exploitations intensives de pêche.

ESTURGEON

Sur la rivière Churchill, la pêche des esturgeons fut profitable. Il y fut délivré onze licences mais le matériel de pêche des exploitants était fort incomplet; ils n'étaient pourvus de filets que pour cinq hommes. Ils ont produit 14,800 livres d'esturgeon. La moyenne du poids de ces poissons vidés fut de trente livres. Le premier envoi consistant de 467 esturgeons fut expédié à Le Pas avant la Noël. Le garde-pêche déclare que les poissons faisant partie de cette expédition constituaient aux points de vue taille et qualité les plus beaux spécimens de l'espèce qu'il lui fut jamais donné de voir dans cette partie du pays.

La pêche d'été des esturgeons sur la Grande Rivière Saskatchewan et ses épanchements a totalement manqué l'été dernier. On a tenté des exploitations de pêche dans les lacs Cedar et Cumberland mais on n'en a extrait que 2,000 livres de poisson sur un maximum permis de 50,000 livres. La rivière Nelson ne s'est pas non plus révélée très poissonneuse. Il n'en fut extrait que 30,000 livres de poisson environ. On s'aperçoit que les restrictions imposées à la pêche des esturgeons par les nouveaux règlements ne l'ont pas été trop tôt.

L'achèvement de la nouvelle voie ferrée en construction dans la direction des mines Flin Flon va mettre nombre de lacs en rapport avec les chefs-lieux de consommation. C'est ainsi que les lacs Egg, Cranberry, Athapapuskow, Beaver et Cold, toutes nappes d'eau fort poissonneuses, seront à une distance franchissable du chemin de fer, et comme on s'attend que ce dernier soit parachevé l'année prochaine, il est indubitable que cette région va donner lieu à d'importantes entreprises de pêche.

La statistique de pêche propre à l'arrondissement de Le Pas apparaît sous un seul titre. Il n'est pas sans intérêt d'indiquer ici la production par lacs:—

Désignation des lacs	Poisson blanc	Sandre ou doré	Truite	Poissons divers	Hommes
	qtx.	qtx.	qtx.	qtx.	
Armstrong.....	133			50	1
Athapapuskow.....	332	182	170		5
Beaver.....	804	57	200		7
Cedar.....	30				3
Clearwater.....	785		90	8	10
Cormorant.....	1,021	449	66	135	13
Egg.....	562	2			4
Herb.....	1,213	577		372	13
Landing.....	646			86	4
Moose.....	2,389	728	374	100	32
Pelican.....	528	8			3
Pikwitonias.....	86				1
Partridge crop.....	440			120	3
Reindeer.....	85		75	20	1
Setting.....	97			114	2
Sturgeon.....	238	67	100	44	4
Windy.....	2				1
Wintering.....	202			38	1

PÊCHE DES ESTURGEONS

	Quintaux	Hommes
Churchill, rivière.....	148	11
Sturgeon, lac.....	3	2
Cedar, lac.....	11	3
Nelson, rivière.....	320	44

Un grand nombre des hommes pratiquant la pêche dans cet arrondissement ne sont que des pêcheurs d'occasion, car l'exploration du pays en recherche des gisements de minéraux et la chasse aux animaux à fourrure constituent leurs occupations maîtresses.

Le rendement du lac Winnipeg a été substantiel cette année, même qu'on y enregistre un léger accroissement par rapport à l'année écoulée. Quand on considère que la saison d'hiver y fut de dix jours plus brève qu'en 1926 et que la pêche d'été s'y exerce sous le régime limitatif des prises, dont le maximum fut atteint une semaine avant la fermeture réglementaire, on peut affirmer que l'accroissement en production est en raison directe de l'augmentation du nombre d'exploitants. Ci-dessous apparaissent les chiffres propres aux deux dernières années:—

	1926				1927			
	Poisson blanc	Sandre ou doré	Autres poissons	Hommes	Poisson blanc	Sandre ou doré	Autres poissons	Hommes
	qtx.	qtx.	qtx.		qtx.	qtx.	qtx.	
Été.....	1,458	10,556	3,236	141	2,073	8,748	1,419	153
Hiver.....	6,879	14,673	24,670	348	5,114	16,644	27,596	396
	8,337	25,229	27,906	489	7,187	25,392	29,015	549

Le lac Dauphin dénote un accroissement marqué par rapport à 1926, avec quatre exploitants en moins. Le rendement y est passé de 875 quintaux à 2,313 quintaux. Le principal accroissement au chiffre de cent mille livres est pour le sandre ou doré. L'augmentation se produisit surtout dans les deux premiers mois de la saison actuelle, novembre et décembre 1927, et elle peut être attribuée à la crue des eaux au printemps de 1927, crue qui a donné lieu à une migration abondante de poissons du lac Winnipegosis dans la rivière Mossy.

Le lac Manitoba accuse un léger décroissement en production avec deux pêcheurs en moins. Le rendement y est de 7,398 quintaux inférieur à 1926.

Le tableau suivant donne la statistique des cinq dernières années:—

	1923	1924	1925	1926	1927
Nombre des pêcheurs.....	626	779	905	1,128	1,126
	qtx.	qtx.	qtx.	qtx.	qtx.
Production totale.....	25,655	48,658	51,587	85,256	77,858
Prises par homme.....	41	62	57	76	69

Toutes les espèces accusent un fléchissement, à l'exception des poissons blancs qui se distinguent par un accroissement de 529 quintaux.

Ce lac est desservi sur ces deux rives par des voies ferrées et se prête pour cette raison particulièrement bien à l'exercice de l'industrie des poissons frais, qui prend de plus en plus d'expansion. Les cours pratiqués pour ce mode d'écoulement sur les marchés sont, règle générale, plus élevés que pour l'article congelé. Cependant cet hiver les prix en cours pour le poisson frais se sont révélés très déconcertants. Tout donne lieu de croire à l'existence d'un syndicat de marchands à commission de New-York dont le but est de tenir les cours à un niveau inférieur et, on le sait, New-York est le principal débouché pour les poissons frais en provenance de la province.

Le lac Saint-Martin se caractérise par un léger accroissement en poisson blanc par rapport à l'année dernière.

Le lac Winnipeg, pris dans l'ensemble, se distingue par une merveilleuse production. Avec 132 nouveaux exploitants, les déchargements de poisson dénotent un accroissement de près de deux millions de livres.

	1925	1926	1927
Ensemble des prises.....	84,763 qtx.	141,726 qtx.	161,597 qtx.
Nombre des pêcheurs.....	1,791	1,828	2,096
Valeur marchande.....	\$644,530	\$1,104,003	\$1,065,828

On constatera qu'en dépit d'une augmentation en rendement d'environ deux millions de livres par rapport à 1926, la valeur marchande des produits accuse un fléchissement de près de quarante mille dollars.

Le poisson blanc dénote un fléchissement de 9,000 quintaux tant dans la pêche d'hiver que la pêche d'été cependant que presque toutes les autres espèces se distinguent par un accroissement substantiel. Les plus forts accroissements signalés ont trait au sandre ou doré et au tullipi, le premier avec 12,000 quintaux et le dernier avec 18,000 quintaux par rapport à 1926. Ce sont toutefois les produits de ces deux espèces qui furent le plus durement frappés par le fléchissement des cours; leur prix au débarquement tomba, en effet, de 3 sous la livre. L'écoulement des produits de tullipi ne s'est opéré pendant toute l'année qu'au prix des plus grandes difficultés et ceux dont les exploitations étaient restreintes ou presque restreintes à la pêche de ce poisson ne purent réaliser que de bien faibles bénéfices malgré l'abondance des déchargements. Plus d'un million de livres fut mis en frigorifique sur place et à Winnipeg, et de grandes quantités de ces articles ne purent être écoulées que tard en été et en automne.

La campagne de pêche d'été des poissons blancs fut plutôt déconcertante. Pour avoir atteint la limite des prises en 1926 une semaine avant l'expiration de la saison, les exploitants avaient conçu les plus chaudes espérances à l'égard de 1927. Le résultat des exploitations de cette année n'en fut que plus déconcertant: il fut environ de 700,000 livres inférieur à la limite prescrite.

Le tableau suivant donne la statistique relative aux exploitations de pêche d'été des poissons blancs propre aux cinq dernières années pour le lac Winnipeg:—

1923	1924	1925	1926	1927
qtx.	qtx.	qtx.	qtx.	qtx.
15,238	14,567	23,330	33,115	25,679

Les exploitants s'accordent à penser qu'il ne convient pas de s'alarmer du décroissement des prises signalé cette saison. Les conditions climatiques et hydrographiques se sont montrées très défavorables à l'exercice de la pêche. L'ouverture de la campagne de pêche fut retardée par la persistance de la glace, et la froidure de la température empêcha la formation des bancs de poissons. Vers la fin de la saison la pêche tendait à se relever et on signalait déjà d'importantes prises individuelles.

Le saison d'automne s'est révélée fructueuse avec accroissement dans la production du sandre ou doré et du tullipi. Pour ce qui est de ce dernier poisson, l'accroissement en est attribuable aux modifications apportées aux règlements et grâce auxquelles l'usage des filets est autorisé du 20 octobre jusqu'à la fin de la campagne de pêche. La migration des poissons ne fut pas aussi importante que l'année antérieure, mais la réglementation des filets à tullipi pour cette période a contrebalancé l'insuffisance des bancs.

Statistique relative à la production du sandre ou doré pendant l'automne et l'été:—

1925	1926	1927
qtx.	qtx.	qtx.
10,626	22,860	30,724

Quantités de tullipi pêchées pendant les exploitations d'automne:—

1925	1926	1927
qtx.	qtx.	qtx.
3,404	16,620	19,475

PÊCHE À LA LIGNE

On signale un accroissement considérable dans le nombre de licences de pêche à la ligne délivrées durant l'année: 554 contre 194 en 1926. Ce résultat est indubitablement attribuable à l'institution du permis d'un dollar par jour et à la surveillance d'un garde-pêche adjoint pendant tout l'été sur les bords des lacs échelonnés le long de la ligne-frontière méridionale du Manitoba. Ces lacs ne sont pas peuplés d'une grande variété d'espèces et ne renferment aucun poisson sportif au sens réel du terme. Le brochet et en certains cas le sandre ou doré et la perche peuvent y être capturés. Le lac Rock, le lac Killarney et le lac Oak sont des lieux tout particulièrement recherchés par les pêcheurs-amateurs du Dakota-Nord. De toutes ces nappes d'eau, le lac Oak s'est révélé le plus poissonneux pendant les deux dernières années:—

Pendant l'année, on a enregistré cinquante-quatre poursuites judiciaires dans la province en rapport avec les délits suivants:—

Pêche au moyen de filets à maille illicite.....	24
Pêche sans permis ou license.....	21
Possession illicite de poisson.....	5
Pêche en temps prohibé.....	3
Pêche des esturgeons en étendues prohibées.....	1
	54

On a enregistré aussi 244 confiscations pendant la même période. On a saisi en tout 335 filets illicites.

Le montant des amendes perçues s'est chiffré à \$331.

La vente des objets confisqués a rapporté \$1,120.05.

On trouvera à l'Appendice n° 8 les particularités relatives aux poursuites judiciaires intentées dans la province.

M. Wm A. Found, directeur des Pêcheries, a parcouru la province de bonne heure en mai en vue de convoquer les pêcheurs et les négociants. Des assemblées importantes eurent lieu à Selkirk, Winnipeg et Winnipegosis. Lors des concilia-bules ainsi tenus les règlements de pêche furent entièrement révisés. Nombre des suggestions exposées servirent à la refonte et à la codification des règlements.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR G. C. MACDONALD—PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN—ANNÉE 1927-28

Pendant l'année la production commerciale s'est élevée à 57,800 quintaux de poisson, soit un accroissement de 1,085 quintaux par rapport à l'année précédente. Les accroissements et décroissements se décomposent comme suit:—

Désignation des espèces—	Accrois- sement	Décrois- sement
Poisson blanc.....	3,656	
Sandre ou doré.....	835	
Laqualche.....	5	
Brochet.....		623
Truite.....		406
Esturgeon.....		30
Tullipi.....		689
Cyprins-sucets.....		492
Poissons divers.....		1,171
	4,496	3,411

POISSON BLANC

L'accroissement du rendement en poisson blanc est surtout attribuable aux lacs Peter-Pond et Churchill, avec un ensemble de prises de 5,742 quintaux; au lac la Ronge, 908 quintaux; au lac Doré, 1,758 quintaux; au lac Waterhen, 351 quintaux; au lac Turtle, 460 quintaux et au lac Makwa, 151 quintaux. L'augmentation de la longueur des filets a largement contribué à ce résultat. On signale aussi un accroissement de 111 quintaux pour les lacs propres à la vallée de Qu'Appelle, accroissement dû à l'avancement de la saison d'hiver et à la multiplication des exploitants.

On enregistre un décroissement de 1,244 quintaux dans la production du poisson blanc dans l'arrondissement du lac Red-Deer. Cette condition est imputable au fait que cette aire est maintenant incorporée au domaine du Parc National où il ne s'est pas exercé de pêche pendant les saisons d'été et de décembre. On signale un décroissement de 336 quintaux pour le lac Jackfish dû aux restrictions imposées durant la saison d'été. L'arrondissement de l'Ile-à-la-Crosse accuse un fléchissement de 2,366 quintaux de poisson blanc, qui se décompose comme suit: 194 quintaux pour le lac Kelly où le nombre des filets a diminué; 50 quintaux pour la rivière Churchill, où la pêche ne s'est pas pratiquée en décembre; 237 quintaux pour Deep River; et 1,855 quintaux pour le lac l'Ile-à-la-Crosse proprement dit. La rivière Deep relie le lac Ile-à-la-Crosse et le lac Churchill; l'écoulement des eaux se fait à partir de cette dernière nappe d'eau. Au voisinage du débouché du lac Churchill se trouve l'organe de raccord entre ce lac et l'extrémité orientale de Peter Pond, localement dénommé Petit-Lac-Buffalo. Pendant la première partie de décembre, la migration des poissons dans la rivière Deep s'opéra du lac Ile-à-la-Crosse aux lacs Churchill et Buffalo. Ce mouvement migrateur était causé par la crue des eaux. La production propre à ces deux derniers lacs fut exceptionnellement fructueuse et on affirme qu'un grand nombre des poissons pêchés étaient des géants de l'espèce et appartenaient à la même variété que celle qui peuplait le lac Ile-à-la-Crosse par le passé. Il en est résulté que la pêche exercée dans le lac Ile-à-la-Crosse fut singulièrement peu avantageuse cet hiver. Pareille migration de poissons s'est déjà produite en d'autres occasions dans le passé dans la même région.

On signale aussi un décroissement de 1,186 quintaux de poisson blanc pour le lac Long où il y eut trente-quatre hommes de moins. Ce fléchissement de la production peut être imputable non seulement à une diminution du nombre des exploitants mais aussi à la création d'une aire prohibée à la pêche marchande. De même le niveau des eaux avec quatre pieds au-dessus de la normale contribua à désorganiser le mouvement migrateur des poissons blancs, à partir de l'aire prohibée vers l'étendue des eaux profondes où la pêche est permise.

On observe un décroissement de 406 quintaux de truite. Cette condition est imputable à l'absence de toutes exploitations de pêche dans les lacs Kingsmere et Crean qui ont été incorporés au domaine du Parc National. Le décroissement de 30 quintaux d'esturgeon est dû au fait que les règlements furent modifiés de façon à interdire la pêche d'été des esturgeons. On signale un décroissement prononcé dans les prises de poissons communs, ce qui est dans une large mesure attribuable à la formation hâtive de la glace en novembre, condition qui a permis aux exploitants d'exercer la pêche dans les eaux profondes dès l'ouverture de la saison d'hiver.

POISSONS FRAIS

On a expédié pendant la saison d'hiver 2,171 quintaux de poissons frais, soit une augmentation de 852 quintaux par rapport à l'année antérieure. L'ensemble des expéditions fut constitué de 2,071 quintaux de poisson blanc et de 100 quintaux de tullipi. Tout ce poisson frais provenait des lacs Jackfish, Turtle, Makwa et Waterhen, dans l'arrondissement de Battleford.

MARCHÉS

La valeur globale marchande de la production annuelle s'est chiffrée à \$503,609, soit un accroissement de \$59,321 par comparaison à l'année antécédente. Cette augmentation est due tant à un surcroît de production qu'à un relèvement des quantités de poisson frais expédiées pendant l'hiver. A la fin de la campagne de pêche d'hiver 1926-27, les marchés devinrent tant soit peu congestionnés, d'où mise en frigorifique forcée d'une certaine quantité de poisson, surtout aux Etats-Unis. A l'ouverture de la saison d'hiver 1927-28, les négociants se livrèrent entre eux à une concurrence assez ardente de sorte que la campagne débuta avec un léger accroissement des prix par comparaison à l'année antécédente. On s'accorde à penser que les restrictions imposées à la production contribueront grandement à régler l'écoulement des produits sur les marchés, attendu que les quantités de poisson disponibles seront mieux contrôlées et surveillées que par le passé. Les marchés locaux semblent être bien approvisionnés. Comme question de fait, une grande société de pêche s'est spécialisée dans l'opération de petites expéditions et d'envois de poissons divers.

MATÉRIEL D'EXPLOITATION

La valeur totale de tout le matériel de pêche en usage pendant l'année pour l'exécution des opérations commerciales s'est chiffrée à \$91,967, soit un décroissement de \$3,727 en regard de l'année antécédente. On signale un décroissement de 580 filets flottants d'une valeur de \$9,501 et de deux glacières au lac Doré.

On observe un décroissement de 7 fumeries d'une valeur de \$4,350 toutes sur le lac Peter Pond où il n'y en a plus et un décroissement net de 2 jetées ou môles. On constate une diminution nette de 27 barques à rames: décroissement de 1 sur le lac Jackfish, 20 sur le lac Turtle, 2 à Okemasis et 6 à Red Deer contre accroissement de 1 au lac Pierce et 1 au lac Makwa. On signale un décroissement net de 8 barques à moteurs: 1 au lac Jackfish, 4 au lac Turtle, 3 au lac Okemasis. Les décroissements ci-dessus furent tous amenés par le déclin des exploitations de la pêche d'été dans les divers arrondissements.

CONDITION DES PÊCHERIES

D'une façon générale, la condition des pêcheries de la province peut être considérée comme favorable. Dans la région septentrionale de la province surtout, on s'intéresse davantage aux choses de la pêche. Cette tendance résulte du déclin des chasses d'animaux à fourrure dont nombre d'exploitants se sont transformés en pêcheurs. On n'a rendu accessibles à la pêche qu'un nombre fort limité de nappes d'eau pendant l'année, et à l'exception du lac Pipestone les entreprises de pêche furent toutes pratiquées dans des étendues d'eau exploitées depuis longtemps. La pêche faite au lac Ile-à-la-Crosse a considérablement fléchi pendant le mois de décembre, surtout en ce qui concerne la production du poisson blanc. Cet état de choses est dû au fait que ces poissons immigrèrent vers d'autres nappes d'eau. Le lac Doré, qui fut jadis un lieu de pêche très poissonneux, s'est beaucoup relevé par rapport à l'année antécédente. La pêche au lac Waterhen dénote une légère amélioration. Le lac la Ronge, qui forme la plus grande nappe d'eau en exploitation, dénote un rendement moyen. Dans le lac Long, où les opérations commerciales ont été graduellement restreintes, ni la limite des prises d'été ni celle des prises d'hiver ne furent atteintes. Trois lacs: Kingsmere, Cream et Red Deer furent incorporés au domaine du Parc national pendant l'année. Plus de cinquante pêcheurs qui lors de l'exercice de la pêche dans ces eaux avaient produit des quantités considérables de poisson blanc et de truite, ont depuis lors cessé toute exploitation ou se sont portés vers d'autres eaux de la province. Les autres nappes d'eau maintiennent leur production à un niveau normal.

OBSERVANCE DES RÈGLEMENTS

Pendant l'année, on a intenté 57 poursuites judiciaires toutes suivies d'une condamnation. Le montant des amendes imposées s'est élevé à \$277.50 avec dépens judiciaires supplémentaires de \$212.00. L'ensemble des délits se décompose comme suit:—

Pêche pendant la saison prohibée.....	21
Pêche sans licence.....	15
Mise en vente illicite de poisson.....	2
Pêche au moyen d'appareils illicites.....	8
Possession du poisson en temps prohibé.....	8
Mouillage de filets sans marque.....	2
Possession illicite de poisson.....	1
	57

On a opéré 42 confiscations pendant l'année:—

Appareils illicites.....	16
Poisson pêché illicitement.....	18
Appareils licites.....	8
	42

On a enregistré 17 ventes d'objets confisqués pendant l'année. Le produit de ces diverses opérations s'est chiffré à \$229.19.

A l'appendice n° 8 on trouvera les particularités relatives aux poursuites judiciaires intentées dans cette province.

ÉCHELLES À POISSONS ET DIGUES

Au cours de l'automne de 1926, certaines des importantes échelles à poisson établies dans les digues de l'étendue septentrionale de la province furent inspectées par l'ingénieur des pêcheries. Au nombre de ces dispositifs de franchissement figurent les échelles Katapwe, Craven, et Pas-qua, et trois autres en existence sur la crique Moose Jaw, près de Moose Jaw. Toutes nécessitaient quelques légères transformations. Pendant l'année aucune de ces échelles à poisson n'eut à subir de réparations. La digue de la rivière Rouge à Red Wing fut emportée par les eaux au printemps. Le passage à poissons de la digue de la rivière Cowan est en bonne condition, mais le barrage nécessitera probablement quelques réparations la saison prochaine. Un nouveau passage à poissons fut établi dans la digue de Gravelbourg sur la rivière Wood. On a avisé aux moyens de faire construire des échelles à poissons dans les petites digues des diverses criques sises dans la région de Cypress Hills mais en raison du niveau élevé des eaux pendant tout l'été, on n'y put entreprendre aucun travail.

PÊCHES DOMESTIQUES

La pêche au filet domestique a produit pendant l'année 14,349 quintaux de poisson, soit un décroissement de 980 quintaux par rapport à l'année antécédente. Le poisson blanc accuse un fléchissement de 950 quintaux, la truite de 1 quintal; le sandre ou doré de 4 quintaux; le tullipi de 219 quintaux; les cyprins-sucets de 13 quintaux; et les poissons divers de 85 quintaux. Le brochet se caractérise par un accroissement de 274 quintaux et la laquaiche de 18 quintaux. La moyenne des prises par licence s'est chiffrée à 1,461 livres par comparaison à 1,611 livres l'année antérieure.

PÊCHE À LA LIGNE, 1927

Les pêcheurs à la ligne ont pris pendant l'année environ 23,139 quintaux de poisson, soit un décroissement de 3,776 quintaux par comparaison à l'année précédente. On signale 43,041 pêcheurs à la ligne, soit un décroissement de 1,873 par rapport à 1926. Ce fléchissement dans les prises et le nombre de

pêcheurs à la ligne est en grande partie imputable à l'existence de conditions climatiques défavorables pendant la saison d'été. La moyenne des prises par pêcheur à la ligne s'est élevée à 54 livres par comparaison à 60 livres en 1926.

INSPECTION DES EAUX

On a fait l'inspection de vingt-quatre étendues d'eau pendant l'année en vue de s'assurer si elles convenaient ou non à la multiplication des poissons. Sur ce nombre vingt et une furent jugées propices à la vie des poissons.

Il convient de signaler ici que comme résultat de l'empoisonnement du lac Quill au moyen de ciscos ou harengs des lacs, au printemps de 1924, on a extrait cette année de cette nappe d'eau 200 livres de poisson de cette espèce. On a aussi retiré 300 livres de poisson blanc de ce même lac. Bien que les premiers poissons blancs déposés l'aient été en avril 1926, on suppose qu'accidentellement les alevins de poisson blanc se mêlèrent aux ciscos immergés en 1924.

Le personnel des surveillants de pêche n'a jamais laissé échapper l'occasion de prêter main-forte aux pisciculteurs pendant l'année.

Je regrette d'avoir à déclarer que quatre des anciens pêcheurs périrent par noyade au cours de l'automne et que jusqu'ici aucun des cadavres n'a encore été localisés.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR R. T. RODD—PROVINCE DE L'ALBERTA ANNÉE 1927-1928

Les prises marchandes accusent un décroissement tant dans les quantités pêchées que dans leur valeur pécuniaire. Au printemps le marché se montra inactif et c'est ce qui explique les fléchissements constatés. L'exercice de la pêche fut pratiquement interrompu dans la baie de Buffalo et dans le Petit-Lac-des-Esclaves où en 1926 la pêche du printemps avait rapporté plus de 500,000 brochets et sandres ou dorés. Au Petit-Lac-des-Esclaves les mois d'août et de septembre se sont caractérisés par l'existence de conditions climatiques très orageuses. Maints pêcheurs perdirent même tout leur matériel d'exploitation par suite des tempêtes qui y survinrent.

ACCROISSEMENTS

L'accroissement le plus notoire signalé au cours de la saison écoulée doit être attribué au lac Athabasca où la pêche d'été des truites s'est révélée la plus fructueuse jamais enregistrée. C'est à une seule société de pêche que revient la production presque totale du million de livres de truite et de poisson blanc extraites de cette nappe d'eau, l'autre compagnie ayant commencé trop tard pour obtenir des résultats appréciables. Il nous a été donné d'apprendre qu'en raison de l'importance des prises, les exploitants avaient jugé nécessaire d'interrompre périodiquement l'exercice de la pêche à cause de leur impossibilité à manutentionner les produits par suite de l'imperfection et de l'insuffisance du matériel d'exploitation.

Malgré la distance considérable qui sépare le lac Athabasca de Chicago et autres chefs-lieux de consommation de l'Est, les produits de truite et de poisson blanc arrivèrent à destination en parfaite condition comestible. La chair des truites est d'excellente qualité et d'une teinte tirant sur le rose. Ces poissons sont de taille uniforme entre 7 et 10 livres, bien qu'on trouve des spécimens de 40 livres. La saison d'été s'est distinguée par un léger accroissement dans les prises propres à l'arrondissement du lac La Biche et du lac Moose, cependant qu'on constate un accroissement dans la pêche d'hiver exercée aux lac Pigeon, Petit-Lac-des-Esclaves, Sturgeon, Primrose et Cold. Dans cette dernière nappe

d'eau la pêche fut particulièrement fructueuse et le maximum des prises fut atteint un peu en deça d'un mois. On observe aussi une augmentation substantielle pour l'arrondissement du lac Peter-Pond dans la Saskatchewan où la pêche s'est exercée avec plus d'intensité par suite de la délivrance de licences commerciales. L'exercice de la pêche s'est révélé avantageux au lac Churchill pendant la première partie de l'année. Les conditions hydrographiques de ce lac sont excellentes et grâce aux restrictions qui viennent d'y être imposées, il devrait pouvoir conserver sa fertilité pendant longtemps encore. Cet arrondissement se signale par un accroissement d'à peu près un demi-million de livres, surtout de poisson blanc et de sandre ou doré.

DÉCROISSEMENTS

Le plus fort fléchissement enregistré est celui ayant trait au Petit-Lac-des-Esclaves où les exploitations intensives de la pêche du printemps furent sérieusement contrecarrées par l'inactivité et la stagnation du marché. Les exploitants apprirent que le marché était inondé d'articles de poisson commun en provenance des autres provinces de l'ouest, de sorte que la pêche ne fut pas exercée avec vigueur au Petit-Lac-des-Esclaves. Je n'ai pas lieu de croire que le lac est dépeuplé et il est certain que le maximum actuel pourrait être facilement atteint. Le lac Sainte-Anne et le lac Wabamun accusent de légères augmentations. Il en est de même pour le lac Beaver qui fut intensivement exploité l'année précédente et a fait triste figure en 1927. Ce lac est considéré en voie de dépeuplement. Les exploitations d'hiver tendent à démontrer que les lacs sont en bon état d'exploitation à l'exception du lac Winnifred qui lui aussi fut le théâtre d'entreprises trop intensives de pêche l'hiver antérieur. Les cours pratiqués en hiver furent extrêmement profitables et le marché généralement actif.

MARCHÉS

Les cours pratiqués le printemps, en ce qui concerne cette province, furent peu élevés et il devint presque impossible de disposer de brochets à un prix quelconque. Les prix en cours pour le poisson blanc pendant l'été ne furent que passables pour se relever à l'automne. La truite d'Athabasca est de plus en plus recherchée sur les marchés de l'Est et subit sans détérioration le long parcours du lac au marché. L'expansion de ce marché est presque assurée par suite des plans que projettent les intéressés pour l'agrandissement des exploitations au lac Athabasca. On s'attend que trois compagnies se livrent à des entreprises de pêche sur ce lac en 1928. Trois cent mille livres de truite furent congelées à la saumure et expédiées après la fermeture de la saison. Ce produit de pêche fut écoulé avec facilité. Une des sociétés, qui se destine à des opérations, se tient pour assurée d'un débouché pour l'ensemble de ses prises. Les cours pratiqués en hiver furent très avantageux et la majorité des pêcheurs et des négociants se déclarent satisfaits des résultats de la saison.

TRANSPORT

La question relative au transport et à l'expédition est restée à peu près stationnaire depuis l'année dernière, à l'exception du parcours Athabaska-Waterways. Les sociétés de pêche ont consacré des sommes importantes d'argent à la capture des poissons et à leur expédition sur les marchés en bonne condition comestible. On exerce les plus grands soins à la mise en glace des poissons et à la réalisation de moyens de transport aussi rapides que possible du lac à Waterways, un parcours de plus de 200 milles. Le matériel d'exploitation comporte présentement trois nouveaux puissants bateaux à aubes, un entrepôt frigorifique au lac, une fabrique de glace à Waterways et des appareils de congélation sur les bateaux transportant le poisson sur la rivière Athabasca ainsi que plusieurs

bâtiments à l'usage des hommes et des chevaux. Le chemin reliant Cheecham à Peter-Pond fut en bonne condition l'année dernière avec assez de neige pour entreprendre les opérations. Les sociétés de messageries se préoccupent de prêter main-forte aux négociants et tous les avantages possibles sont fournis par les sociétés ferroviaires pour assurer des arrivages de poisson en parfaite condition comestible aux lieux de consommation.

MATÉRIEL D'EXPLOITATION

Comme on l'a signalé antécédemment, les pêcheurs du Petit-Lac-des-Esclaves subirent de très lourdes pertes tant en filets qu'en bateaux par suite des fortes tempêtes survenues à cet endroit dans le cours de l'automne. Il convient aussi de faire mention ici de certains dégâts et avaries causés aux quais, aux jetées et aux môles par les glaces flottantes au printemps. Une société de pêche d'Edmonton a établi un vaste entrepôt frigorifique et une usine de congélation à Edmonton, selon le procédé Ottesen, d'une contenance de six fourgons ferroviaires. Deux compagnies se proposent de construire des usines de congélation au lac Peter-Pond pour l'exercice de la pêche d'été. Somme toute, il se manifeste de toutes parts un vif désir de maintenir, et même de rehausser, si possible, la qualité des poissons en provenance de l'Alberta. Des huttes de pêche et des bateaux furent construits au lac Cold pour l'agrément des pêcheurs à la ligne, de sorte que ces derniers disposent maintenant en ce lieu si apprécié, de nombreuses commodités d'existence.

OBSERVANCE DES RÈGLEMENTS

Le nombre des poursuites judiciaires intentées en l'année 1927 s'est élevé à 73 et le nombre des confiscations à 41. On trouvera à l'appendice N° 8 les particularités relatives à ces poursuites.

Pêche en temps prohibé à l'encontre des articles 21 et 23.....	15
Pêche sans licence à l'encontre de l'article 1.....	13
Pêche au moyen de filets à maille illicite à l'encontre des articles 17 et 11.....	11
Contamination et pollution des cours d'eau à l'encontre du paragraphe 44.....	9
Pêche sans permis de pêche à la ligne à l'encontre de l'article 32 (a).....	8
Pêche dans des eaux prohibées à l'encontre de l'article 24(c).....	7
Possession de poissons au-dessous de la taille minimum à l'encontre de l'article 34..	4
Pêche au feu à l'encontre de l'article 29.....	2
Pêche au moyen d'appareils illicites à l'encontre de l'article 11.....	1
Barrage d'une crique à l'encontre de l'article 12 (1).....	1
Vente de poisson pêché par licence de famille à l'encontre de l'article 2.....	1
Pour avoir participé avec un pêcheur à la ligne à l'exercice de la pêche à l'encontre de l'article 32 (a).....	1
Total.....	73

Le département a été efficacement secondé dans ses efforts par les associations ci-après énumérées aussi bien que par les soixante-deux gardes-pêche honoraires désignés pour prêter main-forte aux surveillants de pêche des grands territoires:—

- 1.—Société protectrice des Pêches et des Chasses de l'Alberta septentrionale.
- 2.—Le Club de Pêche à la ligne et de Chasse de Coleman.
- 3.—Société protectrice des Pêches et des Chasses de Claresholm.
- 4.—Club de Pêche à la Ligne et de Chasse de Lethbridge.
- 5.—Société protectrice des Pêches et des Chasses de Calgary.
- 6.—Société de Pêche à la Ligne de McLeod.
- 7.—Société des Pêches et des Chasses de Bellevue.
- 8.—Société des Pêcheurs à la Ligne de Pincher-Creek.
- 9.—Société de Pêche à la Ligne de High-River.
- 10.—Société des Pêches et des Chasses de Cardston.

SYSTÈME D'IRRIGATION

En raison de la survenance de fortes précipitations pluviales et de la persistance de l'humidité atmosphérique dans toutes la région septentrionale de l'Alberta, on n'eut guère lieu d'avoir recours à l'irrigation. Comme question de fait certains des petits réseaux ne furent pas même utilisés pendant l'été. Aucune représentation ne nous est parvenue en ce qui concerne la destruction des poissons.

DIGUES ET ÉCHELLES À POISSONS

L'échelle à poissons de la digue des Chemins de Fer de l'Etat à Burbank sur la rivière Blindman fut de nouveau emportée par les glaces du printemps en raison de l'élévation du niveau des eaux durant l'été. Le nouveau passage à poisson n'y fut établi que tard dans la saison. On l'a installé sur un des côtés du déversoir où il est maintenant protégé de la glace et des crues par les ailes de la digue.

L'échelle à poissons de la digue du chemin de fer Pacifique-Canadien dans la rivière Vermillon à Hazeldine, Alta., vient d'être parachevée et fonctionne efficacement. Une nouvelle échelle à poissons fut aussi construite dans la digue appartenant aux Chemins de Fer de l'Etat dans la crique Lobstick à Leslieville. Des réparations et des restaurations furent de même effectuées aux échelles à poissons des digues des Chemins de fer de l'Etat dans la rivière Vermillon et Végreville. La digue de la crique Willow, propriété du bourg de Claresholm, fut emportée en septembre par les crues, ce qui a permis à un grand nombre de brochets et de cyprins-sucets de remonter jusqu'à la source de la crique. Ce barrage était considéré utile à la pêche des truites en ce qu'il empêchait les brochets et les cyprins-sucets de remonter jusqu'en ce secteur de la rivière peuplé par les truites. Il sera reconstruit aussitôt que possible.

Les grandes digues de la rivière Bow à Bassano et Carseland, propriété des Chemins de Fer de l'Etat et de la société dite "Canada Land and Irrigation Company" ainsi que la digue Eau-Claire à Calgary, ont, à mon avis, grandement contribué à la multiplication des truites dans la rivière Bow et ses affluents en ce qu'elles ont empêché une innombrable quantité de brochets et de cyprins-sucets d'envahir l'habitat des truites. Ceci est particulièrement vrai des deux premières digues, car on ne trouve aucune truite en aval d'elles et le secteur d'aval de ce cours d'eau est littéralement infesté de brochets, de carpes, de cyprins-sucets et de poissons-chats.

PÊCHE À LA LIGNE

La pêche à la ligne n'a pas été aussi fructueuse dans la province qu'elle le fut en 1926. Cette condition n'est pas le résultat du dépeuplement des cours d'eau mais des pluies éprouvées pendant la plus grande partie de la saison et dont l'effet fut de rendre les routes impassables, de prolonger la crue des eaux et de rendre le débit des rivières limoneux. Il en fut surtout ainsi dans la région méridionale de la province. Il y eut toutefois de brèves périodes où les routes furent praticables, les cours d'eau limpides et où en fait d'excellentes prises furent effectuées dans la rivière Highwood. On a aussi remporté des succès à la pêche à la ligne dans la crique Willow et dans la rivière Old Man aussi bien que dans certains de ses affluents où l'eau était limpide. On signale aussi au lac Cold une recrudescence d'activité dans la pêche des truites à la ligne. La délivrance des permis de pêche à la ligne est passée de 643 en 1926 à 926 cette année, et les prises effectuées par les pêcheurs à la ligne se sont accrues de 42,370 livres à 54,735 livres. La plus grosse truite capturée pendant la saison pesait 40 livres. La pêche des brochets, des perches, des sandres ou dorés dans les lacs fut excellente, surtout dans le lac La Nonne où de merveilleuses captures furent opérées.

INSPECTION ET RÉEMPOISSONNEMENT DES LACS

On n'a inspecté qu'un petit nombre de lacs pendant l'année pour des fins de repeuplement ou de multiplication. Dix de ces nappes d'eau furent explorées par moi-même et mon personnel. Une tentative fut faite en vue de repeupler certains lacs en y introduisant des poissons adultes. Ce travail fut accompli par mon personnel avec l'aide des personnes intéressées au repeuplement de ces lacs. Le résultat de ces opérations fut cependant médiocre par suite du mauvais état des routes. Ceux qui s'étaient montrés disposés à faire le transport des poissons refusèrent le moment venu de s'aventurer avec leurs automobiles sur des routes aussi mauvaises, de sorte que nombre de poissons déjà en captivité et destinés à l'expédition, durent être libérés. Le travail fut éventuellement abandonné tout à fait.

Certains faits relatifs à l'empoissonnement des eaux au moyen d'alevins en provenance de la pisciculture de Banff ne sont peut-être pas hors de propos ici. En octobre 1919, les lacs Hybernica et Marjorie dans le parc Jasper furent empoissonnés au moyen de digitales de truite arc-en-ciel dont 4,000 furent déposés dans chacune de ces nappes d'eau. Jusqu'à cette époque-là, ces lacs ne renfermaient pas de poisson. Pendant un séjour à Jasper récemment, j'ai appris de plusieurs sources que de très belles truites arc-en-ciel avaient été extraites du lac Hybernica, quelques-unes pesant même 4 livres.

On a constaté la présence de grosses truites arc-en-ciel dans le lac Marjorie pendant la saison du frai, mais on prétend qu'elles sont difficiles à capturer. Les poissons ne s'y laissent pas facilement attirer par l'appât artificiel à cause de l'abondance d'aliments naturels dans cette nappe d'eau.

On a pris cette saison des truites Loch Leven de dix pouces de longueur dans la rivière Little-Red-Deer, résultat des entreprises alevinales qui s'y exercent depuis 1924. Des truites arc-en-ciel de 3½ livres furent aussi captivées dans la rivière Highwood, résultat des entreprises piscicoles qui s'y pratiquent depuis 1919. Environ 30 pour cent des prises effectuées dans ce cours d'eau sont constituées de truites arc-en-ciel. On constate maintenant la présence de ces truites dans de nombreux autres cours d'eau de l'Alberta méridionale où elles ont été libérées et dans lesquels elles n'existaient pas antécédemment à la création de la pisciculture de Banff d'où elles sont originaires.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR-CHEF, LE MAJOR J. A. MOTHERWELL,
—DIVISION OCCIDENTALE DES PÊCHES (COLOMBIE
BRITANNIQUE)—ANNÉE 1927

SAUMON

L'année civile 1927 s'est close avec un rendement total en conserves de saumon de 1,361,977 caisses contre 2,065,190 l'année antécédente. L'année 1926 s'est signalée comme la période par excellence au point de vue de la production des conserves de saumon et n'a jamais été surpassée. Aussi pour se former une idée exacte de la condition de l'industrie du saumon, ne conviendrait-il pas de s'en tenir à la comparaison du résultat de ces deux années. Pour établir en effet une comparaison équitable, il faudrait tenir compte du rendement propre à chacune des diverses espèces de saumon et le mettre en regard de la production relative à l'année des grandes migrations particulière à chacune des races de salmonidés. Les journaux et d'autres agences de publicité contribuent à créer dans l'esprit de notre population une impression erronée en négligeant d'en agir ainsi.

Pour toutes les races de saumons la moyenne du rendement en conserves se chiffre pour les cinq dernières années à 1,641,381 caisses et n'eût été la néces-

sité qui s'est imposée de restreindre les exploitations de pêche pendant l'année, la production de 1927 aurait sans doute presque atteint le chiffre sans précédent de 1926.

Le rendement en conserves de saumons sockeye s'est élevé à 308,052 caisses par comparaison à une moyenne de 348,442 caisses pendant les cinq dernières années.

Dans la rivière Nass, la production s'en est totalisée à 11,986 caisses, ce qui n'est pas un bon résultat, bien que cette aire ne se soit jamais signalée par l'importance de sa production. Si l'on tient compte du fait qu'une fraction élevée des migrations de saumons sockeye en route vers la rivière Nass, est décimée par la pêche intensive qui se pratique dans l'Alaska sud-est au moyen de sennes et de pièges de toute sorte, en sus des exploitations exercées sur le côté canadien de la ligne-frontière, il n'y a pas lieu de s'étonner si le rendement en conserves de saumon sockeye va en déclinant sur la rivière Naas.

Dans le régime des eaux de la Skeena, la production totale en sockeye fut de 83,988 caisses, chiffre qui, en vue de la création de périodes prohibées supplémentaires, peut être regardé comme très satisfaisant. Rien ne donne raison de craindre pour l'avenir des peuplements de cette race de saumon dans le régime de la Skeena.

L'arrondissement de Rivers et Smiths Inlet a produit un rendement en conserves de 101,053 caisses de saumon sockeye, ce qui est un résultat très satisfaisant. En raison du grand nombre de bateaux porteurs de filets flottants en activité, il fut jugé nécessaire de mettre en vigueur la période supplémentaire prohibée de neuf heures à la fin de chaque semaine.

Le fleuve Fraser a de nouveau fourni un rendement en conserves de saumon sockeye exceptionnellement élevé, soit 57,085 caisses. Une fraction importante de cette production est attribuable à une montée tardive identique à celle survenue en l'automne avancé de 1926. Comme les saumons sockeye du régime du fleuve Fraser sont en majeure partie des individus de quatre ans, il faudrait pour établir une comparaison équitable des rendements, remonter à l'année 1923 alors que la production se totalisa à 29,423 caisses. Toutefois on se rapprocherait plus de la vérité en ajoutant les prises propres au passage Puget. En 1923, année des grandes montées, la mise en conserve particulière au passage Puget et au fleuve Fraser s'est totalisée à 76,825 caisses et en 1927 à 153,428 caisses, soit un accroissement de 100 pour cent.

La mise en boîte des saumons cohos s'est chiffrée pour l'ensemble de la province à 162,732 caisses, contre une moyenne de 158,978 caisses pour les cinq dernières années.

Le rendement global en conserves de saumon rose s'est élevé dans la province à 247,626 caisses par comparaison à la moyenne de 524,413 caisses des six dernières années. Cette comparaison indique un fléchissement de 80 pour cent par comparaison à l'année des grandes migrations de 1925, alors que la production se totalisa à 445,400 caisses. C'est à l'arrondissement septentrional qu'est imputable cette diminution. Une des causes des faibles montées consisterait en ce qu'après l'éclosion des œufs lors de l'année des grandes migrations de 1925, la mortalité des alevins fut exceptionnellement élevée. Une autre cause résiderait en ce que les conditions hydrographiques marines, entre l'époque du départ des alevins pour l'océan et celle de leur retour comme poisson en maturité, auraient été si désavantageuses que seul un faible pourcentage des individus auraient pu survivre et revenir dans leurs rivières d'origine. On allègue aussi que les exploitations intensives, pratiquées dans les aires sises au nord de la ligne-frontière internationale, ont contribué à réduire les peuplements de saumons roses originaires des cours d'eau de la Colombie britannique. Les opérations du marquage ou de l'étiquetage ont servi à démontrer que les saumons roses traversent les eaux de l'Alaska en route vers les rivières Naas et Skeena. On a même constaté leur passage dans des aires plus au sud.

En l'année des grandes montées de 1925 la ponte des saumons roses dans la région septentrionale, et surtout dans l'aire Centrale, n'a pas été jugée très satisfaisante et afin que la pêche exercée pendant l'année sous revue, n'ait pas pour effet de réduire davantage les peuplements de cette race, les autorités prirent des précautions extraordinaires à cette fin par la prolongation des saisons prohibées hebdomadaires, par l'interdiction de toute pêche pendant une semaine au plus fort de la migration et par une fermeture hâtive de la pêche. Ces mesures ont indubitablement produit de bons résultats, à en juger par les rapports relatifs à la condition des frayères, émanés des gardes-pêche chargés de l'inspection annuelle. Il n'y a qu'une exception et c'est pour l'aire Centrale. Il est indubitable que les peuplements de saumons roses exigeront l'exercice d'une vigilante attention jusqu'au recouvrement de leur ancienne importance.

Dans l'arrondissement du fleuve Fraser, la mise en conserve des saumons roses fut plus importante que celle de l'année des grandes montées. Elle a surpassé cette dernière de 3,000 caisses. Ce résultat est attribuable à la très grande importance des migrations.

Les saumons chums se sont montrés très abondants le long de toute la côte de la Colombie britannique au cours de l'année et les quantités pêchées s'en élevèrent à 563,194 caisses par comparaison à une moyenne de 567,741 caisses au cours des cinq dernières années. Ce rendement est très satisfaisant quand on considère le fait qu'au point culminant de la montée des saumons, force fut aux autorités de supprimer deux à trois semaines de pêche profitables par suite du mouillage dans les eaux d'un nombre inquiétant d'appareils de pêche. Il est indubitable que n'eussent été ces restrictions, la mise en boîte des saumons chums aurait remporté un succès sans précédent.

L'avertissement donné aux exploitants et tendant à insister sur le fait que la poursuite incessante des exploitations ferait naître la nécessité de mesures sévères de sauvegarde n'a pas été suivi de l'effet visé et chaque année s'est caractérisée par un accroissement de matériel de pêche. En outre, les modes d'exploitation des sennes à poche, par exemple, sont devenues de plus en plus efficaces.

Les licences de filet flottant à saumon se sont accrues de 53 pour cent dans les quatre dernières années, celles de la pêche des saumons à la ligne traînante de 99 pour cent et les sennes à poche de 128 pour cent. Il est manifeste que si l'on devait permettre la poursuite illimitée d'exploitations aussi intensives contre les saumons, on ne tarderait pas à constater une sérieuse diminution des montées. Les pêcheurs et les fabricants de conserves de saumon semblent enfin s'être mis d'accord pour admettre que cette vive rivalité ne peut aboutir qu'à une fin désastreuse pour l'industrie. Et tout donne lieu de croire que les entreprises de pêche au saumon seront conduites l'année prochaine sur une base économique plus conforme à l'intérêt des exploitants.

C'est la race des saumons roses qui fait naître les plus grandes difficultés. Les saumons sockeye sont bien surveillés et sauvegardés et les saumons cohos et chums arrivent à l'embouchure des cours à une époque où les conditions climatiques et hydrographiques leur permettent d'échapper en grand nombre aux pièges tendus sur leur passage. Pour ce qui est des saumons roses, cependant, la situation tend à s'aggraver parce qu'ils apparaissent souvent à l'embouchure des rivières à l'époque la plus chaude et la plus sèche de l'année. Si le débit des rivières n'est pas suffisant pour leur permettre d'en remonter le cours, ils s'attardent dans les estuaires et deviennent une proie facile pour les pêcheurs à la senne, à moins d'une surveillance active de jour et de nuit à chacune des embouchures propres aux rivières fréquentées par les saumons roses dans la province. Par l'introduction des mesures projetées relativement à la constitution en réserves de certaines anses et baies et au déplacement des limites de pêche, un grand pas sera fait vers la réalisation d'une sauvegarde plus efficace, mais rien ne nous donne l'assurance qu'il ne sera pas jugé soudainement nécessaire d'interdire toute pêche des saumons roses ou de toutes autres races pendant des périodes considérables afin d'en maintenir les peuplements.

FLÉTAN

Les prises de flétan déchargées en Colombie britannique se sont totalisées à 300,532 quintaux en 1927 par comparaison à 315,095 quintaux l'année antérieure. Le relevé N° 7 donne la production totale de 1913 à 1927.

Il ne semble pas que l'introduction de la période prohibée de trois mois chaque année pendant les trois dernières saisons ait eu pour effet de réduire substantiellement les quantités déchargées.

Tout donne lieu de prévoir qu'à l'ouverture de la saison le printemps prochain les cours pratiqués sur le marché ne seront pas particulièrement profitables aux pêcheurs. Cette malencontreuse condition est imputable au fait que les assortiments de flétan congelé n'ont pas été complètement écoulés. Il est donc peu probable que les prix de l'article frais soient très profitables aux pêcheurs jusqu'à ce qu'on ait disposé de tous les approvisionnements de flétan congelé.

On attribue l'existence de ce surcroît de flétan congelé au fait que les marchés de l'est se sont détournés du flétan du Pacifique pour absorber diverses qualités de filets de poisson produits sur la côte orientale.

HARENG

Comme on pourra le constater par le relevé N° 8, un fort pourcentage des harengs pêchés subissent l'opération du salage au sel sec et sont expédiés en Orient où le principal débouché est la Chine. Dix mille quatre cent soixante-six tonnes de hareng furent utilisées dans les usines de farines, d'engrais et d'huiles de poisson. Environ 2,000 tonnes de hareng sont congelées chaque année à Prince-Rupert, Butedale, Vancouver et Kildonan pour servir de boitte dans l'exercice de la pêche des flétans. On en utilise aussi comme boitte une plus faible quantité à l'état frais, cependant qu'une fraction infime des déchargements est expédiée à l'état frais sur les marchés et aux fumeries. Bien qu'on ait fait des efforts réitérés pour créer une industrie de mise en conserve et de saumurage de ce poisson, on n'a jamais réussi à effectuer la réalisation de ce projet.

L'intéressant relevé N° 8 fournit les données statistiques relatives au hareng salé au sel sec de 1918 à 1927. Les fluctuations signalées dans la production ne sont pas nécessairement l'indice d'une insuffisance des approvisionnements mais sont dans une large mesure attribuables à l'instabilité du régime économique en Chine par suite des troubles politiques qui sévissent dans ce pays. Les apports de matière brute ont naturellement subi des variations d'année en année mais rien n'indique que les migrations de hareng sur la côte de la Colombie britannique soient en voie de régression.

INDUSTRIE BALEINIÈRE

Les deux postes baleiniers de Naden Harbour et de Rose Harbour aux extrémités septentrionale et méridionale de l'Archipel de la Reine Charlotte furent de nouveau en activité cette année. Ils ont réalisé une prise de 258 baleines contre 269 l'année dernière.

Le relevé N° 10 comporte les prises effectuées de 1918 à 1927.

PEAUX DE PHOQUES À FOURRURE

Le relevé N° 11 indique de très fortes fluctuations dans les prises entre les années 1912 et 1927. Naturellement les prix influent sur les opérations de chasse des Indiens qui seuls sont autorisés en vertu du Traité pélagique relatif à la Chasse des Phoques à capturer des phoques à fourrure. C'est ainsi que dans le cours des deux dernières années, la moyenne des prix a été d'environ \$8 la peau au débarquement. En vue donc de l'insignifiance de pareilles recettes, de l'inclémence de la température pendant la migration des phoques à fourrure, de l'importance

des bénéfices réalisables par l'exercice de la pêche des saumons à la ligne traînante, les prises de phoques sont tombées de 50 pour cent l'année dernière. Il est indéniable aussi que l'introduction de mesures plus strictes de surveillance pour la sauvegarde des phoques a contribué à abaisser la production.

DESTRUCTION DES LIONS DE MER—OTARIES

Le 7 juin, le vapeur de l'Etat *Givenchy* pourvu d'un canon Lewis, de fusils Ross, de carabines, calibre .22 et de pistolets à répétition automatique, calibre .22 et .32 (les armes à feu de petite dimension devant servir contre les jeunes) et monté par M. W. E. Maiden, secrétaire de la Société protectrice des Pêcheurs de la Colombie britannique, et canonnier-expert, se mit en route pour les rochers Virgin et Pearl en vue de tenter pendant la saison de la mise bas et d'allaitement des lions de mer, de réduire les peuplements formés de ces otaries. Les opérations de chasse furent de nouveau contrecarrées par l'agitation de la mer. La hauteur des lames et leur déferlement violent sur le rivage rendirent ces opérations extrêmement ardues et hasardeuses. Les lieux de peuplement des otaries gisent presque à fleur d'eau et sont par conséquent exposés à toute la véhémence des vagues du Pacifique. Il est indubitable que l'usage des fusils Lee-Enfield serait beaucoup plus efficace, par suite de leur faible longueur, de leur légèreté et de leur facilité de manutention par comparaison au fusil Ross. Il ne nous a cependant pas été possible de nous procurer de fusils Lee-Enfield jusqu'à présent.

Le nombre total des otaries détruits depuis le commencement de ces opérations se décompose comme suit:—

—	1923	1924	1924	1926	1927	Totaux
<i>Rochers Virgin—</i>						
Jeunes.....	649	903	1,067	565	635	3,819
Adultes.....	1,111	1,333	1,520	877	858	5,699
<i>Rochers Pearl—</i>						
Jeunes.....	5	312	102	146	40	605
Adultes.....	120	158	138	368	130	914
Totaux.....	1,885	2,706	2,827	1,956	1,663	11,037

L'officier commandant l'expédition déclare avoir constaté l'absence presque totale d'individus d'un an et de deux ans, lors de la dernière entreprise de chasse, ce qu'il attribue au grand nombre de jeunes exterminés dans le cours des opérations antérieures. Il ajoute que les rochers étaient presque entièrement monopolisés par de vieux lions marins des deux sexes, mais en nombre considérablement moindre que lors des années antérieures. M. Maiden fait ressortir qu'il a observé des os frais de poisson sur les rochers Virgin au moment d'une descente qui y fut faite et que les déchets n'y étaient pas à la date du premier débarquement. Ce fait, dit-il, tend à démontrer que les otaries se nourrissent de poisson bien qu'on prétende que pendant la période de la mise bas et de l'allaitement, ces animaux marins ne prennent aucune nourriture.

On a recueilli un échantillon du sang d'un otarie et on l'a envoyé à la station de biologie.

Les pêcheurs des environs ont de nouveau manifesté leur gratitude et leur contentement en ce qui concerne ces opérations de chasse par divers dons aux membres de l'expédition.

SERVICE DE SURVEILLANCE

En raison de l'accroissement rapide du nombre des pêcheurs et de la quantité de matériel mis en service pendant l'année, surtout en ce qui a trait à la pêche des saumons, et de la rivalité qui en est résultée, l'exercice de la surveillance est devenu plus difficile à effectuer. On se rend donc nettement compte aujourd'hui

que pour parvenir à assurer la conservation des réserves de saumon, particulièrement, plusieurs des quartiers de pêche confiés à la garde de nos surveillants actuels, devront être considérablement réduits en superficie, tout en s'efforçant d'augmenter le nombre des gardes-pêche inamovibles. Chacun d'entre eux devra être pourvu d'un bateau de surveillance efficace appartenant au département et il sera nécessaire que ces unités soient maintenues en service plus longtemps par saison afin de permettre aux gardes-pêche de consacrer plus d'attention à l'inspection et à l'aménagement des frayères. Pendant la saison de pêche, les devoirs relatifs à la surveillance et à l'exercice d'autres attributions absorbent tout le temps des surveillants et ce n'est qu'après la campagne de pêche qu'il leur est possible d'entreprendre l'exploration efficace des nombreux cours d'eau fréquentés par les saumons dans les diverses régions.

Les inspections effectuées par les gardes-pêche adjoints et les membres d'équipage des bateaux de surveillance sont très souvent peu satisfaisantes parce que le personnel en est renouvelé chaque année. Le manque d'expérience et de connaissances des inspecteurs touchant les conditions en existence lors des années précédentes ressort nettement de l'étude de leurs rapports. Le seul moyen de recueillir des renseignements exacts consisterait à maintenir en service plus longtemps et les gardes-pêche et les bateaux de surveillance appartenant au département. Même de cette façon, les inspections ne seront pas entièrement satisfaisantes parce qu'un surveillant ne peut pas parfaitement explorer toutes les rivières à saumons de son arrondissement pendant la montée et la ponte des saumons. La tâche en est matériellement impossible.

Il est heureux qu'on ait institué un service d'hydro-avions qui, bien qu'insuffisant, n'en produit pas moins un effet moral que l'administration ne saurait surestimer. Toutefois si les exploitants viennent jamais à constater que le service de surveillance aérienne est limité à une seule unité, il est certain que l'influence repressive qu'il exerce sur eux aujourd'hui en sera fort atténuée et amoindrie. Comme témoignage de l'efficacité du service d'aviation au point de vue de la sauvegarde des pêcheries, il convient de signaler ici la résolution présentée à une assemblée tenue récemment à Prince-Rupert et tendant à la réalisation d'un service aérien de surveillance répondant aux besoins du pays, parce que les pêcheurs comprennent que c'est là le moyen d'action le plus efficace pour assurer la sauvegarde des réserves de pêche.

Comme service minimum compatible avec les exigences du moment, il faudrait à notre disposition deux hydro-avions susceptibles d'être mis en exercice en tout temps, ce qui nécessiterait évidemment une troisième unité à titre de réserve. En procédant par l'ouverture de la campagne de pêche dans la région septentrionale, un hydro-avion avec base d'opérations à Prince-Rupert et un autre avec base d'opérations à la baie Swanson, seraient tous deux nécessaires pour y assurer un service de protection satisfaisant. Plus tard une de ces unités pourrait être transférée à l'Archipel de la Reine Charlotte et l'autre plus au sud à la baie Alert ou à l'anse Quathiaski. Tout dépend évidemment de la catégorie d'avions en usage. Pour l'exécution d'un service de ce genre, l'avion doit être susceptible de rapidité, être doué de la faculté de survoler à une grande hauteur et de pouvoir résister à une certaine agitation de l'océan.

Les envolées effectuées pendant l'année écoulée comportèrent une durée de cinquante heures au début de la campagne de pêche, durée qui fut plus tard prolongée de 42 heures 2 minutes, soit au total 92 heures, 2 minutes. La distance parcourue fut d'environ 5,223 milles.

Le service de surveillance par eau fut assuré par vingt-deux bateaux à moteur appartenant au département, quatre-vingt-dix bateaux à moteur affrétés, et douze bateaux à rames. Pendant la saison le *Malaspina* a parcouru 18,958 milles et le *Givenchy* 16,190 milles. Ce dernier fut de nouveau affecté au sauvetage de la vie humaine en mer sur la côte occidentale de l'île Vancouver avec base d'opérations à Bamfield.

Un des bateaux de surveillance, en la possession du département, le *F. P. L. Cloyah* fut détruit par une explosion survenue dans la chambre des machines. L'équipage fut assez heureux pour pouvoir prendre refuge dans le bateau-annexe. Le mécanicien ne put éviter de cruelles brûlures au visage et aux mains.

Dans le but de remplacer certains bateaux de surveillance devenus hors d'usage, on a lancé des soumissions pour la construction de trois navires de cinquante-deux pieds actionnés par des moteurs à gaz Thornycroft, à commande par roues de friction, et d'une puissance de soixante-cinq chevaux-vapeur. On espère par l'usage de cette catégorie de moteurs pouvoir atténuer le mouvement vibratoire causé par les machines ainsi que le bruit émis par le tuyau d'échappement, deux des inconvénients résultant de l'emploi des bateaux à moteurs Diesel. Avec ces derniers, le bruit émis par le tuyau d'échappement peut être entendu à une très grande distance. C'est un signal permettant à ceux qui violent les règlements de s'échapper au moment opportun. On est aussi d'avis que l'augmentation des frais d'alimentation occasionnés par l'usage des moteurs à essence seront plus que contrebalancés par l'abaissement du coût propre au renouvellement des pièces et organes du mécanisme.

Les plans et devis de ces trois navires furent dressés par M. J. W. Allen, contremaître-mécanicien en moteurs à essence et dont les attributions consistent à inspecter et réparer les bateaux de surveillance aussi bien qu'à s'assurer que les bateaux affrétés sont en parfait état de fonctionnement. Ses connaissances sont aussi utilisées par d'autres ministères.

RÉGLEMENTATION

Comme l'on devait s'y attendre, la pêche des saumons donna lieu pendant l'année à l'exercice d'exploitations plus intensives que par le passé, ce qui a réclamé de la part des autorités la mise en application de mesures tendant à assurer le passage dans les frayères d'un nombre suffisant de reproducteurs pour en permettre la fertilisation.

Il fut jugé nécessaire dans la région septentrionale de prolonger la période prohibée hebdomadaire propre aux saumons sockeye, de quarante-huit heures à cinquante-sept heures, et cela, pendant deux semaines consécutives sur la rivière Skeena, et, pendant la saison de pêche toute entière à Rivers et Smiths Inlet. Dans le but de sauvegarder la migration des saumons roses qui s'annonçait comme devant être de faible importance, on eut recours à une période prohibée spéciale s'étendant du 26 août au 4 septembre et applicable à toutes les catégories d'engins, à l'exception de la ligne traînante dont l'usage fut autorisé dans toute la province, sauf dans cette étendue à travers laquelle passent les saumons en route vers les frayères du fleuve Fraser.

A la fin de la saison, en vue de permettre à un nombre suffisant de saumons chums et cohos d'atteindre les frayères de l'arrondissement n° 2, l'exercice de la pêche y fut définitivement interrompu le 23 septembre, à l'exception de l'archipel de la Reine Charlotte, où la date de clôture fut fixée au 7 octobre. L'année précédente, la pêche y avait été terminée les 15 et 22 octobre respectivement, ce qui fait qu'en 1927 sa durée fut abrégée d'environ trois semaines.

Dans l'arrondissement n° 3, en sus de la période spéciale prohibée du 26 août au 4 septembre, la clôture définitive de la pêche eut lieu deux ou trois semaines plus tôt que d'habitude.

Le résultat de ces mesures restrictives s'est traduit par la présence d'une quantité satisfaisante de saumons roses reproducteurs dans les lieux de ponte, à l'exception de certaines étendues de l'aire Centrale et de la rivière Naas. L'exploration des frayères propres au bassin de la Skeena a révélé qu'une migration importante de saumons roses s'était produite soit pendant la saison prohibée soit très tard dans l'année, ce qui a permis à ces poissons de se disperser dans les frayères.

Par toute la province, on est parvenu à soustraire aux exploitations de pêche des quantités importantes de saumons chums et cohos à l'avantage des cours d'eau propices à la ponte, à l'exception de certaines rivières de l'archipel de la Reine Charlotte. L'inspecteur de l'arrondissement n° 3 déclare que la montée des saumons chums fut exceptionnellement bonne dans tout son territoire, surtout en certaines régions de la côte occidentale de l'île Vancouver où leur nombre fut le plus considérable jamais enregistré.

Dans le fleuve Fraser et dans les eaux à travers lesquelles les saumons sont obligés de passer pour s'introduire dans le fleuve Fraser aussi bien que dans les pêcheries avoisinantes, la période prohibée hebdomadaire fut sensiblement prolongée par intervalles, ce qui eut pour effet d'assurer une fertilisation assez abondante des lieux de ponte.

Il est indubitable que sans la mise en application de ces mesures préventives, la situation aurait pu s'aggraver beaucoup par suite de la multiplication des engins de pêche et de l'intensité des exploitations. Toutefois, l'inspection des lieux de reproduction a servi à démontrer que les restrictions imposées avaient produit les effets visés.

Si les exploitants persistent à multiplier le nombre des engins de pêche, il va falloir recourir à des mesures limitatives encore bien plus énergiques, même au préjudice des intérêts monétaires du pêcheur et du fabricant de conserves. Il ne faut en effet rien négliger pour assurer la sauvegarde des pêcheries et mieux vaut faire trop que trop peu. A tout événement, il est devenu nécessaire de constituer, en réserves gardées, certaines baies ou anses, de réduire les dimensions des sennes à poche et de porter vers le large les limites de pêche, c'est-à-dire plus loin de l'embouchure des rivières.

INFRACTION AUX RÈGLEMENTS DE PÊCHE

On a enregistré cent soixante-six infractions aux règlements de pêche pendant la saison. On trouvera à l'Appendice n° 8 les particularités relatives à ces délits.

BATEAUX À MOTEUR DANS LE QUARTIER DE PÊCHE AU FILET FLOTTANT À SAUMON N° 2

Bien qu'on signale un accroissement de 549 dans le nombre de licences de filet flottant délivrées dans l'arrondissement n° 2, il n'en reste pas moins que les bateaux à moteur, employés à cette pêche, ne se sont accrus que de 45, soit 630 contre 576 l'année précédente, et 85 en 1924. Seuls les sujets britanniques et les Indiens d'origine canadienne, sont autorisés à se servir de bateaux à moteur dans l'arrondissement n° 2 pour l'exercice de la pêche des saumons au filet flottant.

CURAGE DES RIVIÈRES FRÉQUENTÉES PAR LES SAUMONS

Au fur et à mesure de l'expansion et de la généralisation de ce travail, la nécessité s'en impose chaque saison davantage. Notre but est d'en arriver à pouvoir exécuter une inspection complète de chacune des rivières à saumons de la province une fois par année. La réalisation de ce projet ne se fera pas cependant sans difficulté en raison de la grande superficie des pêches confiées à la surveillance de chacun des gardes et de la complexité des facteurs qui conditionnent l'inspection dans une contrée encore à l'état sauvage. Toute obstruction signalée par un garde-pêche ou un pêcheur ou par toute autre personne est immédiatement l'objet d'une investigation et le surveillant cantonal a mission d'en opérer lui-même l'enlèvement chaque fois où la chose est praticable. Si cependant l'exécution n'en est réalisable qu'à l'aide d'ouvriers, d'explosifs, d'appareils, etc., et si les conditions l'exigent, on voit à ce qu'un examen des lieux soit effectué par un des ingénieurs, le cas échéant, et à ce que des mesures soient prises pour la démolition du barrage. Il se perd, cependant, beaucoup de temps

dans l'accomplissement d'inspections faites à la suite d'avancés émanant de gens dont les renseignements sont mal fondés. De même, certains entassements de troncs d'arbres, qui peuvent sembler à certains observateurs des obstacles à l'ascension des saumons, jouent parfois le rôle contraire ou encore, tout en n'entravant en rien la montée des reproducteurs, servent de lieux de refuge ou d'alimentation pour les jeunes poissons dans leur descente vers l'océan.

A la gorge de Hell's Gate, dans le fleuve Fraser, les conditions hydrographiques n'ont pas varié depuis le déblayement des matériaux déposés par l'éboulement survenu en 1913, et les personnes le mieux au courant de la situation savent que les saumons réussissent tous à franchir ce passage difficile, bien que retardés souvent des heures et même des jours par des conditions hydrographiques défavorables. En dépit de maints énoncés et avancés tendant à accréditer l'idée que le passage des poissons y est complètement intercepté ou que les reproducteurs y sont si sérieusement blessés qu'il leur est impossible d'atteindre les frayères en bonne condition physique, il semble indubitable que les saumons sont parvenus à franchir l'obstacle du moins jusqu'aux saisons de 1926 et 1927. Comme question de fait, il y a tout lieu de croire que la montée toute entière en 1926 a réussi à surmonter l'obstacle. Toutefois, dans le cours des deux dernières saisons, il s'est produit une migration anormalement tardive de saumons sockeye qui sont arrivés à Hell's Gate à un stade très avancé de maturité. A l'automne de 1927, la condition physique des poissons de cette migration fut même jugée plus désavantageuse qu'en l'année antérieure, et s'il est vrai qu'il n'existe aucun témoignage probant pour justifier la conclusion que le passage des saumons est de toute façon intercepté à Hell's Gate, il y a cependant tout lieu de douter que les individus de la dernière migration de 1927 aient réussi à franchir ce dangereux endroit. On a énoncé l'idée que l'absence de mâles dans le lac Kakawa, tributaire du régime de la Coquihalla témoigne du fait qu'ils furent probablement capables de franchir Hell's Gate mais que les femelles plus débiles, furent forcées de revenir en arrière et de prendre la route du lac Kakawa. Il est à souhaiter que des recherches soient entreprises en vue d'éclaircir ce point encore obscur.

A la suite des événements survenus en 1926, et en vue d'éliminer tout doute quant à la nature des conditions à Hell's Gate, le département institua une commission composée d'ingénieurs civils, à l'emploi des divers services des gouvernement provincial et fédéral en Colombie britannique, en vue d'étudier la situation et de s'assurer si oui ou non cet endroit était susceptible d'être amélioré. Il est manifeste que pareille étude exigera une somme de temps considérable pour être complète et définitive. On s'attend que de bonne heure dans la saison de 1928, la commission présente son rapport au département. On trouvera à l'Appendice N° 4, dans le rapport de l'ingénieur des faits circonstanciés à l'égard de cette question.

CONVOCACTION DES SURVEILLANTS DE PÊCHE

La coutume de convoquer, avant la saison de pêche, une réunion de tous les inspecteurs et gardes-pêche et d'un certain nombre de gardes-pêche adjoints pour une conférence de plusieurs jours au bureau de l'inspecteur-chef à Vancouver, se révèle de plus en plus utile chaque année et on se propose de perpétuer cette coutume.

ENGRAIS, FARINES ET HUILES DE POISSON

On a délivré pendant l'année quatre nouvelles licences ou patentes à des usines d'engrais, de farines et d'huiles de poisson, soit un total de vingt-sept en tout. D'une façon générale, l'exercice de cette industrie rapporte des bénéfices substantiels et il est à souhaiter qu'elle continue à être une des principales sources de production dans la province. Les pilchards constituèrent de nouveau un très fort pourcentage de la matière brute traitée, bien qu'on ait autorisé

l'usage du hareng dans ce but jusqu'au 31 décembre sur la côte occidentale de l'île Vancouver, au nord du passage Barclay et dans l'arrondissement N° 2. De plus les issues en provenance des fabriques de conserves de saumon et des usines de congélation aussi bien que les carcasses de baleines sont employées dans ces opérations industrielles.

Une tentative sérieuse fut faite par plusieurs des chefs d'industrie en vue de se procurer des approvisionnements de pilchard en haute mer au lieu d'attendre leur migration dans les baies et les anses comme ce fut la pratique jusqu'ici. L'exercice de la pêche en pleine mer exige, cependant, des bateaux spécialement armés à cette fin et des appareils de pêche extrêmement résistants. Les conditions climatiques ont empêché les essais et expérimentations d'être profitables.

On trouvera au relevé N° 9 les données relatives à la production des engrais, farines, poudres et huiles de poisson depuis 1920.

BASSINS, DARSEES CALES ET ENTREPÔT

Le département maintient un atelier de machines bien outillé et des bassins, darses ou cales sur le fleuve Fraser à l'île Poplar, New-Westminster où plusieurs des bateaux du département sont annuellement inspectés, et réparés par intervalles durant la saison. On a constaté que les établissements ainsi créés ont fourni les moyens de réaliser des épargnes importantes d'argent et d'accroître l'efficacité du service en général. Les bateaux gardes-pêche du fleuve Fraser utilisent les darses de cet établissement cependant que d'autres bateaux de surveillance de provenance éloignée y sent aussi désarmés une fois leur service terminé. Les bateaux de l'arrondissement septentrional ne fréquentent naturellement pas cet établissement, car ils sont conduits à la fin de la campagne à l'île de Digby à Prince-Rupert. Malheureusement cette station n'est pas aménagée de façon à assurer toute la sécurité voulue aux unités coûteuses de la flotte de surveillance du département et il est à souhaiter qu'elle soit sous peu organisée à cette fin.

PÊCHEURS BLANCS DOMICILIÉS MAIS NON NATURALISÉS

La règle instituée par le département et permettant aux immigrants de race blanche récemment arrivés au pays, de se faire délivrer des licences de pêche sur une attestation de résidence authentique et permanente au Canada et sur l'assurance qu'ils se feront naturalisés dès que la loi le permet, cette règle, disons-nous, avait donné lieu à la fin de 1927, à la délivrance de 1,046 licences à 940 pêcheurs.

POISSONS SPORTIFS OU DE LUXE

La sauvegarde des poissons sportifs ou de luxe, particulièrement dans les régions centrales de la province devient d'année en année plus difficile, par suite de la création de nouvelles routes vicinales pour automobiles et de l'accroissement du trafic voyageur qui en est résulté pour la province. Avec le service de surveillance actuellement en exercice, il est absolument impossible de sauvegarder efficacement les peuplements de poissons propres aux régions centrales. La réforme du personnel des gardes-pêche ou de celui des gardes-pêche adjoints, ou des deux à la fois, contribuera indubitablement à accroître les frais d'administration de la province, mais cette surcharge est absolument nécessaire pour y assurer le relèvement des pêcheries fluviales et lacustres.

INVESTIGATION RELATIVE AUX PÊCHERIES DE SAUMONS

Il résulte des conditions, issues de la mise en service de quantités excessives de matériel de pêche dans les eaux fréquentées par les saumons, conditions qui imposèrent la mise en application de mesures restrictives dans un but de conservation, que les exploitants, tant pêcheurs que fabricants de conserves, se sont

mis d'accord pour insister auprès du département sur la constitution d'une commission dont la mission serait de faire des recherches à cet égard en Colombie britannique. Les intéressés firent valoir que dans l'état de choses actuel, l'exercice de la pêche leur était devenu improductif.

Le département cependant fit ressortir que le temps n'était pas opportun pour la formation d'une commission, en vue du fait surtout que la compétence fédérale sur certaines branches de l'industrie des pêches avait été contestée et que la question avait du être soumise à l'examen de la Cour Suprême du Canada. Il fut résolu cependant d'enjoindre au directeur des pêcheries, qui se trouvait alors sur la côte occidentale, de convoquer une assemblée en vue de permettre aux exploitants d'exprimer leurs vues sur certaines propositions concrètes formulées par des fabricants de conserves qui s'étaient mis en rapport avec le département au nom du Syndicat des Fabricants de Conserves de Saumon.

Les membres de la délégation, composée de pêcheurs et d'industriels, firent entendre que, s'il était vrai qu'on puisse réclamer des exploitants le devoir de remédier eux-mêmes à la situation, il n'en restait pas moins que vu la réglementation en vigueur, ils se trouvaient dans l'impossibilité de s'accorder sur l'adoption d'une mesure réformatrice quelconque et concluaient avec l'espoir qu'à la lumière de l'expérience et des connaissances acquises pendant la saison, les pêcheurs aussi bien que les industriels, ne manqueraient pas de favoriser certaines modifications au règlement, qui, tout en n'impliquant aucun refus de demande de licence, n'en mettrait pas moins l'industrie en état de se relever par ses propres moyens et de réaliser une diminution appréciable dans les quantités de matériel d'exploitation aussi bien que dans les frais d'opération.

La délégation exprima l'avis que ces suggestions pouvaient être réalisées par l'introduction des dispositions suivantes au code des règlements, dispositions tendant à ce que:—

- (1) La côte propre à la Colombie britannique soit divisée en quartiers de pêche d'une superficie et d'une production suffisantes pour que les usines et fabriques puissent y subvenir à leurs propres besoins;
- (2) A ce que le maximum de matériel en exploitation dans chaque quartier soit arrêté par les règlements avant la création de toute période hebdomadaire ou annuelle prohibée;
- (3) A ce que les saumons, à l'exception des prises effectuées au moyen de la ligne traînante ou de ceux destinés à l'exportation, aux marchés de poisson frais ou aux entrepôts frigorifiques, soient traités dans le quartier de pêche même où ils sont capturés.

En vue de recueillir les avis et opinions des exploitants en général sur ces trois propositions, des assemblées eurent lieu à Prince-Rupert, Alert-Bay, Campbell-River, Union-Bay, Nanaimo, Port-Alberni, Pender-Harbour, Vancouver et New-Westminster.

Le département se vit toutefois dans l'impossibilité de donner suite aux suggestions ci-haut formulées avant l'expiration de l'année civile parce que les pêcheurs de Prince-Rupert réclamèrent une prolongation de temps pour l'étude de ces divers problèmes.

MARQUAGE DES SAUMONS

Les renseignements, susceptibles d'être recueillis du marquage des saumons, sont si importants qu'on devrait sans délai appliquer cette opération à toutes les races de saumon et à tous les endroits propices à la capture de ces salmonidés. Chaque année la nécessité s'impose davantage de poursuivre la recherche des données et faits ainsi recueillis. La centralisation et coordination des renseignements dérivés de cette source nous mettraient à même de formuler des plans de travail et de les appliquer d'une façon plus intelligente. On ne saurait trop insister sur l'importance de ce mode de recherches biologiques.

PERSONNEL

Le personnel, à l'emploi de l'administration des pêches dans la province de Colombie britannique, se décompose comme suit:—

Inspecteur et commis.....	28
Gardes-pêche.....	18
Gardes-pêche adjoints.....	36
Équipages des bateaux de surveillance.....	214
Pisciculture.....	73
	369

RAPPORT RELATIF AUX FRAYÈRES À SAUMON, COLOMBIE BRITANNIQUE

Archipel de la Reine-Charlotte.

A la baie Masset, au port Naden et sur la côte septentrionale de l'île Graham en général, les conditions hydrographiques étaient favorables à l'époque de l'apparition des saumons. La montée des saumons sockeye qui dans cette région est hâtive et peu appréciable, s'est révélée conforme à la règle. Cette année étant une période de faible montée dans les cycles des migrations des saumons roses, ces derniers se sont montrés naturellement très peu nombreux. Les saumons chum n'apparurent que tard dans la saison, ce qui joint à la fermeture hâtive des exploitations commerciales, a permis à un grand nombre de reproducteurs d'atteindre les frayères.

A l'anse Skidgate, maints des cours d'eau furent suffisamment bien fertilisés de frai mais dans l'ensemble le nombre des reproducteurs dans les frayères ne fut pas satisfaisant.

Le long de la côte orientale de l'Archipel de la Reine-Charlotte, au sud de Skidgate, le nombre de reproducteurs dans les lieux de ponte ne fut pas suffisant de l'avis de l'inspecteur.

Rivière Naas:—L'inspection annuelle du bassin de la rivière Naas témoigne d'une très faible montée de saumons sockeye hâtifs. Il s'est produit, toutefois, une migration tardive de ces salmonidés, qui, grâce aux conditions hydrographiques favorables constatées à cette époque, contribueront, dans une certaine mesure, à l'ensemencement des frayères; il est douteux cependant que leur présence puisse suppléer à l'absence des saumons hâtifs.

La montée des saumons de printemps ne s'est pas révélée aussi importante que d'habitude et la taille des reproducteurs sembla plus faible qu'ordinairement. Les saumons cohos n'étaient pas apparus en nombre appréciable à l'époque de l'inspection. Les conditions climatiques se caractérisèrent par un mois de retard sur l'année normale.

La migration des saumons roses dans les aires d'aval du régime de ce cours d'eau fut peu substantielle.

Rivière Skeena.

L'inspection de l'arrondissement du lac Babine, qui constitue le lieu de ponte par excellence du bassin de la Skeena, a révélé une abondance de saumons sockeye. A la crique Morrison, par exemple, sur les berges de laquelle est sise la pisciculture, la montée est estimée par le surintendant à 25 pour cent supérieure à celle de l'année antécédente. L'exploitation des rivières à saumons sockeye a révélé dans l'ensemble l'existence de conditions très satisfaisantes.

Au lac Lakelse, les conditions furent jugées loin d'être satisfaisantes et il ne fut pas possible de recueillir assez d'œufs de sockeye pour remplir les auges d'incubation de la station. La cause de cet état de choses reste obscure à moins que les individus de la variété de saumons, qui fréquentent le lac Lakelse, ne se soient fourvoyés dans le passage Chatham et la rivière Skeena au plus fort de la campagne de pêche et n'aient presque tous été capturés. Il ressort des conditions, constatées dans les frayères de Lakelse lors des années de fortes migrations, qu'il y avait lieu de s'attendre à un meilleur résultat cette saison.

Dans le cas des saumons roses, les prises qui en furent effectuées dans la rivière et le passage Chatham furent beaucoup au-dessous de l'ordinaire. L'exploration des frayères de la rivière Babine qui constituent probablement les plus importants lieux de ponte propres à cette espèce, a servi à démontrer qu'elles avaient été abondamment fertilisées de frai de saumons roses. Le garde-pêche estime que, bien que le secteur ordinaire de la rivière, fréquenté par les saumons, ait été probablement plus fortementensemencé que dans le cours des années écoulées, il n'en reste pas moins que d'autres aires du cours d'eau le furent aussi de même, de sorte que la migration des saumons roses dans la rivière Babine inférieure en 1927 s'est signalée comme la plus importante jamais enregistrée.

La migration des saumons cohos fut celle d'une année ordinaire.

Région centrale.

Les saumons sockeye qui recherchent cette région sont pour la plupart de la variété dit "saumons des criques, c'est-à-dire de ces salmonidés qui utilisent les nombreux petits cours d'eau qui desservent une aire limitée. Pendant la période de sécheresse, le débit de ces cours d'eau décroît rapidement, ce qui en rend l'ascension très difficile et parfois même impossible, et nécessite l'adoption de mesures sévères pour prévenir l'extermination des bandes de poissons migrants.

Le garde-pêche déclare que dans l'ensemble la montée des saumons sockeye a été satisfaisante, et que les cours d'eau fréquentés par les saumons cohos furent bien ensemencés. A cause probablement de la multiplication des périodes prohibées pendant l'année, des bandes importantes de saumons chums furent à même de remonter les cours d'eau. Dans le cas des saumons roses, cependant, la migration fut déconcertante et peu de cours d'eau peuvent être déclarés bien ensemencés. Cet état de choses exigera une attention toute particulière pendant la saison de pêche de 1929.

Bella Coola et Kimsquit.

La montée des saumons sockeye dans la région de Bella Coola de l'arrondissement fut de nouveau abondante pendant l'année. Elle fut cependant plus tardive que d'habitude. Chaque année depuis 1924, la montée a été bonne. A Kimsquit, toutefois, la migration des saumons sockeye s'est rangée beaucoup au-dessous de la moyenne. Les frayères ne furent pas abondamment fertilisées.

La montée des saumons de printemps fut tardive à Bella Coola. La pêche n'en fut pas abondante; néanmoins, nombre de ces salmonidés réussirent à atteindre les frayères. Cet avantage fut, à n'en point douter, amené par la fermeture hâtive de la pêche. Dans la rivière Kimsquit la montée de cette espèce ne fut pas suffisante.

On estime que le nombre des saumons cohos remontant les rivières dans le secteur supérieur de Bella Coola et de Kimsquit n'a pas été suffisant pour assurer une fertilisation adéquate de ces frayères.

Dans le cas des saumons roses, on les a observés en nombre raisonnable dans le secteur supérieur du chenal Burke mais par contre les quantités en furent insuffisantes dans le secteur supérieur de Dean.

La migration des saumons chums ne fut abondante ni dans l'un ni dans l'autre de ces endroits.

Les fluctuations constatées dans les peuplements de saumons à ces deux endroits sont imputables dans une large mesure aux grandes crues qui détournent fréquemment les rivières de leur cours et qui souvent ravagent les frayères.

Les conditions propres aux secteurs d'aval des chenaux Burke et Dean sont de nature à nécessiter l'adoption de certaines nouvelles mesures remédiatrices.

Rivers-Inlet.

Cette région est un lieu très recherché par les saumons sockeye et l'inspection a servi à justifier l'énoncé tendant à accréditer l'idée que les frayères étaient abondamment fertilisées du frai de cette espèce. En dépit des exploitations intensives pratiquées dans la baie, on n'en parvient pas moins à y entretenir une migration satisfaisante et rien ne donne lieu d'y craindre le dépeuplement.

Smiths-Inlet.

Il ne semble pas y avoir de doute que le nombre de saumons sockeye, ayant atteint les frayères de Smiths-Inlet pendant la saison, n'ait été très satisfaisant et grâce à la réglementation actuelle et aux limites de pêche arrêtées, il n'y a pas lieu de craindre pour l'avenir de cette région.

Arrondissement de Alert-Bay.

Les principales aires recherchées par les saumons sockeye sont la rivière Nimpkish et l'anse Glendale. Malgré les exploitations intensives exercées au moyen de la senne à poche et de la senne traînante à Nimpkish, de fortes quantités de ces salmonidés, parviennent à atteindre les frayères par suite des restrictions en vigueur. La saison sous-revue n'a pas été une exception à la règle et bien que la mise en conserve de cette espèce ait produit 9,000 caisses, il n'en reste pas moins qu'un grand nombre de poissons parvinrent à remonter la rivière et à se disperser sur les frayères. A l'anse Glendale la migration n'a pas été aussi satisfaisante.

Les conditions hydrographiques propres à cette aire permirent à un nombre suffisant de saumons de toutes les races d'avoir accès aux frayères au lieu d'être retardés dans leur ascension à l'embouchure des criques. Dans l'ensemble la migration de saumons roses fut faible. Toutefois, les résultats furent meilleurs en ce qui concerne les saumons coho et chum. La fermeture hâtive de la pêche eut sans doute pour effet de permettre à un grand nombre d'individus de ces deux races d'avoir accès aux frayères et de s'y disperser.

Arrondissement de Quathiaska.

Cette région n'est pas fort recherchée des saumons sockeye bien qu'on constate une montée de cette espèce dans le bras de mer Philips, à Port-Neville et dans la baie Hayden; à ce dernier endroit la montée est composée d'individus de très faible taille. La ponte ne fut pas suffisante. De même on ne peut pas dire que la migration des cohos ait été satisfaisante, bien qu'abondante dans la rivière Orford au fond de la baie Inlet où les pêcheurs au filet flottant remportèrent des succès. La ponte des saumons roses dans la rivière Orford fut déclarée par le garde-pêche comme la plus fructueuse jamais enregistrée dans cette aire. Dans d'autres secteurs de cette région, cependant, le nombre des individus de cette race ne fut pas suffisant.

La migration des saumons chum fut abondante dans les rivières Homalko, Orford, Village-Bay, Hayden. Dans d'autres secteurs de cette région, la ponte ne fut pas satisfaisante.

Arrondissement de Comox.

Cette aire n'est pas recherchée par les saumons sockeye. En ce qui concerne les saumons cohos, la ponte ne fut pas abondante, sauf dans les rivières Puntledge et Tsolem. Cette année comptait comme période de faible montée dans le cycle des migrations des saumons roses, de sorte qu'on ne s'attendait pas à voir apparaître ces poissons en grand nombre. On a signalé dans la rivière Puntledge une migration substantielle de saumons de printemps; l'échelle à poissons sise dans le cours d'eau au débouché du lac Comox n'a pas semblé être un obstacle à l'ascension de ces poissons. La ponte des saumons chum fut abondante dans la rivière Puntledge, la crique Waterloo, la crique Cook, la rivière Big-Qualicum et la rivière Englishmen.

On s'attend que les nouveaux règlements qui seront mis en vigueur dans la région de Comox contribuent à augmenter le nombre des saumons de diverses races qui fréquentent ces frayères.

Arrondissement de Pender-Harbour.

Sauf Saginaw dont la fertilité est maintenue par une faible migration de saumons sockeye, cette région n'est pas recherchée par les individus de cette race de salmonidés. Dans l'ensemble, la ponte des saumons roses fut abondante et il semble indubitable qu'une fraction de la grande migration, remontant vers le nord par le passage Puget lors des années impaires, se rend dans l'arrondissement de Pender-Harbour, surtout aux environs de la baie Jervis. Le garde-pêche observe qu'à la baie Toba, dans le bras de mer Theodosia et dans deux des cours d'eau de la baie Jervis, la montée peut être déclarée la plus abondante depuis 1924, année où il entreprit la surveillance de l'arrondissement. En raison des fortes précipitations de pluies survenues pendant toute la saison, les saumons roses furent à même de remonter les cours d'eau avec facilité. Les prises effectuées au moyen de la senne à poche furent moindres que d'habitude parce que les poissons ne formèrent pas de rassemblements à l'embouchure de la crique comme c'est le cas par temps sec.

Dans l'ensemble la montée des saumons chums fut satisfaisante et l'élévation du niveau des eaux dans les rivières permit à un grand nombre de reproducteurs d'atteindre les frayères et de s'y disperser. Les mêmes remarques s'appliquent aux saumons cohos.

Arrondissement de Nanaïmo.

L'inspecteur déclare que, généralement parlant, la migration des saumons cohos et des chums, fut plus abondante que lors de toute saison pendant les dix dernières années. La clôture hâtive de la pêche permit à un grand nombre de ces salmonidés d'avoir accès aux frayères. La ponte des saumons de printemps et des truites steelhead fut de même suffisante.

Arrondissement de Cowichan.

Le nombre des saumons de printemps qui remontèrent la rivière Cowichan fut inférieur à la moyenne. Ce fait est imputable, partiellement du moins, aux conditions hydrographiques en existence il y a quatre ans dans la rivière Cowichan et ses affluents dont le niveau fut anormalement bas. Cette année-là le surintendant de la pisciculture du lac Cowichan fut forcé de descendre jusqu'à Duncan pour recueillir des œufs de saumon de printemps attendu qu'aucun reproducteur n'avait pu franchir les chutes Skutz. Pendant les trois années suivantes toutefois, la montée des saumons de printemps fut très bonne et les conditions hydrographiques satisfaisantes.

La ponte des diverses races de poissons sportifs est déclarée excellente.

Arrondissement de Sooke.

Un nombre suffisant de saumons chums et cohos utilisèrent les cours d'eau de la région comme voies d'ascension vers les frayères. Le garde-pêche adjoint déclare que la ponte fut aussi abondante que dans le cours des trois ou quatre saisons écoulées.

Arrondissement d'Alberni.

Cette aire embrasse les rivières Stamp et Sproat, la rivière Anderson dans le passage Barclay et les rivières Hobarton et Cheewat dans la baie Nitinat, tous cours d'eau fréquentés par les saumons sockeye. Le garde-pêche déclare que ce fut une saison par excellence pour l'arrondissement. Environ 79,069 saumons sockeye furent mis en conserve et quelque 12,000 individus de la même race furent expédiés à Vancouver pour y être traités industriellement. Il est indubitable que cette condition avantageuse résulte des efforts du département en matière

de réglementation et de pisciculture. Dans les dernières années, la migration des saumons sockeye est allée en s'accroissant dans les rivières Sproat et Stamp, et en vue du fait qu'une échelle à poissons a été établie aux chutes de la rivière Stamp, tout donne lieu de croire à la permanence d'un état d'abondance dans cet arrondissement. Le nombre des reproducteurs qui sont parvenus au lac Anderson où est sise la piscifactorie fut estimé par le surintendant à 80,000, ce qui est un chiffre très encourageant.

La montée des saumons de printemps fut jugée la meilleure depuis longtemps; la ponte des saumons cohos fut de même abondante. Dans le cas des saumons chums, il en fut pêché, résultat sans précédent, 1,155,569 individus, en dépit de la clôture de la saison deux semaines plus tôt que d'habitude. Les cours d'eau étaient en bonne condition et les saumons n'éprouvèrent aucune difficulté à remonter jusqu'aux frayères.

Les cours d'eau se déchargeant dans la baie Nitinat furent en général abondamment fertilisés de frai de saumon.

Passage Clayoquot:

Le cours d'eau principal ici est la rivière Kennedy qui prend sa source dans le lac Kennedy sur les berges duquel est sise la piscifactorie. Pour une raison ou une autre, on a signalé la présence de saumons de la race sockeye dans les frayères. Le rendement en conserves s'y est totalisé à 4,000 caisses, résultant des prises effectuées au moyen de sennes mouillées dans le passage Clayoquot en face de la rivière Kennedy. C'est là la moyenne de production pour l'arrondissement. Il semble que d'ici quatre ans il va falloir recourir à des mesures d'exception pour y assurer la sauvegarde des saumons reproducteurs.

Presque tous les cours d'eau propres à la région du passage Clayoquot furent abondamment fertilisés d'œufs de saumons cohos et chums. A tout prendre, la saison semble avoir été très satisfaisante au point de vue de la propagation des saumons. Le garde-pêche signale que les quantités de saumons furent les plus considérables jamais observées dans la région. Cette aire n'est pas fréquentée par les saumons roses.

Arrondissement de Nootka:

Les races d'automne sont les seules qui fréquentent cette région, sauf quelques saumons sockeye se rendant dans la rivière Gold. La ponte des saumons de printemps a été déclarée suffisante dans les rivières Burman et Gold. Certains autres quartiers de cet arrondissement ne furent cependant pas aussi favorisés. La migration des saumons cohos s'est révélée inférieure à l'ordinaire, sauf en certains lieux tels que la crique Deserted, la rivière Tahsis et l'anse Queens.

Pour ce qui est des saumons chums, la montée en fut abondante dans presque tous les cours d'eau. Ce n'est pas une aire recherchée des saumons roses.

Arrondissement du passage Kyuquot

Il n'y a pas de migration de saumons sockeye dans cet arrondissement sauf dans le cours d'eau se déchargeant au fond de la baie Ou-Ou-Kinch et qui a servi de voie d'ascension à un bon nombre d'individus de cette espèce entre mai et août, sauf aussi la crique Easy où on n'en a cependant dénombré que quelques-uns.

La ponte des saumons de printemps fut de beaucoup inférieure à la moyenne et insuffisante. Les mêmes remarques pourraient s'appliquer aux saumons cohos. Pour ce qui est des saumons chum cependant, nombreux furent les individus de cette espèce qui réussirent à atteindre les lieux de reproduction. Ce n'est pas une région recherchée des saumons roses.

Arrondissement de Quatsino

Les saumons sockeye ne fréquentent pas cette région, sauf quelques individus de la variété dite "sockeye de criques". La ponte des saumons cohos ne fut que passable. La migration des saumons chums, bien que peu active au début

de la saison, n'en finit pas moins par prendre une grande importance. L'abondance du débit des rivières et la clôture hâtive de la pêche ont permis à un grand nombre de reproducteurs d'avoir accès aux frayères.

Bassin du fleuve Fraser

Les surveillants en exercice sur le lac Stuart, tout en ne signalant pas un fort contingent de saumons sockeye, n'en observèrent pas moins une quantité comparable à la moyenne des cinq dernières années. La majorité des poissons migrateurs semble s'être portés vers les lacs Trembleur et Takla, tributaires du lac Stuart.

Dans le régime hydrographique du lac François-Fraser on n'a dénombré que peu de saumons sockeye depuis quelques années et dans son rapport relatif à la saison sous revue, le garde-pêche fait mention de bandes composées de quatre à cinquante individus disséminées en divers endroits.

Dans le régime hydrographique du lac Quesnel, les conditions furent jugées plus avantageuses que d'habitude. Au cours des deux ou trois dernières années, on y a signalé un accroissement du nombre des poissons reproducteurs, bien que, par comparaison aux grandes montées qui se produisirent lors des années antérieures à l'effondrement de la berge à Hell's Gate, les quantités observées récemment, ne soient qu'infimes. Toutefois, dans le cours de l'automne de 1927, notre inspecteur, au lieu de signaler des bandes de vingt, trente ou quarante individus comme auparavant, fit le dénombrement de 3,000 saumons sockeye dans une seule fosse de la rivière Horsefly dans les environs de la crique Black, quelque trente milles en amont du lac Quesnel. Il estime avoir constaté personnellement la présence de six à sept mille poissons dans le cours de sa tournée d'inspection, ce qui est le rapport le plus rassurant qui nous soit parvenu depuis la disparition des grandes montées.

L'aire Chilco ne manifeste aucun indice de relèvement par rapport aux dernières années. La région de Shuswap a de nouveau été abondamment ensemencée d'œufs de saumons sockeye dans les rivières Adams et Little. La migration en fut de nouveau plus tardive et bien que pas aussi abondante que l'année antérieure, elle fut cependant très encourageante. Aucun saumon sockeye ne fut signalé en amont de la rivière Adams. Le long des berges de la rivière Thompson sud, les indices sont les plus favorables depuis longtemps signalés et un grand éleveur de bestiaux a dit que c'était la première depuis nombre d'années qu'il avait dû empêcher ses pourceaux de fréquenter les rives du cours d'eau à cause du grand nombre de cadavres de saumons y échoués et en putréfaction.

À la gorge de la rivière Bridge, fleuve Fraser, le garde-pêche adjoint déclare que dans cette région la montée des saumons sockeye n'a pas été exceptionnellement considérable, malgré les fortes quantités observées par intervalles à Hell's Gate jusqu'à une époque avancée de la saison. L'échelle à poissons qui fut récemment restaurée se révèle comme très efficace.

À Hell's Gate les saumons sockeye furent signalés pour la première fois le 14 juillet et, par intervalles, y apparurent par quantités considérables jusqu'à une période avancée de l'année. Comme question de fait les saumons sockeye y furent vus en aval de Hell's Gate jusqu'au 14 décembre. Rien ne nous porte à douter que ces migrateurs ont réussi à franchir l'obstacle, à l'exception possible des tout derniers reproducteurs qui arrivèrent dans un état de maturité très avancé et dans un grand état de débilité. Une surveillance active fut maintenue à Hell's Gate sans qu'on puisse découvrir aucun indice de nature à motiver l'énoncé tendant à accréditer l'idée que cet endroit constitue un obstacle infranchissable aux poissons. Comme ça toujours été le cas, il y a des heures et des jours où en raison du niveau de l'eau, les saumons sont momentanément retardés dans leur course, mais toujours ils réussissent à surmonter les difficultés que leur offre cet endroit. Il convient de se rappeler qu'en l'automne de 1926, des sau-

mons sockeye dans un état avancé de maturité apparurent à Hell's Gate, parvinrent à passer outre et furent plus tard signalés dans les frayères des rivières Adams et Little dans la région de Shuswap.

On a émis l'avis que les importantes quantités de saumons sockeye observés dans la rivière et la crique Kakawa, tributaires du fleuve Fraser par la Coquihalla, étaient constituées de salmonidés, qui ayant trouvé trop ardu le franchissement des chutes à Hell's Gate, étaient revenus à la Coquihalla dans un état complet d'épuisement. A titre de confirmation de cet avancé, on avait souligné le fait que 99 pour cent des individus observés dans le lac Kakawa étaient des femelles. Les mâles disait-on, étant plus robustes que ces dernières avaient pu opérer l'ascension de l'obstacle tandis que les femelles s'étaient vu forcées de rétrograder jusqu'à la Coquihalla. Cet énoncé n'a pas l'appui de ceux qui ont acquis beaucoup d'expérience et de connaissances dans les choses de la pisciculture et il reste encore admis que les saumons sockeye ne renoncent à franchir l'obstacle de Hell's Gate que pour mourir. Néanmoins, on s'efforce de vérifier et contrôler l'énoncé tendant à établir que les migrateurs de l'année au lac Kakawa sont des poissons refoulés de Hell's Gate. Une nouvelle donnée est apportée à l'appui de cet avancé par le fait que les saumons apparus cette année dans le lac Kakawa sont, dit-on, de une livre à une livre et demie plus pesants que les poissons natifs.

Le régime hydrographiques des lacs Cultus et Chilliwack se signale par une migration exceptionnellement forte de saumons sockeye, surtout des premiers. En cette région on a laissé 80,000 poissons-reproducteurs franchir la palissade de la pisciculture pour leur permettre de frayer à l'état naturel. Dans cette localité on observe les mêmes conditions satisfaisantes à l'égard des saumons roses bien que la ponte des saumons chums et cohos n'ait pas été aussi abondante.

Au lac Harrison, on n'a pas signalé un nombre important de saumons sockeye bien qu'on ait recueilli quatre millions d'œufs issus de ceux qui arrivèrent dans les environs de la pisciculture. Ces œufs furent transportés au lac Cultus pour en être ramenés à l'état d'œufs ocellés et déposés dans la crique Morris. A la crique Morris, la migration fut déconcertante. D'autre part, on a signalé une importante montée de saumons roses dans l'arrondissement Harrison de même qu'une migration satisfaisante de saumons de printemps.

Au lac Pitt, le surintendant de la pisciculture déclare que la migration des saumons sockeye y fut d'au moins 25 pour cent plus élevée que depuis nombre d'années et que toutes les frayères furent abondamment fertilisées de frai. Les conditions ne se sont pas, cependant révélées aussi satisfaisantes en ce qui concerne les autres espèces de salmonidés.

Dans le régime des eaux Birkenhead où l'on exploite une pisciculture on a signalé comme à l'ordinaire, une importante migration de saumons sockeye et tout y donne lieu aux plus rassurantes expectatives.

Dans le passage Howe et dans la baie Burrard, on a signalé une migration de saumons roses, exceptionnellement importante, même pour une année de grandes montées. Les migrateurs en route pour la rivière Indian ne furent ni inquiétés ni molestés après leur entrée dans la baie Burrard. Les frayères dans les deux régions furent abondamment fertilisées de frai. La migration des saumons chums et cohos fut égale à la moyenne des dernières années. Les saumons chum se montrèrent particulièrement nombreux dans les frayères sises au fond du passage Howe, ce qui est indubitablement dû à la clôture hâtive de la pêche.

La montée des saumons roses dans le fleuve Fraser, la baie Burrard le passage Howe et la baie Jervis fut excellente. La plupart des poissons migrateurs de cette région passent par le détroit de Juan de Fuca.

Années	Nombre de fabriques de conserves en ex- ploitation	Nombre de licences à saumon délivrées					Sockeye	Rouge de prin- temps	Rose de prin- temps	Blanc de prin- temps	Saumons à dos bleuté	Steel- heads	Cohos	Roses	Chums	Totaux
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	P.F.										
1876	3															9,847
1877	4															67,387
1878	10															113,601
1879	9															61,093
1880	9															61,849
1881	12															177,276
1882	18															255,061
1883	24															196,292
1884	17															141,239
1885	9															108,517
1886	17															161,264
1887	20															204,083
1888	21															184,040
1889	28															414,294
1890	32															408,978
1891	26															314,893
1892	27															228,470
1893	37															590,229
1894	32															494,371
1895	36															566,395
1896	47															601,570
1897	54															1,015,477
1898	51															484,161
1899	59															732,437
1900	64															585,413
1901	73															1,236,156
1902	66						31,436	Printemps et automne				94,546				625,982
1903	59															473,674
1904	51						23,226	35,421	(Rg. et Bl. Prin.)				Automne	107,247		465,894
1905	67						1,080,673	28,359	(Rg. et Bl. Prin.)				44,458	13,970		1,167,460
1906	64						459,679	31,261		1,083			69,132	68,305 (Rs. et Ch.)		629,460

1907.....	58					314,074	23,159		2,939		683	87,900	118,704 (Rs. & Ch.)	547,459
1908.....	52					355,023	25,433		2,731		1,137	81,917	76,448 (Rs. & Ch.)	542,689
1909.....	72					840,441	18,218		799			61,918	46,544 (Rs. & Ch.)	967,920
1910.....	58					565,915	19,313		9,476		140	74,382	34,613	58,362
1911.....	59					383,509	38,751		9,705			119,802	305,247	91,951
1912.....	57	3,640		92	139	444,762	62,345		18,092			165,309	247,743	58,325
1913.....	78	4,782		74	124	972,178	37,433		3,616			69,822	192,887	77,965
1914.....	63	4,857		61	107	536,696	32,908		16,420			120,201	220,340	184,474
1915.....	63	4,951		61	109	476,042	51,734		6,370		2,927	146,956	367,352	82,000
1916.....	72	4,600		80	115	214,789	51,231		15,495	3,096	5,986	183,623	280,644	240,201
1917.....	94	5,286	1,370	99	136	339,848	48,630		27,646	11,740	B.B.&SH.	157,589	496,759	475,273
1918.....	88	5,073	1,786	122	127	276,459	65,535	41,819	Rs. & Bl.	15,916	B.B.&SH.	191,068	527,745	497,615
1919.....	82	4,598	2,260	139	104	369,445	73,179	9,077	18,295	24,323	4,493	175,670	346,639	372,035
1920.....	65	4,761	1,855	155	45	351,405	95,983	8,441	13,877	8,061	2,395	101,972	520,856	84,626
1921.....	56	4,777	1,452	59	35	163,914	36,725	6,061	6,966	7,060	1,220	117,288	192,906	71,408
1922.....	64	4,491	1,513	143	36	299,614	21,163	11,913	6,520	6,431	1,657	102,845	581,979	258,204
1923.....	61	3,957	1,446	223	31	334,647	17,539	4,858	4,745	7,097	1,760	112,044	440,932	418,055
1924.....	62	3,696	1,553	242	32	369,601	18,741	2,591	6,460	4,267	1,843	115,944	657,561	570,497
1925.....	65	4,225	1,821	329	37	392,643	39,142	4,419	29,938	10,675	1,996	188,505	445,400	607,904
1926.....	76	4,750	2,416	445	41	336,995	41,276	4,177	23,736	19,445	2,165	162,449	772,993	701,962
1927.....	76	5,637	3,093	555	40	308,032	34,029	8,819	16,129	20,820	1,746	161,148	247,617	562,109

NOTE.—La statistique relative au nombre des licences délivrées en 1923, 1924, 1925, 1926 et 1927 comporte les transferts d'un arrondissement à l'autre.

*Pour les années 1876 à 1901 et 1903, la statistique particulière aux espèces manque—Sockeye presque sans exception.

MISE EN CONSERVE DES SAUMONS SUR LA RIVIÈRE NAAS—1876 À 1927

RELEVÉ N° 2.

100

Années	Nombre de fabriques de conserves en exploitation	Nombre de licences à saumon délivrées					Sockeye	Rouge de prin- temps	Rose de prin- temps	Blanc de prin- temps	Saumons à dos bleuté	Steel heads	Cohos	Roses	Chums	Totaux
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	P.F.										
1876																
1877																
1878																
1879																
1880																
1881	1															7,700
1882	2															16,100
1883	2															20,383
1884	1															8,500
1885																
1886																
1887																
1888	1															12,318
1889	3															19,410
1890	3															23,906
1891	3															10,323
1892	3															25,434
1893	3															15,190
1894	1															19,587
1895	1															19,550
1896	1															14,649
1897	1															20,847
1898	1															18,953
1899	1															19,443
1900	1															18,238
1901	1															14,790
1902	2						20,953	Autres variétés:		2,365						23,318
1903	1															12,100
1904	2						15,000	2,357	(Rg. & Bl. Pr.)				1,697	31		19,085

1905	3					24,462	3,340	(Rg. & Bl. Pr.)			8,085	1,840		32,725	
1906	3					22,166	858	63			5,997	3,450	(Rs. et Ch.)	32,534	
1907	3					17,813	1,288			681	6,093	5,957	(Rs. et Ch.)	31,832	
1908	3					27,584	3,263			1,101	8,348	6,612	(Rs. et Ch.)	46,908	
1909	3					28,246	2,280	57			6,818	3,589	(Rs. et Ch.)	40,990	
1910	4	240				30,810	1,228	11		140	6,285	895	351	39,720	
1911	3	240				37,327	3,434	325		100	7,842	11,467	5,189	65,684	
1912	3	265				36,037	5,710	1,226			12,468	12,476	3,245	71,162	
1913	3	265				23,574	2,999	152			8,172	20,539	2,987	53,423	
1914	4	265				31,327	2,660	725			9,276	25,333	25,569	94,890	
1915	4	265				39,349	3,053	648		113	15,171	34,879	11,076	104,289	
1916	4	265				31,411	3,061	784		1,498	19,139	59,593	11,200	126,686	
1917	4	265				22,188	3,170	1,326		1,125	22,180	44,568	24,938	119,495	
1918	6	265				21,816	2,332	817		1,305	17,060	59,206	40,368	143,908	
1919	5	300				28,259	2,408	585		789	10,900	29,949	24,041	97,512	
1920	5	342				16,740	3,584	482		560	3,700	43,151	12,145	81,153	
1921	5	338				9,364	1,431	437		413	8,236	29,488	2,176	51,765	
1922	5	304				31,277	1,466	341		193	3,533	75,687	11,277	124,071	
1923	5	244				17,821	2,522	457		595	7,894	44,165	25,791	99,580	
1924	4	210				33,590	2,142	327		1,035	6,362	72,496	26,612	142,939	
*1925	3	210				20,351	5,441	387		470	8,188	35,880	23,497	94,752	
†1925						18,945	4,067	387		457	7,726	34,530	22,504	89,008	
*1926	4	316				15,929	4,616	751		375	4,274	43,891	15,392	85,825	
†1926						15,929	4,616	751		375	4,274	50,815	15,392	92,749	
*1927	4	302				11,986	3,221	511		213	96	8,845	16,609	3,307	39,788
†1927						11,986	3,221	511		213	96	8,845	16,609	3,307	39,788

NOTE.—La statistique relative aux licences délivrées en 1926 et 1927 comporte les transferts d'un arrondissement à l'autre.

*Mise en conserve des poissons pêchés à la rivière Naas sans faire mention du lieu de mise en conserve.

†Mise en conserve à la rivière Naas sans faire mention du lieu de capture.

‡Pour les années 1881 à 1884, 1888 à 1901 et 1903, la statistique particulière aux espèces manque—sockeye presque sans exception.

MISE EN CONSERVE DES SAUMONS SUR LA RIVIÈRE SKEENA—1876 À 1927*

RELEVÉ N° 3.

Années	Nombre de fabriques de conserves en exploitation	Nombre de licences à saumon délivrées					Sockeye	Rouge de printemps	Rose de printemps	Blanc de printemps	Saumons à dos bleuté	Steel-heads	Cohos	Roses	Chums	Totaux
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	P.F.										
1876.....	1															3,000
1877.....	2															8,500
1878.....	2															10,603
1879.....	2															19,694
1880.....	2															
1881.....	2															21,560
1882.....	2															24,522
1883.....	5															31,157
1884.....	5															53,986
1885.....	2															12,900
1886.....	3															37,587
1887.....	5															58,592
1888.....	5															70,106
1889.....	6															58,165
1890.....	7															90,509
1891.....	7															78,135
1892.....	8															90,280
1893.....	7															59,675
1894.....	7															61,151
1895.....	7															67,797
1896.....	8															100,140
1897.....	8															65,905
1898.....	6															81,234
1899.....	7															108,026
1900.....	10															128,529
1901.....	11															126,092
1902.....	10															154,875
1903.....	10															98,669
1904.....	11						93,404	20,621	(Rg. et Bl. Pr.)				10,315	30,529		154,869
1905.....	12						84,717	14,598	(Rg. et Bl. Pr.)				7,247	7,523		114,085
1906.....	14						86,394	20,138					16,867	38,991 (Rs. & Ch.)		162,420
1907.....	13						108,413	10,378					15,247	25,217 (Rs. & Ch.)		159,255
1908.....	13						139,846	13,374		468			10,075	45,404 (Rs. & Ch.)		209,177

1909.....	12					87,901	11,727	742			12,249	28,120 (Rs. & Ch.)	140,739
1910.....	12					187,246	9,546	239			11,531	13,473	222,035
1911.....	12	850				131,066	15,514	2,428			23,376	81,956	254,410
1912.....	12	850				92,498	19,332	4,501			39,835	97,588	254,258
1913.....	13	850				52,927	23,250	3,186			18,647	66,045	164,055
1914.....	13	850				130,166	11,529	211			16,378	71,021	237,634
1915.....	13	962				116,553	15,069	204	1,798		32,190	107,578	279,161
1916.....	14	868				60,923	18,372	2,561	3,743		47,409	73,029	223,158
1917.....	15	*788				65,760	13,586	2,699	1,883		38,456	148,319	292,219
1918.....	15	*889				123,322	16,013	6,828	4,994		38,759	161,727	374,216
1919.....	14	1,153				184,945	19,661	2,656	2,672		36,559	117,303	398,877
1920.....	15	954				90,869	37,403	3,123	1,218		18,068	177,679	334,392
1921.....	13	1,109				40,018	18,599	445	498		45,033	124,457	234,765
1922.....	13	1,091				100,615	7,080	1,805	1,050		24,673	203,555	362,055
1923.....	13	900				131,731	8,863	499	418		31,967	145,973	338,863
1924.....	13	941				144,732	9,511	1,301	214		26,907	181,338	390,967
†1925.....	13	1,067				77,785	17,811	2,457	700		38,029	127,226	10,687
†1925.....						81,149	19,185	2,603	713		39,168	130,083	74,308
†1926.....	15	1,129				82,307	17,896	1,750	764		30,153	170,586	46,382
†1926.....						82,357	17,896	1,750	764		30,209	210,064	63,527
†1927.....	13	1,195				83,988	13,595	1,609	646		25,209	38,903	9,656
†1927.....						83,984	14,856	1,609	580		25,623	38,761	18,659

*Approximativement.

†Mise en conserve des poissons pêchés à la rivière Skeena sans mention du lieu de mise en conserve.

‡Mise en conserve à la rivière Skeena sans mention du lieu de capture.

NOTE.—La statistique relative aux licences délivrées en 1923, 1924, 1925, 1926 et 1927 comporte les transferts d'un arrondissement à l'autre.

*Pour les années 1877 à 1903, la statistique particulière aux espèces manque.—sockeye presque sans exception.

MISE EN CONSERVE DE SAUMONS PÊCHÉS À RIVERS INLET ET À SMITHS INLET, *1881 À 1927

RELEVÉ N° 4.

Années	Nombre de fabriques de conserves en exploitation	Nombre de licences à saumons délivrées					Sock-eye	Rouge de printemps	Rose de printemps	Blanc de printemps	Saumons à dos bleuté	Steel heads	Cohos	Roses	Chums	Saumons autres que le sockeye mis en conserve à Smiths Inlet	Totaux
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	P.F.											
1881																	
1882	1																5,635
1883	1																10,780
1884	2																20,383
1885																	
1886	1																15,000
1887	2																11,203
1888	2																20,000
1889	2																25,704
1890	2																32,961
1891	2																34,924
1892	2																15,126
1893	2																35,266
1894	2																39,351
1895	3																58,579
1896	4																107,468
1897	6																40,207
1898	6																104,711
1899	6																71,079
1900	6																75,413
1901	6																66,840
1902	6						74,019	(Autres espèces 1,479)									75,498
1903	5																75,530
1904	5						101,542	(11 Rg. & Bl. Pr.)				358		61			101,972
1905	6						90,713	(351 Rg. & Bl. Pr.)									91,064
1906	8						132,631	181					66				132,878
1907	8						97,874	750					6,240	700 (Rs. et Ch.)			105,564
1908	8						74,452	1,254					9,505	4,679 (Rs. et Ch.)			89,890

1909	8					102,527	1,087				1,400	300 (Rs. & Ch.)	105,314
1910	8					141,921	383				2,075	19	144,398
1911	8					105,763	1,317				8,287	6,411 5,288	127,066
1912	8					129,217	1,452	468			11,095	11,723 4,843	158,798
1913	8					79,345	1,589				3,708	4,287 2,015	90,944
1914	*7					89,890	566				7,789	5,784 5,023	109,052
1915	8					162,651	1,022				7,115	2,964 5,387	179,431
1916	9					58,192	1,033	389			15,314	3,567 20,144	112,629
1917	10	815				75,326	715	102			9,124	8,065 16,101	113,758
1918	10	815				68,447	957	85	367		12,074	29,542 6,729	128,937
1918						68,842	957	85	367		12,074	29,542 6,729	127,532
1919	11	916				73,754	967	234	241	2	9,038	6,538 7,089	110,736
1919						72,072	967	234	241	2	9,038	6,538 7,089	109,234
1920	10	1,044				142,793	1,537	81	190		2,922	26,189 1,226	174,938
1920						133,245	1,537	81	190		2,922	26,189 1,226	165,390
1921	10	1,215				50,849	386		44		4,055	3,055 173	58,562
1921						49,729	406		44	97	4,784	5,536 173	60,569
1922	10	1,101				68,818	216	69	38	82	1,145	24,311 311	94,990
1922						66,618	216	69	38	82	1,145	24,311 311	92,690
1923	10	1,172				118,502	230	256	113		1,526	10,057 3,246	133,930
1923						112,550	230	256	113		1,526	10,057 3,246	127,778
1924	10	963				91,764	215	261	149	32	1,886	15,103 4,908	114,318
1925	11	1,127				201,186	344	311	116	10	4,887	7,675 11,501	226,030
1925						170,681	315	311	67		4,886	8,625 11,477	196,152
1926	12	1,483				89,866	535	249	160	27	10,348	8,493 14,690	124,341
1926						74,629	473	189	142	11	7,448	15,503 11,751	108,146
1927	13	1,842				101,053	463	530	321	19	5,475	1,383 5,027	114,271
1927						87,145	322	530	321	17	4,980	1,402 3,617	98,534

NOTE.—Les chiffres en caractères gras sont ceux relatifs à des rendements en conserve dérivés de poissons pêchés à Rivers Inlet ou à Smiths Inlet. Les chiffres en caractères gras relatifs aux années antérieures à 1919 comportent les rendements en conserve réels. Les chiffres en italique, 1918 à 1927, comportent les rendements en conserve réels, sans tenir compte des lieux où s'est opérée la pêche des poissons et à l'exclusion des poissons exportés dans d'autres arrondissements pour des fins de mise en conserve.

*Les chiffres de 1914 ne comportent que le rendement en conserve de Rivers Inlet. La statistique relative à Smith's Inlet manque pour cette année-là.

NOTE.—Colonne "Variétés autres que les saumons sockeye mis en conserve à Smiths Inlet." Pour les années où cette colonne est utilisée, les éléments de statistique relatifs aux diverses variétés autres que les saumons sockeye mis en conserve à Smiths Inlet, ne sont pas disponibles et il nous a fallu fournir un total des rendements en conserve. Pour ces années, les chiffres relatifs au saumon sockeye apparaissent sous leur propre rubrique.

NOTE.—Licences délivrées en 1923, 1924, 1925, 1926 et 1927 y compris transferts.

*Pour les années 1882 à 1884 et 1886 à 1901 et 1903, la statistique particulière aux espèces manque—sockeye presque sans exception.

MISE EN CONSERVE DES SAUMONS DANS L'ARRONDISSEMENT PROPRE AU FLEUVE FRASER *1876 À 1927

RELEVÉ N° 5.

106

Années	Nombre de fabriques de conserves en exploitation	Nombre de licences à saumon délivrées					Sockeye	Rouge de printemps	Rose de printemps	Blanc de printemps	Saumons à dos bleuté	Steel-heads	Cohos	Roses	Chums	Totaux
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	P.F.										
1876.....	3															9,847
1877.....	5															64,387
1878.....	8															105,101
1879.....	7															50,490
1880.....	7															42,155
1881.....	8															142,516
1882.....	11															199,104
1883.....	13															109,701
1884.....	6															38,437
1885.....	6															89,617
1886.....	11															99,177
1887.....	12															130,088
1888.....	12															76,616
1889.....	16															303,875
1890.....	16															241,889
1891.....	11															178,954
1892.....	11															79,715
1893.....	21															457,797
1894.....	20															363,967
1895.....	21															400,368
1896.....	29															356,984
1897.....	35															860,459
1898.....	35															256,101
1899.....	41															510,383
1900.....	48															316,522
1901.....	49	3,832														990,313
1902.....	42	2,685					293,477	Autres espèces: 33,618								327,095
1903.....	35	3,101					204,809	2,084: (Rg. et Bl. Printemps)					25,728	4,504		237,125
1904.....	23	2,224					72,688	9,482: (Rg. et Bl. Printemps)					45,667	1,066		128,903
1905.....	38	2,770					837,489	5,507: (Rg. et Bl. Printemps)					30,836	3,304		877,136

1906.....	24	1,746				183,007	6,503		1,020			34,413	15,543 (Rs. et Ch.)	240,486
1907.....	18	1,726				59,815	3,448		557			35,766	63,530 (Rs. et Ch.)	163,116
1908.....	16	1,374				63,126	1,427		18			24,198	415 (Rs. et Ch.)	89,184
1909.....	38	2,688				542,248	1,428					21,540	1,987 (Rs. et Ch.)	567,203
1910.....	21	1,577				133,045	1,018		8,925			27,855	128	52,177
1911.....	15	1,396				58,487	7,028		6,751			39,740	142,101	47,237
1912.....	15	1,430			2	108,784	14,655		8,373			38,574	574	12,961
1913.....	35	2,560			2	684,596	3,573		49			11,648	9,973	22,220
1914.....	20	2,656				185,483	9,485		14,000			38,639	6,057	74,726
1915.....	22	2,616				89,040	15,388		3,532			34,114	128,555	18,539
1916.....	21	2,240				27,394	11,096		9,217	3,096	33	24,580	840	30,184
1917.....	29	2,626	8			123,614	10,197		18,916	4,944	7	25,895	134,442	59,973
1918.....	18	1,582	19	1		16,849	15,192	579	24,274	3,760	635	40,111	18,388	86,215
1919.....	14	1,337	24	1		29,628	14,519	704	3,592	15,613	328	39,253	39,363	15,718
1920.....	11	1,288	28			44,598	19,961	2,188	2,204	4,488	34	22,934	12,839	23,884
1921.....	13	1,437	25			35,900	11,360	467	5,480	1,323	8	29,978	8,178	11,223
1922.....	10	1,296	17			48,744	10,561	2,433	3,867	812	5	23,587	29,578	17,895
1923.....	11	964	25			29,423	3,854	664	3,615		15	20,173	63,645	103,248
1924.....	9	969	48			36,200	2,982	592	4,056	1,757	65	21,935	31,968	109,495
1925.....	10	969	50			31,523	7,335	873	25,482	5,107	45	36,717	99,800	66,111
1926.....	10	1,063	59			83,589	11,774	1,030	20,130	14,036	39	21,787	32,256	88,493
1927.....	10	1,249	111			57,085	6,553	1,351	10,493	10,621	37	24,079	102,535	67,259

NOTE.—La statistique relative au nombre des licences délivrées en 1923, 1924, 1925, 1926 et 1927 comporte les transferts opérés de divers autres arrondissements.
 *Pour les années 1876 à 1901, la statistique particulière aux espèces manque—sockeye presque sans exception.

RELÈVÉ N° 6

MISE EN CONSERVE DES SAUMONS AU PASSAGE PUGET—1887 À 1927

Années	Nombre de fabriques de conserves en exploitation	Printemps	Sockeye	Coho	Chum	Rose	Steel-head	Totaux
1887.....		Statistique manquante.						22,000
1888.....	4							21,975
1889.....	2	240		7,480	1,145	2,890		11,674
1890.....	1	1,000		3,000	4,000			8,000
1891.....	2	382	5,538	5,869	3,093	5,647		20,529
1892.....	2	86	2,954	7,206	16,180			26,426
1893.....	3	1,200	47,852	11,812	11,380	17,530		89,331
1894.....	3		41,781	22,418	22,152	9,049		95,400
1895.....	7	1,542	65,143	50,865	38,785	23,633		179,968
1896.....	11	13,495	72,979	82,640	29,530			195,664
1897.....	12	9,500	312,048	91,900	23,310	57,268		494,026
1898.....	18	11,200	252,000	98,600	38,400			400,200
1899.....	19	24,364	499,646	101,387	31,481	252,733		919,611
1900.....	19	22,350	229,800	128,200	89,100			469,450
1901.....		Statistique manquante.						1,380,590
1902.....	21	30,049	372,301	85,817	93,492			581,659
1903.....	22	14,500	167,211	103,450	12,001	181,236		478,488
1904.....	13	14,441	109,264	118,127	49,656			291,488
1905.....	24	1,804	825,453	79,335	41,057	70,992		1,018,641
1906.....	16	8,139	178,748	94,497	149,218			430,602
1907.....	14	1,814	93,122	119,372	50,249	433,423		698,080
1908.....	22	95,210	170,951	128,922	47,607	6,075		448,765
1909.....	11	13,019	1,097,904	143,133	53,688	370,993		1,632,949
1910.....	24	10,064	248,014	162,755	146,942	108		567,883
1911.....	15	21,823	127,761	256,124	104,321	1,046,992		1,557,029
1912.....	20	20,252	184,680	149,727	60,760	700		416,125
1913.....	22	1,234	1,673,099	61,019	56,225	791,886		2,583,463
1914.....	31	26,044	335,230	151,893	278,801	892		792,860
1915.....	41	28,466	64,548	180,783	411,724	583,649		1,269,206
1916.....	32	37,030	84,637	155,832	427,878	1,887		707,278
1917.....	45	57,543	411,538	114,276	216,285	1,124,884		1,921,554
1918.....	32	63,366	50,723	235,860	267,538	6,605	106	624,198
1919.....	35	68,542	64,346	210,883	525,541	421,215	5,076	1,295,626
1920.....	11	25,846	62,654	24,502	48,849	4,669		166,520
1921.....	23	25,567	102,967	89,412	30,831	404,713		653,490
1922.....	16	20,615	48,566	111,711	65,552	2,225		248,729
1923.....	18	15,777	47,402	122,000	97,081	475,849	29	758,138
1924.....	12	19,968	69,369	87,879	134,360	5,945	128	317,649
1925.....	23	28,268	106,064	171,587	41,635	555,848	141	903,543
1926.....	14	27,763	44,569	120,846	112,411	2,125	63	307,778
1927.....	21	43,443	96,343	133,528	37,414	585,506	216	896,450

RELÈVÉ N° 8

RELEVÉ DES RENDEMENTS DE HARENG SALÉ AU SEL SEC, 1918-1927—COLOMBIE BRITANNIQUE

Années	Arrondissement n° 1	Arrondissement n° 2	Arrondissement n° 3		Totaux
			Côte orientale	Côte occidentale	
	qtx.	qtx.	qtx.	qtx.	qtx.
1918.....	20,000		109,900	42,710	172,610
1919.....	4,000		43,000	208,058	255,058
1920.....	807	1	176,640	334,720	512,168
1921.....	249		231,240	248,482	479,971
1922.....			297,871	224,897	522,768
1923.....		8,935	250,426	484,681	744,036
1924.....			305,266	548,277	853,543
1925.....		4,120	591,162	487,892	1,083,174
1926.....	11,134	4,192	596,114	327,207	938,647
1927.....	24,380	7,600	542,385	473,825	1,048,190

RELEVÉ N° 9

PRODUCTION DES HUILES, ENGRAIS ET POUDRES DE POISSON—COLOMBIE BRITANNIQUE 1920-1927

Année	Pilchard		Hareng		Baleine			Autres poissons	
	Poudres et engrais	Huiles	Poudres	Huiles	Fanons et poudres	Engrais	Huiles	Poudres	Huiles
	tonnes	gallons	tonnes	gallons	tonnes	tonnes	gallons	tonnes	gallons
1920.....					503	1,035	604,070	468	55,669
1921.....								489	44,700
1922.....					326	230	283,314	911	75,461
1923.....					485	910	706,514	823	180,318
1924.....					292	926	645,657	1,709	241,376
1925.....	2,083	495,653			347	835	556,939	2,468	354,853
1926.....	8,481	1,898,721	310	13,700	340	666	468,206	1,752	217,150
1927.....	12,169	2,673,876	1,838	170,450	345	651	437,967	2,512	375,130

RELEVÉ N° 10

DÉCHARGEMENT DES BALEINES EN COLOMBIE BRITANNIQUE, 1918 A 1927

Espèces	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927
Cachalots.....	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Aucune station baleinière en activité en 1921	38	94	83	78	80	82
Sulphurs.....					4	62	56	29	14	10
Rorquals.....					94	166	125	135	124	138
Epaulards.....					50	78	47	40	25	21
Boréales.....					1	53	100	68	25	7
Franches.....							2		1	
Baleinoptères à bec.....						2	1	3		
Grises.....										
Totaux.....	500	432	493		187	455	414	351	269	258

RELEVÉ N° 11

NOMBRE DE PEAUX DE PHOQUE À FOURRURE RECUEILLIES ET DÉBARQUÉES EN COLOMBIE BRITANNIQUE, 1912-1927

Années	Arrondissement n° 1	Arrondissement n° 2	Arrondissement n° 3	Totaux
1912.....			205	205
1913.....			119	404
1914.....			95	352
1915.....			39	439
1916.....			21	159
1917.....			14	218
1918.....			78	88
1919.....			53	70
1920.....			502	1,058
1921.....			270	2,349
1922.....			291	930
1923.....			678	4,424
1924.....			370	2,232
1925.....			810	4,465
1926.....			655	2,824
1927.....			188	1,476

RELEVÉ DES LICENCES DE PÊCHE DÉLIVRÉES EN COLOMBIE BRITANNIQUE—SAISON 1926—ENSEMBLE DE LA PROVINCE

Désignations des licences	Licences délivrées				Transferts				Licences exploitées				Observations
	Blancs	Indiens	Japo- nais	Total	Blancs	Indiens	Japo- nais	Total	Blancs	Indiens	Japo- nais	Total	
Mise en conserve des saumons.....	75			75					75			75	
Salage des saumons.....	35		3	38					35		3	38	(1 annulée)
Seine traînante à saumon.....	31	15		46					31	15		46	
Senne à poche à saumon.....	434	48		482	68	5		73	502	53		555	
Parc en filet à saumon.....	7			7					7			7	
Filet flottant à saumon.....	2,816	1,158	912	4,886	723	34		757	3,539	1,192	912	5,643	(6 annulées)
Ligne traînante à saumon.....	2,193	657	155	3,005	88	1		89	2,281	658	155	3,094	(1 annulée)
Barque.....	163	13	87	263	2			2	165	13	87	265	
Achat de poisson.....	52		17	69					52		17	69	
Aide, filet flottant à saumon.....	335	286	490	1,111	3	1		4	338	287	490	1,115	(1 annulée)
Aide, senne à saumon.....	1,000	1,156		2,156					1,000	1,156		2,156	
Capitaine, senne à saumon.....	135	279		414	2			2	137	279		416	(3 annulées)
Mise en conserve de poissons divers.....	10			10					10			10	
Filet flottant à morue.....	31		25	56					31		25	56	
Ligne à main à morue.....	247	38	127	412					247	38	127	412	
Crabe.....	128	18	2	148					128	18	2	148	(1 annulée)
Filet flottant à squalo.....	13	3	31	47					13	3	31	47	
Ligne à main à squalo.....	124	4	62	190					124	4	62	190	
Senne traînante à éperlan.....	29		3	32					29		3	32	
Senne à poche à éperlan.....	6			6					6			6	
Filet flottant à éperlan.....	20		11	31					20		11	31	
Poisson des grands fonds.....	37		19	56					37		19	56	
Oulachon.....	27	2	1	30					27	2	1	30	
Senne traînante à perches.....	26	3		29					26	3		29	
Filet flottant à perches.....	4	1	5	10					4	1	5	10	
Crevettes.....	11		19	30					11		19	30	
Fabrique d'engrais et d'huiles.....	27			27					27			27	
Ormeau.....	1			1					1			1	
Senne à morue de roche.....	1			1					1			1	
Lançon.....	1			1					1			1	
Salage du hareng.....	24		5	29					24		5	29	
Senne à poche à hareng.....	83		3	86					83		3	86	
Filet flottant à hareng.....	22		7	29					22		7	29	
Capitaine, senne à hareng.....	57	16	5	78					57	16	5	78	(2 annulées)
Totaux.....	8,205	3,897	1,990	13,892	886	41		927	9,091	3,738	1,990	14,819	(15 annulées)

Permis aux Indiens..... 830 (6 annulées).

Permis de pêche à la ligne..... 45

NOTE.—Les licences de pêche à la ligne sont délivrées pour l'année financière. Les chiffres ci-dessus portent jusqu'au 31 décembre 1927.

RELATIF V 14

RELEVÉ RELATIF AU DÉNOMBREMENT DES INDIVIDUS DES DIVERSES RACES DE SAUMON ET À LEUR MODE DE CAPTURE, TEL QUE DÉCLARÉS PAR LES EXPLOITANTS DE SENNES À POCHÉ, DE SENNES TRAÎNANTES, DE PARCS EN FILET, DE FILETS FLOTTANTS ET DE LIGNES TRAÎNANTES À SAUMON AUSSI BIEN QUE PAR LES EXPLOITANTS DE FABRIQUES DE CONSERVES, D'ATELIERS DE SALAGE, ET DE FRIGORIFIQUES OÙ EST TRAITÉE LA SUBSTANCE ALIMENTAIRE DES SAUMONS—COLOMBIE BRITANNIQUE—1920-1927.

—	Sockeye	Printemps	Blueback	Steelhead	Coho	Roe	Chum	Total
1920								
Ligne traînante.....		199,492	72,933	2,581	312,943			587,949
Filet flottant.....	3,751,724	398,172	562	40,831	537,925	4,842,499	416,348	9,988,061
Senne à poche.....	153,380	4,666	753	80	84,383	4,633,805	524,998	5,401,765
Senne traînante.....	321,894	1,849	1		9,229	347,135	10,281	690,380
Parc en filet.....	54,074	37,578	35,829	931	68,318	381,006	29,528	607,264
Totaux.....	4,281,072	641,757	110,078	44,423	1,012,789	10,204,145	981,155	17,275,419
1921								
Ligne traînante.....		104,743	81,982	58	248,290			435,053
Filet flottant.....	1,863,941	267,355	16,047	37,659	743,882	3,238,196	373,758	6,540,838
Senne à poche.....	74,578	7,730	230	20	53,224	370,881	830,193	1,336,856
Senne traînante.....	175,793	11			8,654	124,344	85,577	394,379
Parc en filet.....	46,016	26,926	176	874	77,658	100,618	2,301	254,560
Totaux.....	2,160,328	406,765	98,415	38,611	1,131,708	3,834,039	1,291,829	8,961,695
1922								
Ligne traînante.....		99,621	103,883	27	235,499			439,030
Filet flottant.....	3,361,516	235,493	3,397	26,412	687,780	5,124,904	673,921	10,113,423
Senne à poche.....	250,238	2,948	1,220	25	206,094	5,445,975	2,498,036	8,404,536
Senne traînante.....	310,946	9			16,850	139,561	5,159	472,525
Parc en filet.....	36,534	35,157	517	1,204	137,345	5,300	3,130	219,187
Totaux.....	3,959,234	373,228	109,017	27,668	1,283,568	10,715,740	3,180,246	19,648,701
1923								
Ligne traînante.....		42,037	115,850	5	188,341			346,233
Filet flottant.....	4,004,378	273,813		41,305	530,198	4,098,494	858,433	9,806,621
Senne à poche.....	248,003	2,175	3,342	16	223,599	3,484,315	4,000,504	7,951,954
Senne traînante.....	183,694				9,294	150,071	6,977	348,936
Parc en filet.....	37,961	24,965		1,650	178,207	184,126	42,604	467,513
Totaux.....	4,473,936	342,990	119,192	42,976	1,127,639	7,917,006	4,907,518	18,931,257
1924								
Ligne traînante.....		59,265	73,086	90	151,376			283,817
Filet flottant.....	4,252,829	228,924		62,680	515,726	3,583,335	1,587,538	10,231,032
Senne à poche.....	405,798	2,530		1,251	172,041	8,137,898	4,778,994	13,493,512
Senne traînante.....	268,483	2,122			15,233	14,451	11,187	311,476
Parc en filet.....	56,123	13,005		1,649	149,220	18,711	15,103	253,811
Totaux.....	4,983,233	305,846	73,086	65,670	1,003,596	11,754,395	6,387,822	24,573,648
1925								
Ligne traînante.....		132,136	179,160	313	318,852			630,461
Filet flottant.....	4,307,852	498,032		31,571	874,972	3,531,290	1,397,519	10,641,236
Senne à poche.....	452,766	6,851		1,618	426,220	3,706,668	5,255,623	9,849,746
Senne traînante.....	165,023			1	6,804	16,399	8,172	196,369
Parc en filet.....	63,875	29,529	629	874	142,488	379,331	53,440	670,166
Totaux.....	4,989,516	666,548	179,789	34,377	1,769,336	7,633,658	6,714,754	21,997,978
1926								
Ligne traînante.....		135,246	328,076	859	397,094			861,275
Filet flottant.....	3,634,337	320,982	13	79,179	482,579	2,803,151	1,111,695	8,431,916
Senne à poche.....	403,047	4,357	3,909	248	464,211	10,770,891	6,129,410	17,776,073
Senne traînante.....	156,959	3,250			5,825	6,530	1,369	173,933
Parc en filet.....	38,080	26,105	3,864	399	94,588	23,353	40,961	227,350
Totaux.....	4,232,423	489,920	335,862	80,685	1,444,297	13,603,925	7,283,435	27,470,547
1927								
Ligne traînante.....		294,325	341,999	1,902	430,601	5,684	4,113	1,078,624
Filet flottant.....	3,562,885	275,158		77,311	520,229	2,392,434	516,604	7,344,621
Senne à poche.....	391,222	14,654	21,479	1,051	339,766	1,515,984	4,817,637	7,101,693
Senne traînante.....	67,220	2		3	1,490	212	6	68,933
Parc en filet.....	50,781	30,148	602	1,268	91,469	240,281	8,492	423,041
Totaux.....	4,072,108	614,287	364,080	81,535	1,383,555	4,154,595	5,346,752	16,016,912

APPENDICE N° 2

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'OFFICE DE BIOLOGIE—ANNÉE 1927

Par J. J. COWIE, *Secrétaire-trésorier honoraire*

C'est à l'Office qu'il appartient de diriger les travaux accomplis aux stations scientifiques sises à Saint-André, N.-B., à Halifax, N.-E., à Nanaïmo, C.-B., et à Prince-Rupert, C.-B.

Ses membres s'assemblent une fois l'an, ou plus souvent, aux époques et lieux jugées opportuns. Un comité connu sous la désignation du Comité de Direction veille à la mise à exécution des plans de travail conçus et élaborés par l'Office. Les sous-comités Atlantique et Pacifique exercent une surveillance directe sur les recherches effectuées par l'Office en vertu des pouvoirs qui leur sont attribués par le Comité central de Direction.

STATION BIOLOGIQUE DE SAINT-ANDRÉ, N.-B.

Nomenclature des travailleurs scientifiques en activité à cette station et des travaux auxquels ils se sont appliqués:

- M. W. R. Sawyer, de l'université de Queen's: Influence des rayons ultra-violets sur les œufs et les larves de poisson.
- Dr A. Willey, de l'université McGill: Copépodes de l'estuaire Sainte-Croix.
- Dr C. C. Benson, de l'université de Toronto: Chimie des muscles de poissons.
- Dr A. H. Gee, de l'université de Yale: Bactéries en activité dans la décomposition de la substance des aiglefin.
- M. A. F. Chiasson, de l'université de Harvard: Influence des salinités extrêmes sur les poissons.
- Dr Jan Jansen, de l'université de Oslo, Norvège, et de l'université de Chicago: Système nerveux des Myxines.
- M. C. R. K. Allen, de l'université de Dalhousie: Examen des bûches d'épreuve pour la constatation des dégâts susceptibles d'être causés par les perce-bois ou tarets marins.
- Prof. H. Wasteneys, de l'université de Toronto: Problème de biochimie.

Nomenclature complète des travailleurs scientifiques et des périodes consacrées par eux à des recherches à la station cette année.

- M. C. R. K. Allen, de l'université de Dalhousie: 31 août-16 septembre.
- Prof. B. P. Babkin, de l'université de Dalhousie: 28 juin-27 août.
- Mlle Hélène I. Battle, de l'université Western-Ontario: 15 juin-2 septembre.
- Dr C. C. Benson, de l'université de Toronto: 12 juillet-6 août.
- M. N. J. Berrill, de l'université de Londres (Angl.): 13 juin-2 septembre.
- Mlle Mabel A. Borden, de l'université de Dalhousie: 21 mai-9 août.
- M. A. F. Chiasson, de l'université de Harvard: 7 juillet-12 septembre.
- Mlle Viola M. Davidson, de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Toronto: 26 juin-23 août.
- Dr A. H. Gee, de l'université de Yale: 14 juillet-8 septembre.
- M. N. E. Gibbons, de l'université de Queen's: 23 juin-3 septembre.
- Prof. J. N. Gowanloch, de l'université de Dalhousie: 21 mai-13 septembre.
- Prof. H. B. Hachey, de l'université du Nouveau-Brunswick: 1er juin-10 septembre.
- M. W. S. Hall, de l'université de Toronto: 25 mai-10 septembre.
- Dr Jan Jansen, de l'université d'Oslo, Norvège et de l'université de Chicago: 25 août-31 août.
- Prof. A. B. Klugh, de l'université de Queen's: 3 juin-2 septembre.
- Mlle Margaret E. MacKay, de l'université de Dalhousie: 25 juin-26 août.
- M. H. S. Morton, de l'université de Dalhousie: 25 juin-13 juillet.
- Mlle E. C. Odell, du collège agricole MacDonald, de l'université McGill: 8 juin-17 septembre.
- Mlle J. R. Pantou, de l'université de Toronto: 3 juin-6 août.
- M. R. E. Paterson, de l'université de Queen's: 22 juin-28 août.
- Mlle C. E. Rice, de l'université de Queen's: 30 juin-3 septembre.

M. A. D. Ritchie, de l'université de Manchester (Angl.): 13 juin-22 septembre.
 M. W. R. Sawyer, de l'université de Queen's: 2 juillet-10 septembre.
 Dr W. W. Simpson, de l'université de Toronto: 4 juin-13 août; 30 août-15 septembre.
 Mlle C. M. Spence, de l'université de Queen's: 30 juin-3 septembre.
 M. W. E. Taylor, Institut Malvern, Toronto: 25 juin-28 août.
 Prof. H. Wasteneys, de l'université de Toronto: 21 juillet-27 juillet.
 Prof. A. Willey, de l'université McGill: 16 juillet-14 août.
 Mlle N. E. Wright, de l'université Western Ontario: 15 juin-24 août.

RECHERCHES ET INVESTIGATIONS

Les recherches et investigations, générales aussi bien que particulières, signalées dans le rapport antérieur furent exécutées au cours de l'été et il convient d'y adjoindre celles ci-après énumérées:—

Le docteur Huntsman entreprit l'exploration de la baie Maces, N.-B., sur la foi d'un avancé émané du garde-pêche Conley et tendant à accréditer l'existence de nombreux petits homards dans les environs de Lepreau, lieu trop éloigné des frayères pour qu'il soit possible d'y expliquer leur présence par la migration. Le professeur constata que dans certaines aires abritées, telle que la baie de Pocologan la température et la salure de l'eau convenaient à la croissance des larves de homards. Nombre d'autres baies ou anses sont aussi propices à la multiplication des homards.

Le docteur Huntsman et le professeur Gowanloch, de l'université de Dalhousie, ont fait des recherches sur les gisements de pétoncles ou de vanneaux, sis dans le port de Létang. C'était à l'époque de l'expulsion ou éjection des larves dont on put suivre les mouvements natatoires le 13 août. Cette étude a fourni l'occasion de constater que les pétoncles ou vanneaux frayent dans nos eaux plus tôt qu'on ne l'avait jamais constaté encore.

On a aussi conduit des recherches sur la période de frai des pétoncles ou vanneaux aux gisements de Digby et à cette fin un certain nombre de ces mollusques furent recueillis et expédiés vivants à la station de biologie, où ils furent soumis à l'examen du professeur Gowanloch.

A la demande du ministère de la Marine et des Pêcheries, une investigation fut conduite dans le détroit de Northumberland par M. H. E. Tanner et M. A. E. Murray en vue de s'assurer si oui ou non il conviendrait de fixer l'ouverture de la pêche des homards à une date plus avancée qu'à présent dans l'arrondissement de pêche tardive de ces crustacés. Dans le cours des deux premières semaines d'août, on a procédé à un examen des homards en vue de se renseigner sur leur condition physique.

L'Office de Biologie fut prié d'adjoindre un de ses membres à l'expédition du détroit d'Hudson avec mission d'y localiser les pêcheries possibles et de s'y enquérir des conditions hydrologiques dans le détroit. M. Frits Johansen, d'Ottawa, fut désigné pour l'accomplissement de cette œuvre et s'embarqua le 16 juillet à Halifax sur le *Larch*, navire affecté à cette expédition. En cours de route vers le détroit, des bouteilles furent lancées à la mer et des données hydrographiques recueillies. Nombre de données et quantités de matériaux furent obtenus. Il en sera question dans un rapport ultérieur.

Pour ce qui est des recherches relatives aux lacs des provinces maritimes en vue d'en accroître la productivité, il convient de signaler ici que durant le mois de juillet l'exploration des lacs Chamcook fut entreprise par M. K. Chipman, du service de géologie avec l'aide des membres de son équipe.

Le *Edward E. Prince* a poursuivi le marquage des poissons, la récolte ou cueillette des algues et des plantes marines et autres travaux. Ce navire a consacré la majeure part de son temps à des recherches sur les côtes du Cap-Breton.

VISITEURS

Le nombre des visiteurs à la station s'accroît chaque année, ce qui fournit l'indice de l'intérêt qu'attachent les scientifiques et le public aux travaux de la station.

M. H. J. Thorkelson, de l'Office international d'Instruction et d'Education de la Fondation Rockefeller de New-York, a visité la station le 5 juillet en rapport avec certains plans d'études océanographiques et aquicoles élaborés par cet office. Des sommes d'argent en provenance de cet organisme scientifique ont mis certains investigateurs anglais à même d'entreprendre des travaux à la station.

Sir Halford Mackinder, président du Comité économique impérial, accompagné de M. J. J. Cowie, secrétaire-trésorier de l'Office de Biologie, visita la station en septembre.

Au nombre des autres visiteurs, il convient de signaler le docteur H. B. Bigelow, du musée de zoologie comparée, université de Harvard, président du Comité Nord-Américain pour l'Exploration de la Mer; le professeur E. K. Marshall, de l'université Johns Hopkins; le professeur W. A. Smith, de l'université West-Virginia; le professeur Bayne, de l'université d'Acadia; le professeur E. L. Mark, de Cambridge, Mass.; et le professeur W. A. Parks, de l'université de Toronto.

STATION D'EXPÉRIMENTATIONS ET D'ESSAIS D'HALIFAX, N.-É.

Le docteur H. R. Chipman, chimiste, commença ses recherches sur la calorique des muscles de la morue, une fois achevées la construction du calorimètre et l'exécution de certaines épreuves préliminaires. Les données ainsi recueillies servent à préciser la chaleur des muscles de ce poisson aussi bien que la chaleur spécifique propre aux muscles de la morue congelée et non-congelée. On a aussi poursuivi les expériences relatives à la détérioration de la substance des poissons mis en frigorifique.

M. Ernest Hess, bactériologiste, fut absent en vacances et en congé du 1er juillet au 19 septembre. A son retour, il entreprit des recherches relatives aux transformations que subissent les substances ammoniacales et azotées dans les muscles des aiglelins entreposés à basse température.

M. Robert Ross, préposé aux procédés techniques, a parachevé l'esquisse et la construction de deux machines à écorcher le poissons, l'une actionnée à la force motrice, l'autre à la mécanique. Il a exécuté des essais sur la préparation du filet congelé de poisson. Il donna sa démission le 17 septembre afin de suivre les cours de l'université de Dalhousie mais a continué ses expériences sur la mise en conserve du ragoût de morue pendant les périodes de loisir que lui laissaient ses études.

M. H. E. Tanner, éducateur, a donné sa démission le 31 août. En juillet, il a poursuivi l'accomplissement de ses travaux en matière d'enseignement et d'organisation du musée. Pendant les mois de printemps, il s'était livré à la compilation et coordination des données relatives à la mensuration des homards dans le golfe Saint-Laurent. Pendant la période s'étendant du 5 au 18 août, il s'est adonné, avec l'aide de M. A. E. Murray, à des recherches sur la condition des homards dans le détroit de Northumberland en vue d'instituer une saison prohibée appropriée à cette région.

M. D. LeB. Cooper a poursuivi ses études sur la chimie des fumées issues de la combustion du bois, en consacrant une attention toute particulière au formaldéhyde et à l'acide acétique qui accompagnent la production de la fumée en certaines conditions. Il a réalisé la création d'un fourneau électrique et d'un régulateur d'air appropriés à ces investigations. Son emploi prit fin le 30 septembre.

M. Seth Crowell a continué ses démonstrations sur les procédés de tranchage des poissons pour le négoce du poisson séché. Après le 12 juillet il bénéficia de l'aide de M. Wm Madden. L'étendue de côte parcourue comporte les secteurs suivants:—

- (a) Port-Dufferin à Canseau.
- (b) Shelburne à Digby et la côte de la Nouvelle-Ecosse propre au golfe de Fundy;
- (c) Ile du Cap-Breton;
- (d) Ile du Prince-Edouard;
- (e) Halifax à Port-Dufferin.

M. D. A. MacFadyen, de l'université de Toronto, fut employé pendant une période s'étendant du 6 juillet au 30 septembre. Il s'est adonné à des études sur l'extraction des sucs propres aux muscles des poissons avant et après la congélation de leur substance, à diverses températures et en diverses conditions de mise en frigorifique.

M. C. B. Weld a poursuivi ses recherches sur les transformations qui se produisent dans la structure microscopique des muscles des poissons pendant la congélation et l'entreposage frigorifique. Son emploi prit fin le 30 septembre.

Dans le dernier trimestre de l'année, force fut aux autorités d'interrompre dans une large mesure l'exercice des recherches scientifiques par suite des préparatifs antérieurs à la période des cours.

M. Ernest Hess, bactériologiste, fut chargé d'élaborer et de donner les leçons du Cours institué pour les pêcheurs aussi bien que du Cours institué pour les contremaîtres de fabriques de conserves. Il a dressé les plans d'une fabrique-modèle de conserves. Pendant la durée du cours propre aux contremaîtres de fabriques de conserves, il a conduit des recherches sur la raréfaction de l'air dans les boîtes métalliques renfermant de la chair de homard.

Le docteur H. R. Chipman, chimiste, fut aussi chargé d'enseigner aux divers cours tenus à la station. Il a poursuivi les recherches relatives à la calorique des muscles de poisson. Il a surveillé le travail de M. Mahen.

M. W. W. Stewart a opéré l'analyse de divers échantillons de poisson séché en vue de s'assurer de leur teneur en eau. Il lui fut impossible de consacrer une fraction quelconque de son temps à la station après le 27 février.

M. K. W. Mahen a poursuivi ses recherches sur les glaciés que les diverses fumées de bois communiquent à la substance alimentaire du poisson. Il a entrepris de nouveaux travaux en vue de réaliser les rapports existants entre l'épaisseur du fragment de poisson, la température de la saumure et la rapidité de congélation.

Le personnel fut accru d'un certain nombre de membres, employés à titre provisoire, en rapport avec l'exécution des divers cours. Nous donnons ci-après leur période d'emploi et la désignation des matières qu'ils ont enseignées:

Professeur A. Stanley Walker—18 janvier-28 février—Réserves naturelles.

M. Roy Anderson—18 janvier-28 février. Préparation du poisson séché et désossé.

Capitaine H. M. O'Hara—18 janvier-28 février. Navigation.

M. R. F. Ross—16-19 mars. Sous-produits.

M. Edgar Baker fut employé comme aide de laboratoire pendant la période s'étendant du 16 janvier au 31 mars.

Les travaux réguliers sur le plancton et l'hydrographie ont été poursuivis aux deux stations près d'Halifax.

COURS D'INSTRUCTION TECHNIQUE

Pendant le trimestre, trois cours d'instruction technique eurent lieu à la Station d'Expérimentations et d'essais d'Halifax.

(1) Cours pour les pêcheurs: 18 janvier-28 février. Ce cours fut suivi par dix-neuf jeunes pêcheurs. Ci-après apparaît la liste des cours et des professeurs:

- (a) Préparation du poisson séché et désossé—M. Roy Anderson.
- (b) Préparation du poisson saumuré—M. Robert Gray.
- (c) Moteurs—M. Ed. F. Mitchell.
- (d) Navigation—Capitaine H. M. O'Hara.
- (e) Sciences—Docteurs A. G. Huntsman, A. H. Leim, H. R. Chipman, M. E. Hess et le professeur J. N. Gowanloch.
- (f) Réserves naturelles—Professeurs A. S. Walker, et W. V. Longley.

COURS INSTITUÉ POUR LES PÊCHEURS, 1928

Dans les derniers mois de 1927, les autorités de la station furent saisies d'un nombre important de demandes pour la création d'un cours sur le traitement du poisson par le séchage et le saumurage. C'est pour répondre à cette insistance que des efforts furent tentés pour l'établissement d'un cours approprié aux exploitants de l'industrie des pêches. Un sous-comité consultatif d'enseignement fut constitué et à la suite des délibérations qui y furent tenues, la durée d'un cours de six semaines au moins fut arrêtée comme étant la période minimum compatible avec le succès de l'entreprise.

Une pareille durée devait nécessairement entraîner une perte monétaire importante pour les futurs étudiants. C'est en vue d'obvier à cet inconvénient que le ministre de la Marine et des Pêcheries et l'Office de Biologie du Canada résolurent d'instituer vingt-cinq bourses au bénéfice de pêcheurs authentiques des provinces maritimes entre les âges de seize et de trente-cinq ans et ayant atteint le grade six dans les écoles publiques.

À la suite de cette décision, l'annonce suivante fut publiée dans neuf journaux des Provinces maritimes et dans un journal de Montréal:

BOURSES INSTITUÉES AU BÉNÉFICE DES PÊCHEURS

"L'Office de Biologie du Canada est disposé à venir en aide à vingt-cinq pêcheurs des Provinces maritimes désireux de suivre le cours d'instruction technique qui sera donné à la Station d'Expérimentations et d'Essais relatifs aux Pêches, à Halifax, N.-E., et qui durera six semaines, à partir du 18 janvier. Chacun des participants recevra à la fin de ce cours la somme de quarante-cinq dollars en sus du prix d'un billet de retour, entre Halifax et la gare de chemin de fer la plus rapprochée de son domicile. Seuls des pêcheurs authentiques entre les âges de 17 et 35 ans, ayant franchi le grade six des écoles de la Nouvelle-Ecosse ou un grade équivalent auront la faculté de bénéficier de ces bourses. Préférence sera accordée aux premiers postulants. Toutes les demandes doivent être adressées au Dr A. G. Huntsman, directeur de la Station d'Expérimentations et d'Essais à Halifax, N.-E."

Grâce à la coopération du ministère des Postes, un avis similaire fut affiché dans deux cent douze bureaux de poste le long de la côte des Provinces maritimes.

En sus de l'aide monétaire ainsi assurée à chacun des étudiants à la fin du cours, la Conférence rurale de l'Eglise catholique romaine accorda vingt-cinq dollars à tout participant originaire du diocèse d'Antigonish, en dehors de toute considération de croyance religieuse.